



ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR5300031 ILE DE GROIX

Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Île de Groix

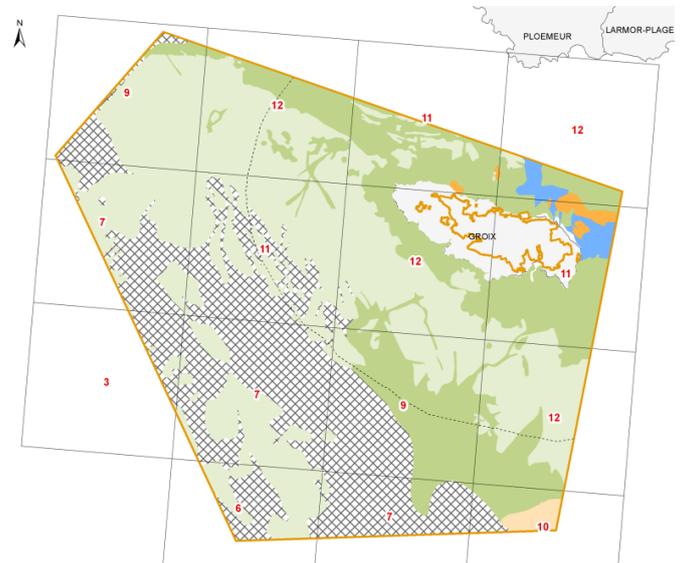
2018



Crédit photo : J. Piel, CDPMEM56



Crédit photo M. Richard, CDPMEM56



Sommaire

1. Contexte

2. Méthodologie et sources d'information

- 2.1. Principes méthodologiques et démarche du projet
- 2.2. Mobilisation des informations
- 2.3. Restitution et validation avec les professionnels et acteurs du site

3. Résultats des ARP

- 3.1. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation
- 3.2. Présentation des engins/métiers pour lesquels des risques sont identifiés

4. Discussion et Propositions de mesures

- 4.1. Modalité de concertation sur les mesures
- 4.2. Propositions de mesures

Annexes

Annexe 1 : Matrice de sensibilité des habitats aux pressions physiques (Tillin H.M. et al., 2010)

Annexe 2 : Matrice d'impact potentiel des engins sur les habitats d'intérêt communautaire (Drogou et al., 2008)

Annexe 3 : Synthèse des enquêtes réalisées auprès des professionnels pour préciser les risques.

Annexe 4 : Comptes rendus des réunions traitant de l'analyse de risques sur le site « Ile de Groix ».

Annexe 5 : Tableau de synthèse des enjeux de conservation et des Objectifs opérationnels liés aux habitats

Annexe 6 : Fiches de synthèse de l'ensemble des résultats de l'analyse de risques par engin/métier de pêche

Atlas cartographique

1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers, enjeux de conservation et sensibilité des habitats aux pressions d'abrasion

2/ Cartographies des efforts de pêche : sources VMS / VALPENA / enquêtes

3/ Cartographies des risques potentiels pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires

4/ Cartographies des risques de dégradation des habitats par engin de pêche

1. Contexte

Conformément aux articles 6.3 et 4 de la directive « Habitats » (dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000) et la Loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L 414-4 du code de l'Environnement), « *Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.* »

L'« analyse des risques pêche » est donc un dispositif législatif obligatoire issu de la circulaire DEB / DPMA du 30 avril 2013, elle repose sur :

- La réalisation d'une analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche en s'appuyant sur une méthode élaborée par le MNHN (méthode disponible uniquement pour les habitats à ce jour) ;
- des propositions de mesures de gestion au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 le cas échéant (quand un risque est identifié) au sein des groupes de travail dédiés aux mesures de chaque site N2000 ;
- une harmonisation des résultats de l'analyse de risques et des propositions de mesures de gestion, à l'échelle de la façade sous le pilotage de la DIRM en lien avec les DREAL, visant à assurer la cohérence entre sites ;
- une intégration des résultats des travaux dans le DOCOB suite à une présentation et à une discussion en COPIL du site Natura 2000 ;
- un accord du préfet compétent en matière de pêche maritime sur les mesures de gestion avant son approbation par le (et/ou les) préfet(s) pour la gestion du site Natura 2000.

Le projet HARPEGE

Conscient des enjeux présents sur les sites Natura 2000 bretons, et dans une volonté d'implication des professionnels de la pêche dans les politiques environnementales, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne a choisi de porter un projet visant à réaliser ces analyses de risques sur plusieurs sites Natura 2000 de la région. Le projet HARPEGE Bretagne – Habitats Natura 2000, Analyses de Risque Pêche et propositions de Gestion - a été déposé en réponse à l'appel à projets 2016 de la mesure 40 du FEAMP « *Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable* ».

C'est un projet partenarial associant le CRPMEM Bretagne en tant que chef de file, et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), sur la période du 1^{er}/03/2016 au 31/08/2018.

L'objectif général du projet est de contribuer à la prise en compte des activités de pêche professionnelle dans la gestion des sites Natura 2000 en mer relevant de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992. A l'échelle bretonne, le choix s'est porté sur des sites Natura 2000 pour lesquels des actions ont d'ores et déjà été initiées dans le cadre de précédents travaux, ou

lorsque les informations relatives aux habitats marins et aux activités de pêche sont actuellement disponibles et permettent une mise en œuvre rapide du programme d’actions.

Trois grandes actions visent à répondre à cet objectif :

- Mise à jour des diagnostics « pêche professionnelle » des Documents d’objectifs Natura 2000 lorsque nécessaire ;
- Réalisation des analyses de risques pêche ;
- Pour certains de ces sites, en cas de risques avérés, propositions de mesures visant à assurer la compatibilité entre les pratiques de pêche et l’atteinte des objectifs de conservation définis à l’échelle du site, en associant les professionnels concernés.

Sites Natura 2000	Volet pêche professionnelle du diagnostic	Analyse de risques	Propositions de mesures
Côte de granit rose - Sept îles	(déjà disponible)	oui	oui
Trégor-Goëlo	(déjà disponible)	oui	oui
Baie de Morlaix	(déjà disponible)	oui	
Roches de Penmarc’h	Mise à jour	oui	
Archipel des Glénan	Mise à jour	oui	
Dunes et côtes de Trévignon	Mise à jour	oui	
Île de Groix	(déjà disponible)	oui	oui

Tableau 1 : Tableau de synthèse des travaux sur les sites Natura 2000 retenus dans le cadre d’HARPEGE.

2. Méthodologie et sources d'information

2.1. Principes méthodologiques et démarche HARPEGE

La méthode d'Analyse du Risque Pêche a été mise au point par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2012 (MNHN, SPN, 2012).

La démarche d'évaluation de risque consiste à collecter, analyser et superposer géographiquement (sous Système d'Information Géographique) et à l'échelle de chaque site Natura 2000, trois niveaux d'information (

Figure 1) :

- **1^{er} niveau** : les habitats et leur distribution : cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur le site.
- **2^{ème} niveau** : les activités de pêche : distribution des activités de pêche par engins ou métiers de pêche. Le croisement est réalisé uniquement en fonction de la présence de l'activité de pêche sur un habitat. Les efforts de pêche des différentes activités sont spatialisés pour discerner les zones et les périodes de plus ou moins grande intensité de l'activité au sein du site Natura 2000 (paramètres contextuels). Ils permettront ainsi une meilleure orientation des éventuelles mesures de gestion au sein des sites.
- **3^{ème} niveau** : la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire. Ces interactions sont caractérisées en fonction :
 - des impacts qui peuvent potentiellement être générés par les différents types d'engins de pêche sur les habitats et,
 - la sensibilité spécifique des habitats du site Natura 2000 par rapport aux pressions physiques générées par les activités de pêche.

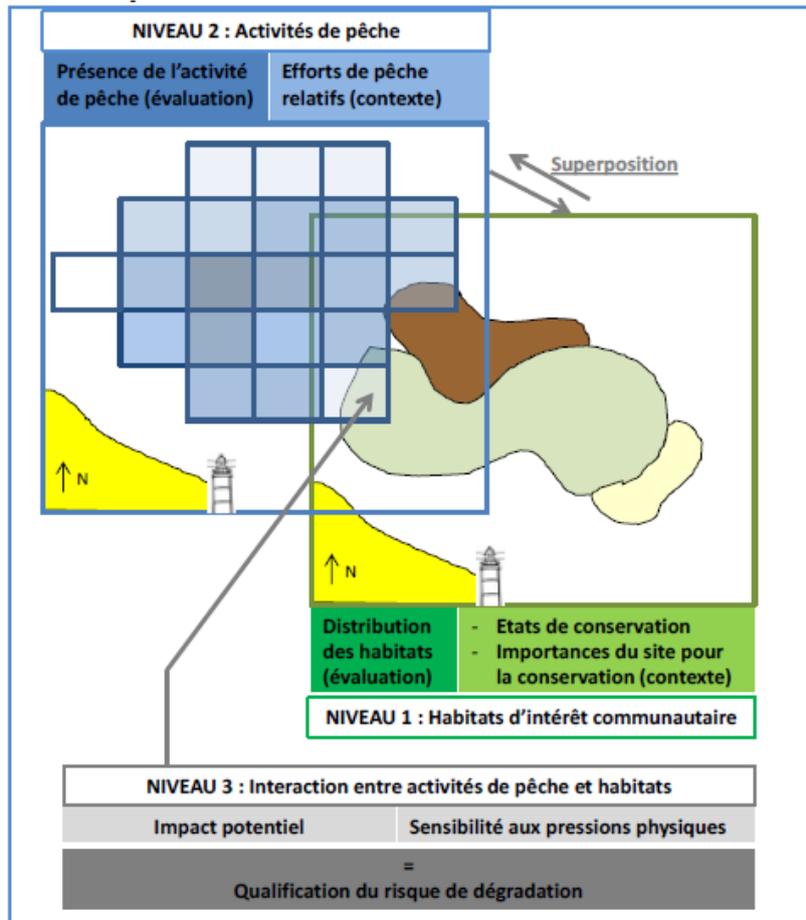


Figure 1 : Résumé schématique de la démarche pour évaluer les risques de dégradation des habitats par les activités de pêche au sein des sites Natura 2000

En fonction des données disponibles, des informations contextuelles sont également analysées pour identifier et orienter les éventuelles mesures de gestion au vue des risques identifiés.

Exemples de paramètres contextuels liés aux activités de pêche :

- L'effort de pêche : nombre de navires et temps de pêche dans les mailles ;
- La réglementation existante : le risque n'est pas évalué dans les secteurs interdit à l'engin étudié ;
- La dépendance socio-économique des pêcheurs aux secteurs : taux de dépendance des navires au secteur.

Exemples de paramètres contextuels liés aux habitats :

- L'enjeu de conservation de l'habitat tel que défini par le DOCOB;
- Les objectifs de conservation : objectifs longs terme et objectifs opérationnels ;
- La part de l'habitat en interaction avec l'engin de pêche sur le site ;

Logigramme d'analyse des risques pêche

Dans le cadre du projet HARPEGE, le CRPMEB de Bretagne a élaboré un logigramme reprenant les principales étapes de la mise en œuvre de l'analyse de risques pêche. Il est présenté ci-après.

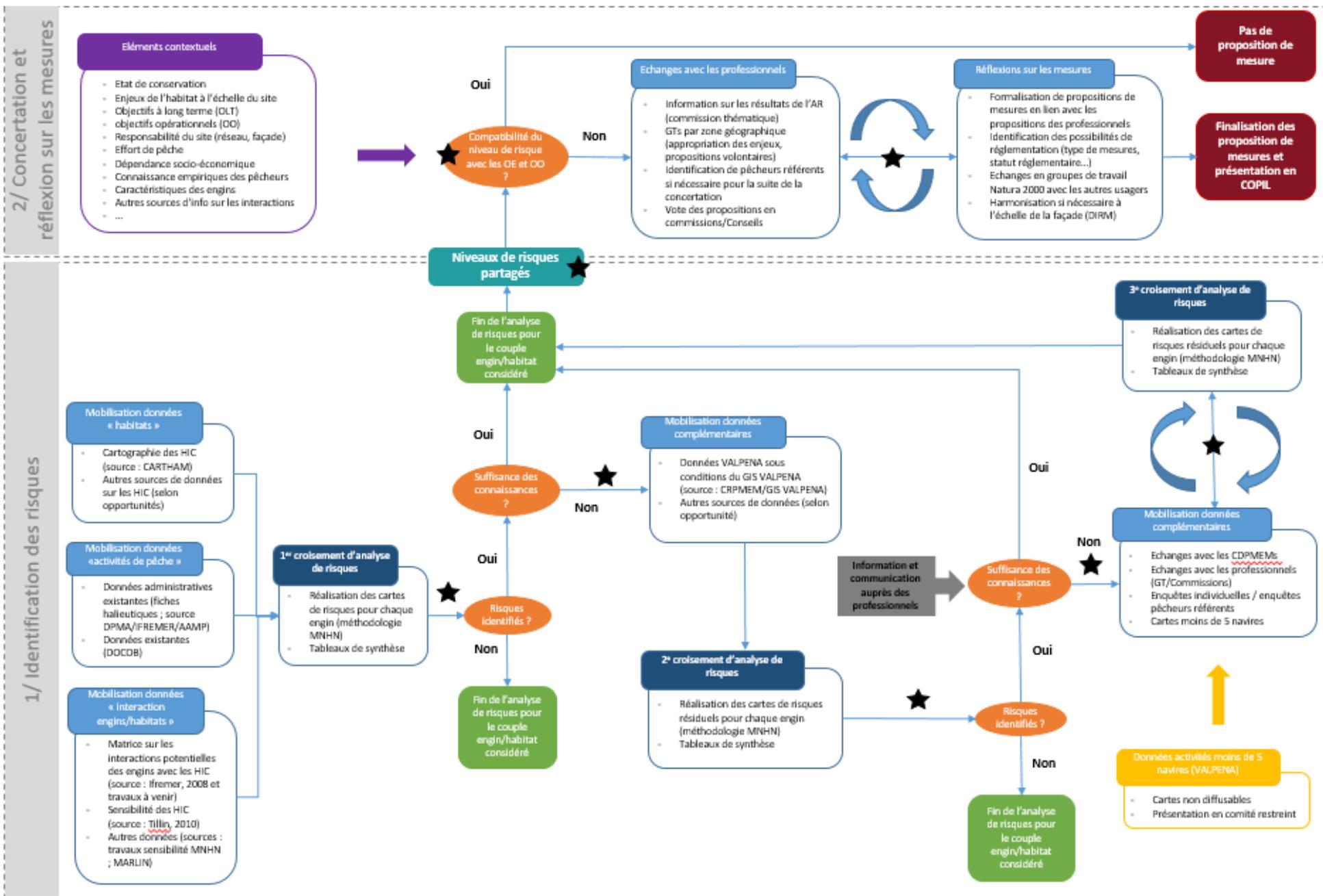


Schéma du processus de l'analyse de risques Natura 2000 dans le cadre du projet HARPEGE

(Réalisation : CRPMEM de Bretagne, janvier 2017)

Figure 2: Logigramme du processus de l'analyse de risques dans le cadre du projet HARPEGE



2.2. Mobilisation des informations

Niveau 1 : les habitats d'intérêts communautaires

- Distribution :

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire utilisée pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) est mobilisée pour cette analyse de risque. Les données utilisées sont issues du programme d'acquisition de connaissances CARTHAM. Dans ce cadre, différents types d'investigations ont été menés sur le site afin de caractériser les habitats et la faune présents du site à partir de sonar multifaisceaux, de prélèvements, d'imagerie vidéo, d'analyses granulométriques et d'analyses semi-quantitatives et qualitatives de la faune et de la flore (cf. Etat initial du DOCOB).

- Sensibilité des habitats :

Conformément à la méthode, un niveau (fort, modéré, faible ou inconnu) de sensibilité aux pressions physiques est évalué pour chaque habitat d'intérêt communautaire et leurs faciès particuliers (maërl, zostères, laminaires) identifiés par le DOCOB. Cette évaluation est réalisée à partir des travaux disponibles à ce jour notamment Tillin (Tillin H. M. et al., 2010) et utilisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (cf. Etat initial du DOCOB).

Les pressions d'abrasion sont les principales pressions exercées par les engins. Il est donc proposé de retenir la sensibilité relative à la pression d'abrasion (minimale) uniquement. Une cartographie de sensibilité des habitats du site île de Groix est réalisée.

- Enjeux de conservation et objectifs du DOCOB (cf. Etat initial du DOCOB) :

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, les enjeux de conservation ont été identifiés et hiérarchisés en fonction de différents critères (représentativité, fonctionnalité, rareté, etc.) en 4 catégories : enjeu prioritaire ; enjeu secondaire ; enjeu secondaire, à préciser ; enjeu non traité.

Les objectifs à long terme (OLT) et les objectifs opérationnels (OO) du site ont également été définis dans ce cadre selon la méthode « tableau de bord »¹.

¹ La méthode « tableau de bord » est décrite dans le cahier technique de l'ATEN (n°88) « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels ». Elle définit des indicateurs de suivi pour évaluer la réalisation des actions de gestion, la réduction des pressions et l'atteinte des objectifs de conservation à long terme. L'objectif long terme vise le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, à l'échelle de plusieurs plans de gestion (15 ans). L'objectif opérationnel définit des actions qui vont agir sur les facteurs d'influence, à l'échelle d'un plan de gestion (5-6 ans).

Les informations détaillées portant sur la distribution, la sensibilité, les enjeux et les objectifs relatifs aux habitats d'intérêts communautaires figurent dans l'état initial du DOCOB du site. Ils ont été validés au cours du comité de pilotage du site (COFIL) le 21/06/2016.

> cf. Annexe 1 : Matrice de sensibilité (Tillin H.M. et al., 2010)
> cf. Annexe 5 : Tableau de synthèse des enjeux de conservation et des objectifs opérationnels et long terme identifiés par le DOCOB
> cf. Atlas cartographique : 1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers, enjeux de conservation et sensibilité des habitats aux pressions d'abrasion.

Niveau 2 : les activités de pêche

Les données d'activité pêche proviennent de deux sources :

- les données VMS (Vessel Monitoring System) de l'année 2013 selon un maillage 1'*1' pour les navires équipés de ce système de géolocalisation. Ces données sont disponibles pour les engins suivants : casier, chalut de fond, chalut pélagique, filet, palangre et senne.
- les données VALPENA² de l'année 2013 (2010 pour les navires ligériens) selon un maillage de 3 milles par 3 milles. Ces données sont disponibles pour les engins suivants : casier, chalut de fond, chalut pélagique, filet, palangre et senne.

Cette mobilisation des données des professionnels, simultanément avec la mobilisation des données VMS, a été décidée dans le cadre spécifique de l'expérimentation de l'analyse de risques sur le site Ile de Groix.

La mobilisation des données des professionnels s'est opérée en même temps que celle des données administratives. Ce cas est spécifique au site de Groix, qui sert d'expérimentation pour l'analyse de risques pêche. Pour les autres sites du projet HARPEGE, les données VALPENA sont mobilisées par le comité dans un deuxième temps, en cas de besoin.

Aucune carte n'est produite pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires, pour lesquels aucune donnée spatiale issue de VALPENA ne peut être diffusée pour des raisons de confidentialité. C'est le cas de la drague à coquille St-Jacques, la drague à bivalves, le chalut à lançons, la ligne et le carrelet à éperlan. Les navires pratiquant ces métiers étant inférieurs à 12m, aucune donnée VMS n'est disponible. Pour ces métiers, seules des cartes des risques potentiels sont réalisées, indépendamment de la présence ou non de l'activité sur l'habitat.

> cf. Atlas cartographique :
2/ Cartes d'effort de pêche VMS et Valpena par engin/métier.

² VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) est une méthodologie d'acquisition, de normalisation et de traitement de données de fréquentation des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches d'apporter une information géographique normalisée et des éléments quantifiés, selon une méthode scientifiquement établie en vue des négociations sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin. La méthodologie ainsi que les limites associées sont détaillées dans le diagnostic socio-économique réalisé par le CRPEM.

Suite au premier croisement des données effort de pêche et habitats, des travaux complémentaires ont été menés afin de préciser les risques forts identifiés. Deux cas de figure se présentent :

- Les métiers pratiqués par moins de 5 navires, pour lesquels aucune donnée spatiale ne peut être mobilisée pour des raisons de confidentialité : des enquêtes individuelles exhaustives sont nécessaires afin de localiser les pratiques, pour une étude « en chambre » avec les services de l'Etat (aucune donnée spatiale ne peut être diffusée).
 - C'est le cas de la drague à coquille St-Jacques (2 enquêtes réalisées), la drague à bivalves (1 enquête) et le chalut de fond à lançons (5 enquêtes), concernant les risques potentiels forts sur les herbiers et les bancs de maërl

- Les métiers pratiqués par plus de 5 navires pour lesquels des données spatiales existent : il est nécessaire de préciser les risques forts grâce à des enquêtes permettant, selon les besoins de connaissances, de collecter des données spatiales plus fines, des données qualitatives (description des pratiques, des engins, des types de fonds recherchés), des données temporelles ou quantitatives (saisonnalité, nombre de navires, etc.). Ces enquêtes peuvent être menées soit auprès de pêcheurs référents, d'un échantillon de navires, ou être exhaustives.
 - C'est le cas du chalut de fond concernant les risques potentiels forts récifs d'hermelles et roches et blocs à gorgones et roses de mer. 11 enquêtes ont été réalisées.

Le bilan de ces enquêtes figure en annexe 3.

> cf. Annexe 3 : Synthèse des enquêtes réalisées auprès des professionnels pour préciser les risques

Niveau 3 : la nature des interactions entre les engins de pêche et les habitats d'intérêt communautaire :

Les interactions entre les habitats et les activités de pêche sont qualifiées par un niveau de risque de dégradation défini à partir de :

- la sensibilité de chaque habitat tel que défini précédemment (cf. niveau 1 les habitats d'intérêts communautaires) ;
- l'impact que peut générer chaque type d'engin sur les différents habitats d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de cette analyse, l'impact potentiel est défini à partir de la matrice d'impact produite par l'Ifremer en 2008 (saisine DPMA 2008-2014). Pour les interactions non décrites dans cette matrice (ex : chalut de fonds sur les habitats récifs), « l'impact potentiel sur l'ensemble des écosystèmes » décrit pour chaque engin de pêche dans le rapport de l'Ifremer est utilisé. Le niveau de risque de dégradation est dit « interprété » et est noté « ND_niveau de risque » dans ces cas.

> cf. Annexe 2 : Matrice d'impact potentiel des engins sur les habitats d'intérêt communautaire (Drogou et al., 2008)

Ces deux paramètres sont intégrés pour qualifier le risque de dégradation d'après la matrice suivante :

Tableau 2 : Méthode de qualification du risque potentiel (intégration entre le type de pression impact et la sensibilité de l'habitat à la pression).

Risque potentiel		Impact potentiel d'un engin de pêche sur un habitat (matrice IFREMER)			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité locale de l'habitat	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	Valeur de l'impact potentiel "?"			

2.3. Restitution et validation avec les professionnels et acteurs du site

Chaque métier ayant nécessité un travail d'enquête afin de préciser les risques de dégradation identifiés, a fait l'objet d'une réunion de restitution et d'échange auprès des professionnels concernés, en présence du CRPMEM Bretagne et des comités départementaux du Morbihan et du Finistère (uniquement lors de la réunion chalut de fond pour ce dernier). L'objectif de ces réunions était de présenter la démarche d'analyse de risques, les résultats des enquêtes menées, et de discuter et valider ensemble les résultats qui en découlent.

Ces réunions se sont déroulées à Lorient aux dates suivantes :

- Chalut à lançon : samedi 16/09/2017, 9h-10h30
- Dragage à coquille St-Jacques et bivalves : samedi 16/09/2017, 10h30-12h.
- Chalut de fond : samedi 14/10/2017, 9h30h-11h30.

Les comptes-rendus de ces réunions figurent en annexe 4.

Suite à la phase d'enquêtes et aux réunions de restitution locales, les risques de dégradation identifiés ont donc été précisés : certains risques ont pu être écartés car il n'y avait pas d'interaction spatiale, et d'autres ont été contextualisés (précision sur l'effort de pêche, le type d'engin, la période, l'importance socio-économique, etc.).

Une réunion de validation des risques de dégradation identifiés a été organisée le 05/12/2017 avec l'AFB, le CRPMEM et les CDPMEM concernés, les services de l'Etat (PREMAR, DIRM, DDTM, DREAL), la Préfecture Maritime et Lorient Agglomération, opérateur du site Natura 2000.

L'objectif de cette réunion était de parvenir à un diagnostic partagé des risques de dégradation identifiés et de décider sur lesquels les discussions doivent se poursuivre pour définir des mesures. Le compte-rendu figure en annexe 4.

> cf. Annexe 4 : Comptes rendus des réunions traitant de l'analyse de risques sur le site « Ile de Groix » : Réunions de restitution auprès des professionnels / Réunion de validation de l'analyse de risques pêche du 5 décembre 2017

3. Résultats de l'analyse des risques de dégradation liés aux activités de pêche sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Île de Groix

3.1. Bilan de l'ensemble des risques de dégradation identifiés

Selon la méthode présentée, les analyses de risque sont réalisées pour chaque engin pratiqué au sein du site.

A l'issue des croisements et des restitutions auprès des professionnels au niveau local, les cartographies des niveaux de risques de dégradation associés à chaque engin ont été validées en réunion de restitution générale du 5/12/2017 en présence des services de l'Etat, des comités des pêches régional et départemental et des opérateurs du site Natura 2000.

Le tableau de synthèse des risques de dégradation évalués pour chaque interaction entre un engin de pêche et un habitat d'intérêt communautaire est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

L'ensemble des cartes produites dans le cadre des croisements de l'analyse de risques liés à la pêche sur le site Natura 2000 « Île de Groix » est présenté dans un Atlas cartographique.

Remarque :

Conformément aux règles de confidentialités des données, les cartes décrivant les activités de pêche (et les risques de dégradation qui y sont associés) des métiers pratiqués par moins de 5 navires au sein du site ne sont pas présentées dans ce rapport. Ces métiers ont fait l'objet d'une analyse et de discussions entre l'AFB, le CRPMEM et les services de l'Etat dont les résultats (hormis les cartes) et les conclusions figurent dans ce rapport.

> cf. Atlas cartographique :

1/ Cartographies relatives aux habitats : habitats élémentaires, habitats particuliers, enjeux de conservation et sensibilité des habitats aux pressions d'abrasion

2/ Cartographies des efforts de pêche : sources VMS / VALPENA / enquêtes

3/ Cartographies des risques potentiels pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires

4/ Cartographies des risques de dégradation des habitats par engin de pêche

Tableau 3: Tableau de synthèse des risques de dégradation identifiés à l'issue des croisements des cartographies d'habitats (CARTHAM) et des cartographies de l'activité de pêche (VMS, VALPENA, Enquêtes*)

Habitats		Engins										
Habitats élémentaires	Habitats particuliers	casier	chalut de fond*	chalut pélagique	filet	palangre	senne	ligne	carrelet à éperlan	chalut lançon*	drague bivalves*	drague CSJ*
1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina (façade atlantique)	Herbiers Zostera marina	modéré			modéré	modéré	modéré	nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique)	-	ND_faible			nul	faible	ND_faible	nul	ND_nul	Pas d'interaction	modéré	modéré
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	-	faible	modere	ND_nul	faible	faible	faible	nul	ND_nul	modéré	modéré	modéré
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	Bancs de maerl	modéré			modéré	modéré	modéré	nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	fort
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	Macro-algues subtidales	faible			faible	faible	faible	nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)	-	faible			nul	faible	ND_faible	ND_nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1170-4 - Les récifs d'Hermelles (façade Atlantique)	Hermelles S. Spinulosa	ND_moderne	fort	ND_nul	ND_moderne	ND_nul	ND_moderne	ND_nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)	Foret de laminaires	faible			faible	faible	ND_faible	nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)	Macro-algues subtidales	faible			faible	faible	ND_faible	nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1170-R09.01.01- Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles	Faune dressée	ND_faible	ND_fort	ND_nul	ND_faible	ND_nul	ND_faible	ND_nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction
1170-R09.01.05 - Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux côtiers	-	ND_faible			ND_faible	ND_nul	ND_faible	ND_nul	ND_nul	Pas d'interaction	Pas d'interaction	Pas d'interaction

La Loi Biodiversité prévoit que les activités de pêche professionnelle fassent « l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ». Une nouvelle méthodologie est en cours d'élaboration par un groupe de travail piloté par la DPMA et la DEB. Au moment de la réalisation de l'analyse, il n'existe pas de méthode permettant de conclure à un niveau de risque d'atteinte aux objectifs de conservation à partir des risques de dégradation des habitats. Il a donc été acté lors du COPIL HARPEGE du 20 février 2018 de ne pas conclure aux niveaux de risques d'atteinte aux objectifs de conservation. Il est proposé d'identifier les cas qui feront l'objet de discussions relatives à des mesures de gestion à partir du risque de dégradation des habitats et des paramètres contextuels disponibles.

Lors de la réunion de validation des risques du 5/12/2017, il a été proposé et validé de ne pas poursuivre le processus d'analyse de risque dans les cas suivant :

- **Cas des risques modérés de dégradation des habitats d'intérêt communautaire à enjeu de conservation secondaire :**
 - Interactions entre la drague à coquilles Saint-Jacques et les habitats élémentaires « 1110-2 - Sables moyens dunaires » et « 1110-3 Sables grossiers et graviers ».
 - Interaction entre le chalut de fond, le chalut à lançon et l'habitat élémentaire « 1110-3 Sables grossiers et graviers ».

- **Cas des risques faibles de dégradation des habitats d'intérêt communautaire :**
 - Interactions entre les filets, casiers, palangres et sennes et les habitats « 1110-3 Sables grossiers et graviers, « 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales ».
 - Interactions entre les filets, casiers et sennes et les roches circalittorales : « 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones *Eunicella verrucosa* et Roses de mer *Pentapora fascialis* et algues sciaphiles - Faune dressée », « 1170-R09.01.05 Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux cotiers ».
 - Interactions entre les casiers, palangres et sennes et les sables : « 1110-2 Sables moyens dunaires », « 1110-4 Sables mal triés ».

- **Cas des risques nuls de dégradation des habitats d'intérêt communautaire :**
 - Interactions entre les filets et les sables « 1110-2 Sables moyens dunaires », « 1110-4 Sables mal triés ».
 - Interactions entre les palangres et les roches : « 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales », « 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones *Eunicella verrucosa* et Roses de mer *Pentapora fascialis* et algues sciaphiles - Faune dressée », « 1170-R09.01.05 Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux cotiers ».
 - Les engins « chalut pélagique », « carrelet à éperlan » et « ligne » ne présentent aucun risque de dégradation.

En l'état actuel des connaissances locales sur les habitats et les enjeux de conservation, les risques de dégradation évalués ci-dessus ne feront pas l'objet de discussion concernant la prise de mesures.

Lors de la réunion de validation des risques du 5/12/2017, il a été proposé et validé de poursuivre les discussions relatives aux mesures dans les cas suivants :

- **Cas des risques forts de dégradation sur les habitats d'intérêt communautaire :**
 - Interaction entre le chalut de fond et l'habitat particulier « 1170-4 Les récifs d'Hermelles - Hermelles *S. Spinulosa* ».
 - Interaction entre la drague à coquille Saint-Jacques et l'habitat particulier « 1110-3 Sables grossiers et graviers - Bancs de maërl ».
 - Interaction entre le chalut de fond et l'habitat particulier « 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones *Eunicella verrucosa* et Roses de mer *Pentapora fascialis* et algues sciaphiles - Faune dressée ».

En l'état actuel des connaissances locales sur les habitats et les enjeux de conservation, les risques de dégradation évalués ci-dessus feront l'objet de discussions pour évaluer les besoins des mesures liées aux activités de pêche.

- **Cas des risques de dégradation modérés liés à l'utilisation d'un engin de pêche sur un habitat à enjeu de conservation prioritaire identifié dans le DOCOB :**
 - Interactions entre les casiers, sennes, palangres, filets et les habitats particuliers « 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* - Herbiers *Zostera marina* » et « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl - Bancs de maërl ».
 - Interactions entre les filets, sennes et casiers et l'habitat particulier « 1170-4 Les récifs d'Hermelles - Hermelles *S. Spinulosa* ».

En l'état actuel des connaissances locales sur les habitats et les enjeux de conservation, les risques de dégradation évalués ci-dessus ne feront pas l'objet de mesures liées aux activités de pêche. Néanmoins, une sensibilisation auprès des professionnels concernés portant sur les enjeux prioritaires du site pourra être réalisée.

Ces cas sont présentés sous la forme de fiche de synthèse présentant l'ensemble des informations utiles à la discussion (cf. 3.2. Présentation des engins/métiers pour lesquels des risques de dégradation sont identifiés et discutés).

Les analyses réalisées pour l'ensemble des engins de pêche pratiqués au sein du site sont présentés sous forme de fiche en annexe 6.

3.2. Présentation des engins/métiers pour lesquels des risques de dégradation sont identifiés et discutés

Les interactions pour lesquelles des risques de dégradation d'habitats sont identifiés et discutés sont présentés sous la forme de fiche de synthèse qui présentent :

- La carte des risques de dégradation des habitats associés à l'engin/métier de pêche (risque potentiel quand moins de 5 navires sont identifiés sur le site) ;
- Un tableau de synthèse présentant :
 - les paramètres d'évaluation du risque de dégradation : sensibilité, impact potentiel, niveau de risque ;
 - les paramètres contextuels relatifs aux habitats d'intérêt communautaire et aux activités de pêche (cf. Diagnostic, CRPMEM 2016) ;
 - les conclusions issues des discussions sur les mesures de la réunion de restitution générale du 5/12/2017.

Des fiches de synthèse de l'ensemble des risques de dégradation identifiés pour tous les engins de pêche présents sur le site figurent sous cette même forme en *annexe 5*.

> cf. Annexe 4 : Comptes rendus des réunions traitant de l'analyse de risques sur le site « Ile de Groix » : Réunion de validation de l'analyse de risques pêche - 5 décembre 2017, 9h30 – 13h, CRPMEM Bretagne, Rennes.

> Cf. Annexe 5 : Fiches de synthèse de l'ensemble des résultats de l'analyse de risques par engin/ métier de pêche

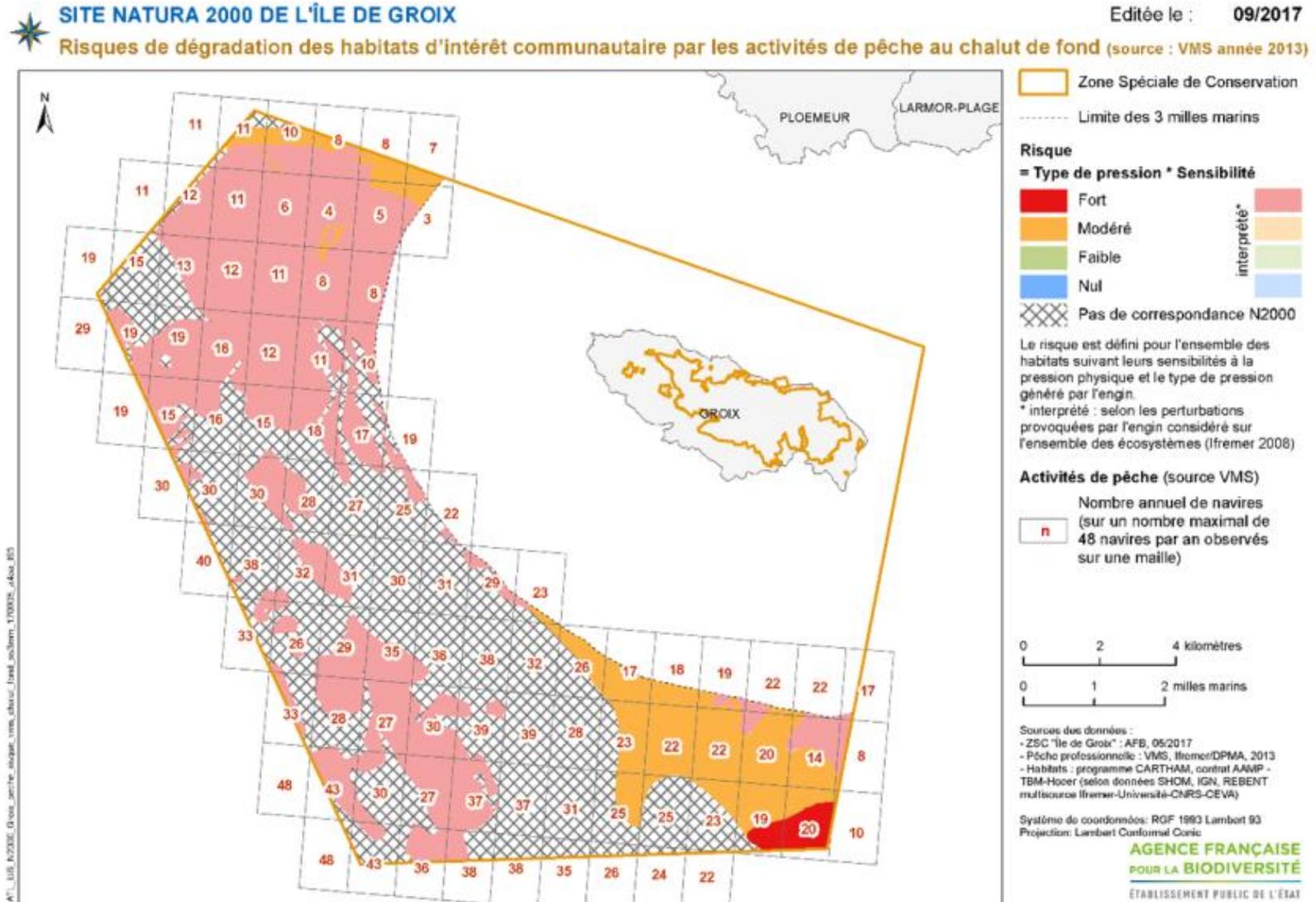


Figure 3: Carte de risques liés à la pêche au chalut de fond sur le site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	fort	fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : prioritaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : 100%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif Opérationnel : Compléter la cartographie des récifs (délimiter le récif situé au S-E du site dans sa globalité: dans et hors site) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les récifs d'Hermelles.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (Valpena) : 18 Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé) : 80%. Zone importante pour les petits chalutiers qui ne peuvent pas aller plus au large. Secteur de pêche stratégique pour tous les chalutiers, permet de relier 3 zones de pêche. Beaucoup de chalutiers y font le trait du matin ou du soir. Présence / localisation / étendue du récif d'Hermelles remise en cause par les professionnels.</p>	<p>Mesure d'amélioration des connaissances sur la localisation et l'emprise du récif d'Hermelles prévue par le DOCOB. Elle sera conduite en premier lieu et si la présence du récif est confirmée sur le site, des mesures seront discutées et prises au regard des connaissances acquises.</p> <p style="background-color: #e6f2ff; padding: 5px;">> cf. 4.2.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles - Faune dressée</i>				
modérée	ND_fort	ND_fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : secondaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : > 50%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif Opérationnel : Limiter l'arrachage de faune fixée. Compléter la cartographie des habitats rocheux en précisant les zones à faune fixée (non connue précisément).</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (VMS) : >22. Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80%. Zone de pêche au chalut très importante dans son ensemble. Pratique de pêche : au bourrelet franc, à l'accro de la roche. Ils ne passent qu'occasionnellement sur les platiers, les remontées de gorgones sont rares (liées à une mauvaise position du chalut).</p>	<p>Faute de localisation sur la faune dressée, et les enquêtes auprès des pêcheurs ayant montré que les remontés de gorgones étaient rares, il n'est pas envisagé de mesure en l'état actuel des connaissances.</p>

Dragues à coquilles Saint-Jacques

Métier pratiqué par moins de 5 navires : les résultats d'enquête ne sont pas spatialisés, en respects des règles de confidentialité des zones de pêche. Ci-dessous, la carte des risques potentiels de la drague à coquilles Saint-Jacques, sans présager de l'activité réelle sur le site.

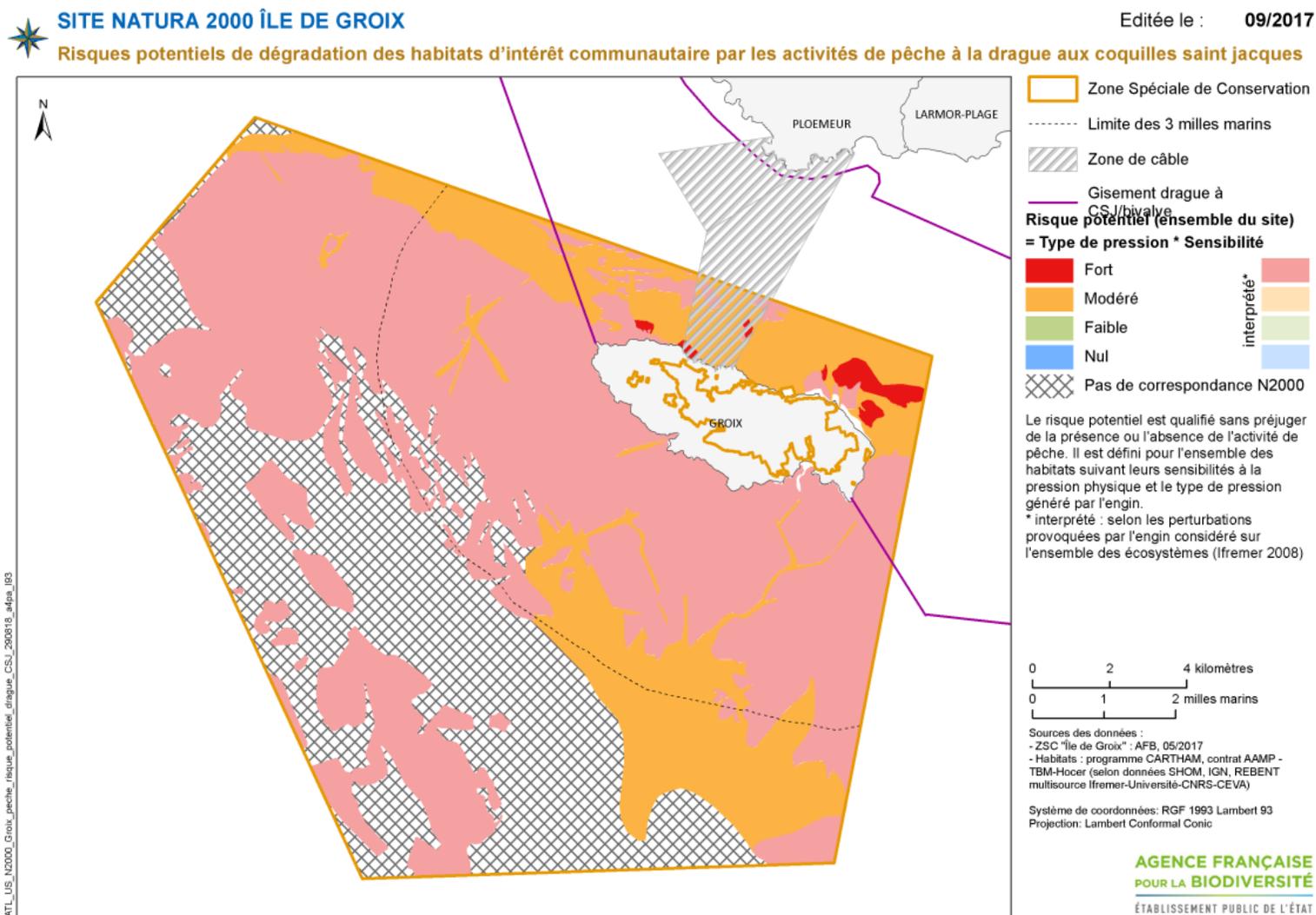


Figure 1 : Carte de risques potentiels de la drague à coquilles Saint-Jacques (sans présager de la présence ou non de l'activité) sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000,

Interactions retenues après enquêtes de pratique auprès des pêcheurs :

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	fort	fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : prioritaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : > 90%. Objectifs Long Terme : Maintien bon Etat de Conservation. Objectifs Opérationnels : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les bancs de maerl. Compléter la cartographie des bancs et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : < 2 Effort faible : inférieure à 1 mois à l'intérieur du site. Zone d'abri en cas de mauvais temps. Contingent de licences Coquilles Saint Jacques Ile de Groix : 11 licences, 2 navires ont fréquenté la zone sur l'année de référence, elle est considérée comme une zone de secours par les autres titulaires de la licence. Dragage à ressort testée. Périphérie de la zone de maërl travaillée (où le banc est peu dense). Une mise à jour de la cartographie du banc de maërl est nécessaire selon les pêcheurs.</p>	<p>Compte-tenu des paramètres contextuels, l'activité réelle faible (constatée) pourrait être maintenue en l'état en garantissant que l'activité n'augmente pas. D'autres pistes de réflexions sont envisageables (réduction des pressions de l'engin / réduction de l'emprise spatiale du risque). Des réunions avec les professionnels sont organisées.</p> <p style="background-color: #e6f2ff; padding: 5px;">> cf. 4.2.</p>



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au casier (source : VALPENA)

Editée le : 09/2017

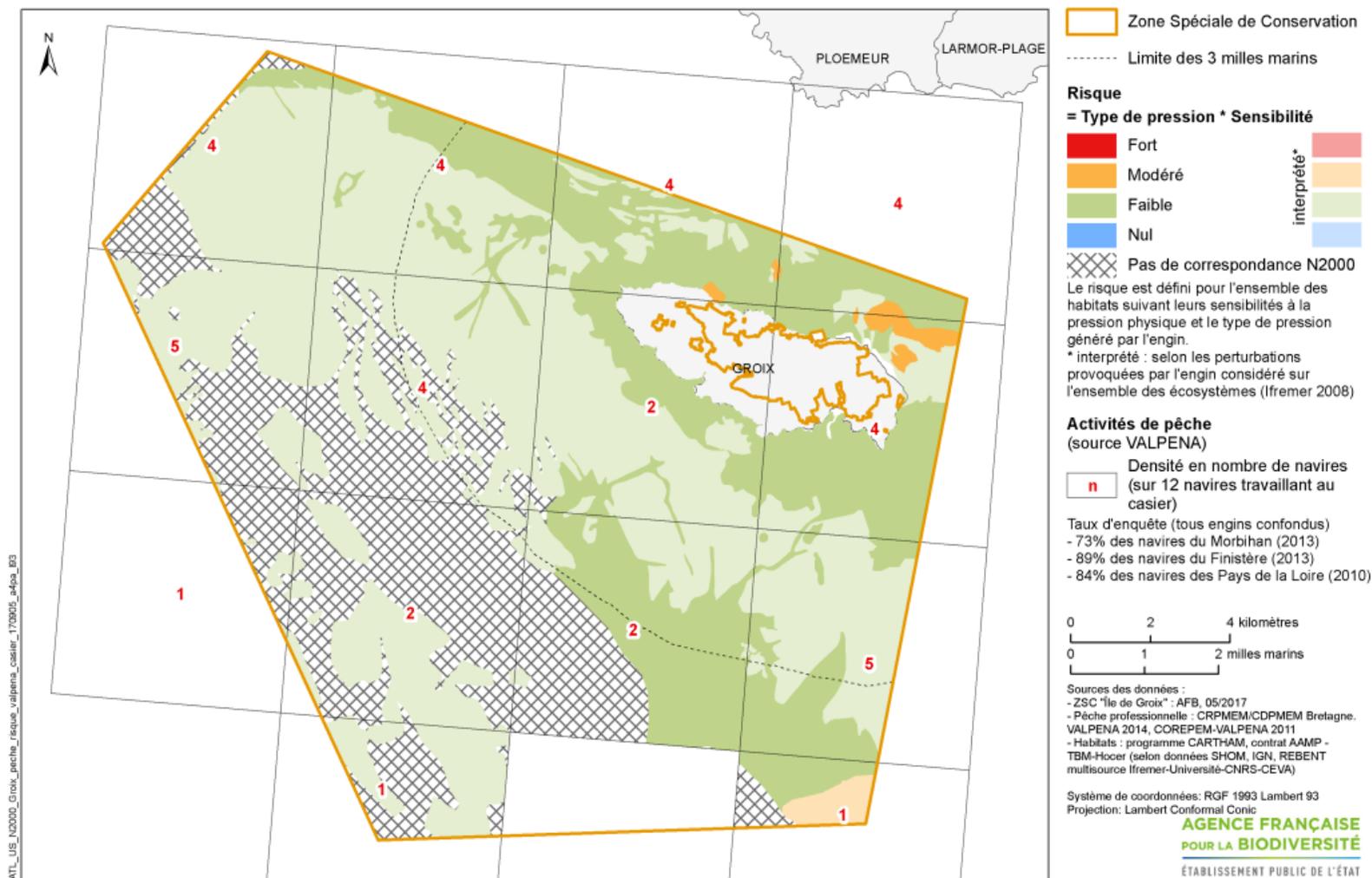


Figure 4: Carte de risques de dégradation liés à la pêche au casier sur le site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation des deux habitats: prioritaires. Part des habitats concernés par la pêche au casier : 100%. Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires. Compléter la cartographie.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : >3 Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80% Sur le site, le casier se pratique sur fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accroche de la roche est recherché.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-faible	ND-modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%. Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Compléter la cartographie des habitats (Hermelles en priorité) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille : 1 Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80% Précision sur la pratique : fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accroche de la roche est recherché.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures.</p>



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la senne (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017

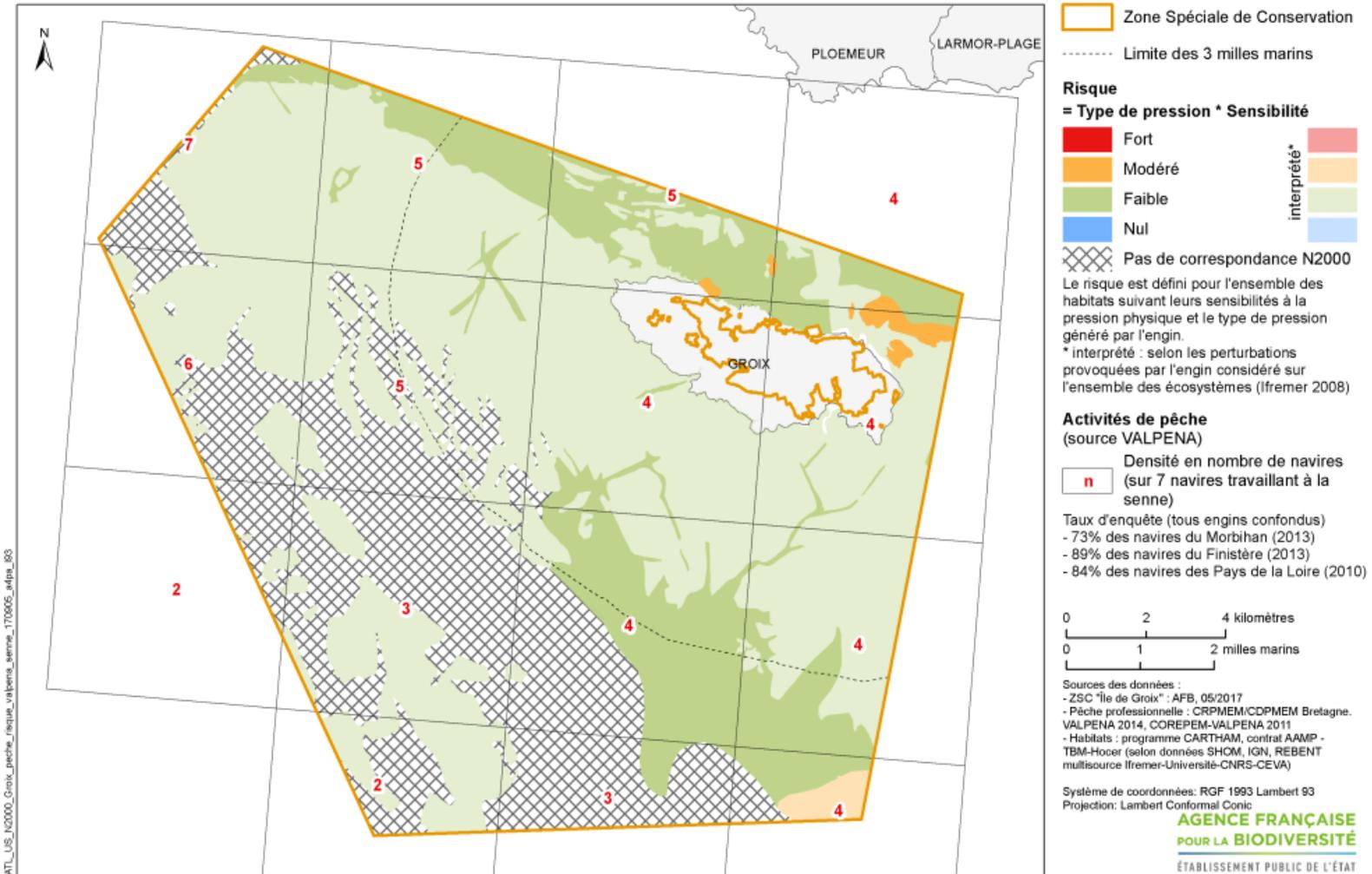


Figure 5: Carte de risques de dégradation liés à la pêche à la senne sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : > 4</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 50%</p> <p>Précision sur la pratique : essentiellement sur fonds sédimentaires (10m) parfois fonds rocheux (minimum de 30 m).</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-faible	ND-modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire.</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Part de l'habitat concerné : 100%.</p> <p>Objectif opérationnel : Compléter la cartographie des habitats (Hermelles en priorité) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : > 2</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 50%</p> <p>Précision sur la pratique : essentiellement sur fonds sédimentaires (10 m) parfois fonds rocheux, (minimum de 30 m).</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures.</p>



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la palangre (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017

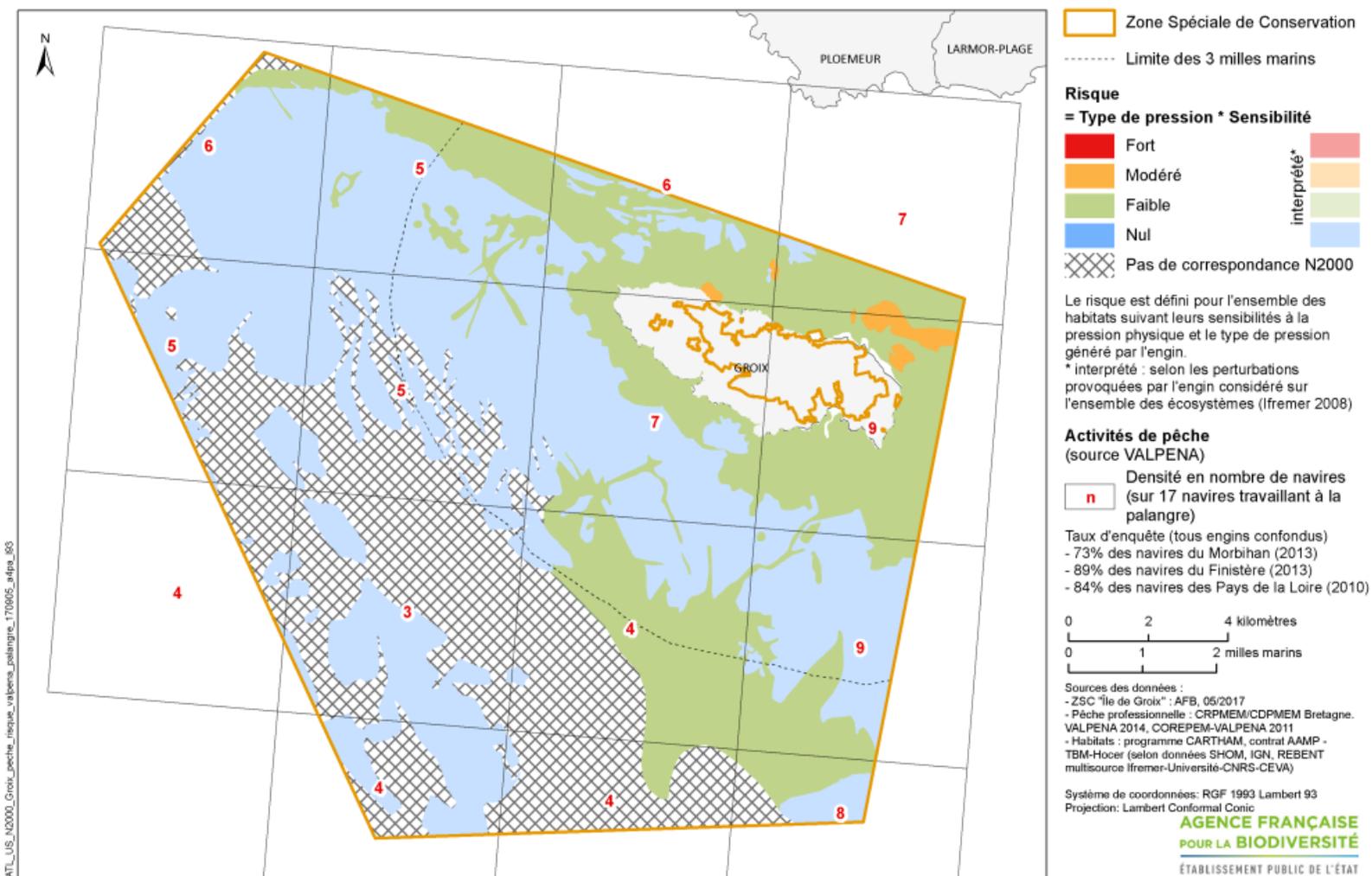


Figure 6: Carte de risques de dégradation liés à la pêche à la palangre sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%.</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : >6.</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 76%.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures</p>



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au filet (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017

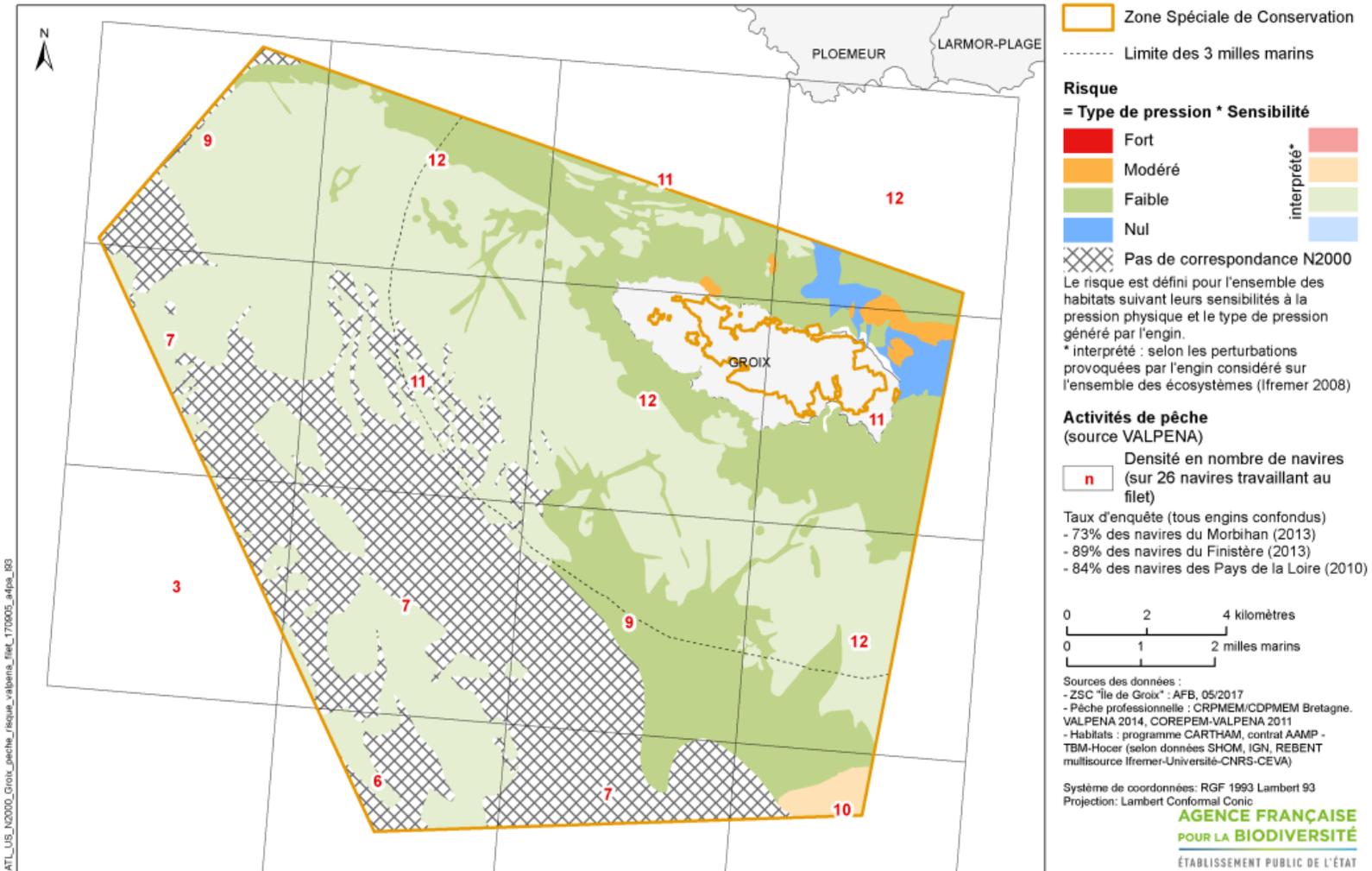


Figure 7: Carte de risques de dégradation liés à la pêche au filet sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveaux d'enjeu de conservation des habitats : prioritaires. Part des habitats en interaction : 100%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navires / maille (enquête) : >11 Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé) : 90% Précision sur la pratique : fonds meubles ou durs, le plus souvent à l'accroche de la roche (de 2 h à 2 nuits). Matériel ramassé en vives-eaux, courant devient trop fort, coup de vent et fortes houles.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-faible	ND-modéré	<p>Niveaux d'enjeu de conservation: prioritaire. Part des habitats en interaction : 100%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navires / maille (enquête) : 10 Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé) : 90% Précision sur la pratique : fonds meubles ou durs, le plus souvent à l'accroche de la roche (de 2 h à 2 nuits). Matériel ramassé en vives-eaux, courant devient trop fort, coup de vent et fortes houles.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures</p>

4. Discussion et propositions de mesures

4.1. Modalités de concertation sur les mesures

Une réunion de concertation a été organisée le samedi 27 janvier 2018 par le CRPMEM Bretagne et le CDPMEM du Morbihan afin de discuter avec les professionnels des propositions de mesures concernant le risque drague / maërl. Le compte-rendu de cette réunion figure en annexe 4.

Les propositions des professionnels ont été présentées et discutées en COPIL de projet HARPEGE, en présence des comités professionnels, de l'AFB et des services de l'Etat (DIRM, DREAL, PREMAR), le 20 février 2018.

Enfin, un groupe de travail réunissant les acteurs du site Natura 2000 île de Groix dédié aux mesures (pêche professionnelle et autres) sur la partie marine du site a été organisée le 17 mai 2018. Les propositions de mesures issues du projet HARPEGE ont été présentées et discutées au cours de ce groupe de travail.

> cf. Annexe 4 : Comptes rendus des réunions traitant de l'analyse de risques sur le site « Ile de Groix » : Réunion du COPIL du 20 février 2018

>cf. Annexe X : Compte rendu du GT N2000 Ile de Groix sur les mesures marines du 17 mai 2018

4.2. Propositions de mesures

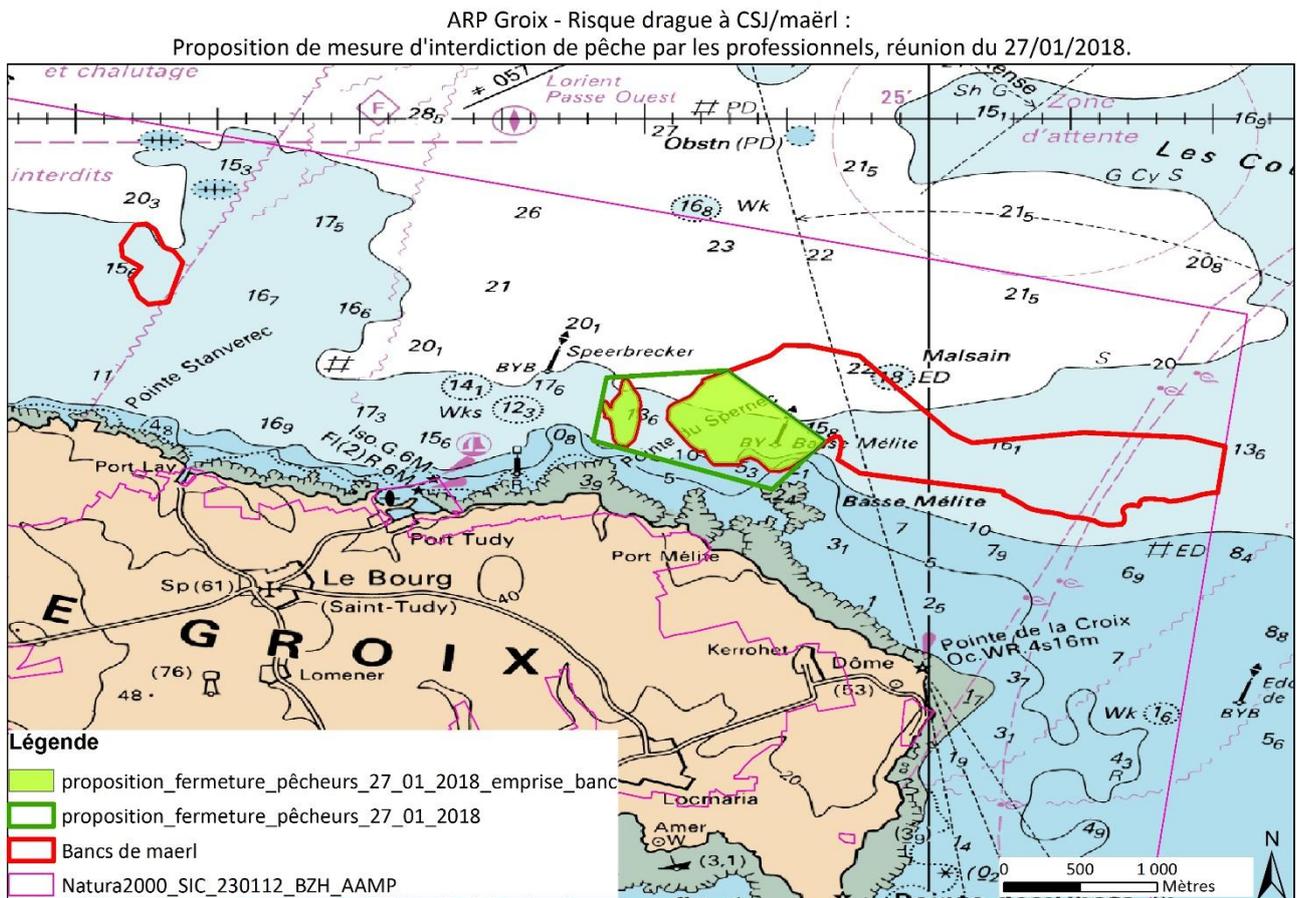
4.2.1 Mesure : drague à coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl

Proposition de mesure émanant des professionnels :

- La fermeture à toute activité de drague à coquille St-Jacques, de la partie du banc de maërl située à l'ouest de Basse Mérite, représentant une superficie de 26,8 hectares. Ajoutés aux 8,8 hectares de maërl situés dans la zone de câbles, cela porterait à 25,9 % la superficie de maërl interdite à la drague. Les professionnels proposent cette zone car, d'une part, elle est moins travaillée, et d'autre part, étant située plus à la côte et dans des petits fonds, elle est susceptible d'être une zone de plus forte vitalité, importante pour la dynamique du banc, à l'image de ce que les études ont montré sur Belle-Ile.
- Sur le reste du banc, il est proposé de voir de quelle manière on pourrait inciter les professionnels à l'usage de la drague à ressorts. Certains professionnels se déclarent intéressés par ce type de drague. La question des aides financières potentielles est à étudier ainsi que la faisabilité technique (cette drague est efficace sur les fonds durs uniquement, pas du tout sur la vase).

- Les professionnels rappellent que le faible niveau de ressource sur le site ne permettra jamais qu'il y ait plus de 2 ou 3 navires à travailler sur le site.
- Enfin, les professionnels soulignent l'importance d'améliorer localement la connaissance du banc de maërl et notamment la répartition maërl mort/vivant, afin de mesurer les effets de la mesure prise.

Il est convenu que cette proposition sera soumise à l'avis du COPIL HARPEGE le 20/02/2018.



Carte 2 – Proposition de zone fermée à la drague à coquille St-Jacques

Rappel :

- Superficie totale du maërl sur le site N2000 Ile de Groix : 137,5 ha (124,5 + 4,2 + 8,8)
- Zone actuellement interdite à la drague (dans la zone de câbles interdite au dragage et au chalutage) : 8,8 ha
- Zone proposée à la fermeture par les professionnels pour répondre aux objectifs de préservation du banc de maërl : 26,8 ha

➡ Pourcentage de la superficie totale de maërl interdit à la drague : 26 %

Propositions d'évolutions par les représentants de l'Etat lors du COPIL HARPEGE du 20 février 2018 :

- Il est proposé d'étendre la zone d'exclusion en intégrant la bande au sud-est du banc de maërl. Cette extension est proposée considérant que :
 - Il s'agit de la zone la moins fréquentée par les professionnels, l'activité s'exerçant principalement au nord du banc et au-delà de la ligne de sonde des 20 m;
 - Cette zone est la plus proche de la côte, à moins de 20m de profondeur. Elle pourrait présenter une zone de vitalité plus importante (plus de luminosité, et moins de pressions).
 - Cette mesure pourrait être positive pour la ressource de CSJ, le maërl jouant un rôle fonctionnel pour la ressource.

- Il est également proposé que la zone d'exclusion s'applique à tous les engins trainants de fonds. Des activités de dragues à bivalves et de chaluts de fond se déroulent à proximité du banc. Bien qu'aucune interaction avec les bancs n'ait été identifiée à partir de l'ARP pour ces engins, il est proposé de s'assurer que de nouvelles activités à risque ne s'y développent pas dans l'avenir.

Propositions complémentaires émises par le groupe de travail Natura 2000 Ile de Groix (17 mai 2018)

Les analyses de risques et les propositions de mesures relatives aux activités de pêche ont été présentées lors du groupe de travail du site Natura 2000 relatif aux mesures marines (pêche professionnelle et autres) le 17 mai 2018. L'importance de suivre les activités de pêche a été exprimée. L'analyse de risque étant réalisée à un temps donné, il a semblé nécessaire au groupe de travail de s'assurer que les risques identifiés n'évoluent pas significativement pour les habitats sensibles et à enjeux (banc de maërl et herbiers, hermelles). Il a été retenu que les comités des pêches (CRPMEB Bretagne et CDPMEB Morbihan) feront état des activités de drague et des éventuelles évolutions (effort de pêche, nombre de navires, zone, etc) sur les habitats qui y sont sensibles. Ce retour d'informations reposera sur la consultation des professionnels concernés lors des commissions coquillages et/ou d'entretiens téléphoniques. Les comités pourront ainsi en rendre compte lors des COPIL ou groupe de travail du site Natura 2000. En cas d'évolution des activités, les risques seraient analysés conformément aux conclusions du COPIL HARPEGE du 20 février 2018.

Mesures actées :

- Zone de fermeture de toute activité à la drague à coquille Saint-Jacques (Carte 2).
- Si la fréquentation réelle sur le reste du banc augmente ou si d'autres métiers venaient à s'exercer dans la zone proposée à la fermeture, une analyse des risques relative à ces

évolutions devra être réalisée. Les comités des pêches feront état des activités de drague et des éventuelles évolutions (effort de pêche, nombre de navires, zone, etc) sur les habitats qui y sont sensibles et en rendront compte lors des COPIL ou GT du site N2000.

- La proposition d'incitation à la drague à ressort est retenue, avec étude de faisabilité technique et des financements possibles.
- Une mesure d'amélioration des connaissances sur le banc de maërl est prévue au DOCOB du site. Elle doit permettre de préciser les contours du banc et son état de conservation.

> cf. Mesure MER6 : Définir une zone de fermeture à la drague à coquille Saint-Jacques sur le banc de Maërl et accompagner les professionnels à adapter leurs pratiques sur le site

> cf. Mesure AC1 : Actualiser les connaissances sur la répartition spatiale des habitats prioritaires

4.2.2 Mesure : chalut de fond sur le récif d'hermelles :

Lors du diagnostic écologique et socio-économique du site Natura 2000 "Ile de Groix", les récifs à *Sabellaria spinulosa* ont été identifiés et un enjeu de conservation prioritaire défini pour cet habitat. L'activité de chalut de fond présente un risque fort de dégradation sur cet habitat.

Toutefois, les pêcheurs remettent en cause la présence et/ou la localisation l'emprise de ce récif sur la zone de pêche fréquentée par les chalutiers de fond.

- Une mesure du DOCOB (AC1) vise à compléter les connaissances sur la localisation et l'emprise du récif d'hermelles.
- Les animateurs du site Natura 2000, le CRPMEM Bretagne et CDPMEM 56 s'engagent à reprendre les discussions sur des mesures de gestion pour la pêche au chalut de fond sur le récif à *Sabellaria spinulosa*, une fois cette mesure terminée et la connaissance sur le récif affinée.

> cf. Mesure AC1 : Actualiser les connaissances sur la répartition spatiale des habitats prioritaires

*> cf. Mesure GOUV3 : Poursuivre les discussions sur des mesures 'pêche au chalut de fond' sur le récif à *Sabellaria spinulosa* (conditionnel à AC1)*

4.2.3 Mesure de sensibilisation sur les habitats particuliers :

Les activités à la senne, au filet calé de fond, au casier et à la palangre de fond présentent un risque de dégradation modéré sur les habitats de maërl et les herbiers de zostère (du fait d'une sensibilité forte de ces habitats). L'AFB propose que des discussions puissent avoir lieu avec les professionnels

pour étudier la mise en œuvre de bonnes pratiques et la sensibilisation aux enjeux de conservation du site. Ces propositions ne portent pas sur des mesures réglementaires.

Une sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl sera réalisée dans le cadre de l'action de sensibilisation du DOCOB (CS1).

Bibliographie

CRPMEM Bretagne. 2016. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE PECHEES PROFESSIONNELLES- DOCOB Natura 2000 Ile de Groix, 45 p.

Drogou Mickael, Laurans Martial, Fritsch Manon (2008). Analyse de l'impact des engins de pêche sur les habitats et espèces listés dans les directives "habitats" et "oiseaux" (Natura 2000). DPMA, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Paris, Ref. 08-1014, 2p., 88p.

MNHN, SPN, 2012. Méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêches maritimes. Rapport MNHN-SPN / MAAPRAT-DPMA. 69 pages.

Tillin, H.M., Hull, S.C., Tyler-Walters, H. 2010. Development of a Sensitivity Matrix (pressures-MCZ/MPA features). Report to the Department of Environment, Food and Rural Affairs from ABPMer, Southampton and the Marine Life Information Network (MarLIN) Plymouth: Marine Biological Association of the UK. .Defra Contract No. MB0102 Task 3A, Report No. 22.

Annexe 1 : Matrice de sensibilité des habitats aux pressions physiques (Tillin H.M. et al., 2010). Les valeurs de sensibilité à l'abrasion minimales ont été retenues pour l'analyse de risques

Pressions Habitat	Physique		Qualité eau - hydrologie					Influence du changement climatique	Mouvements hydrosédimentaires importants	Espèces exotiques et/ou invasives
	Abrasion	Etouffement	Turbidité	Matière Organique	Nutriment	T° / sal.	Pollution chimique	Augmentation de T°	Augmentation des houles	
Maërl	Très forte (MarLin) Forte (Tillin, 2010)	Très forte (MarLin) Forte (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Forte (Tillin, 2010)	Non évaluée	Très faible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Modérée / faible (MarLin) Forte (Tillin, 2010)	Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Forte (MarLin) Forte (Tillin, 2010)
Hermelles	Modérée (MarLin) Forte (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Non sensible / modérée (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	NS / Modérée (MarLin) NS / Faible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)
Herbiers zostères	Modérée / fort (MarLin) Forte (Tillin)	Modérée (MarLin) Faible à Fort (Tillin, 2010)	Forte (MarLin) Faible à Fort (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Modérée (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Modérée (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Modéré (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Modéré (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Forte (MarLin) Modéré - forte (Tillin, 2010)
Laminaires / macro algues (dont sédiments subtidaux)	Modérée / fort (MarLin) Modérée (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Non sensible ou modérée (Tillin, 2010)	Modérée (MarLin) Faible (Tillin, 2010)	Faible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Faible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Modérée / faible (MarLin) Faible / Non sensible (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010) / Sensible Ifremer 2009	Modéré (MarLin) Modérée (Tillin, 2010)	Non sensible (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Forte (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)
Sables moyens, grossiers et mal triés (1110-2, 3, 4)	Non évalué (MarLin) Faible-modéré / Non sensible modérée (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) modérée – fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) faible - modérée (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible / modéré (Tillin, 2010)
Roches et blocs circalittoraux (1170-R09.01.01/05)	Non évaluée (MarLin) Modérée à Fort (Tillin, 2010)	Non évaluée (MarLin) Modérée à Fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible à Fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible / Fort (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Modéré (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible (Tillin, 2010)	Non évalué (MarLin) Non sensible ou modérée (Tillin, 2010)

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DH)/METIERS

	chaluts de fond	chaluts pélagiques	chaluts à perche	gangers	dragues remorquées par bateau (Atlantique)	dragues à treuil	dragues remorquées par bateau (Méditerranée)	dragues manuelles (Méditerranée)	drague à Hyobrora	semme coulissante à trons rouges	semme coulissante à trons poissons	semme de plage	filets calés de fond thonaille	filets dérivants à divers poissons	filets souloués	tarnis à chivelle	casiers	lignes à main	palangres	pêche en apnée et scaphandre autonome	pêche à pied	scoubidou
1110 : Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente																						
1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique)	xxx	xxx	xxx							x	x					x	o	x	o			
1110 - 2 : Sables moyens dunaires (façade atlantique)	xx	xx	xxx								o							o	x	o		
1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)	xxx	xxx	xxx							x	x					x	o	x	o			
1110 - 4 : Sables mal triés (façade atlantique)	xx	xxx	xxx								o					x		x	o			
1110 - 5 : Sables fins de haut niveau (Méditerranée)				x				x			x											x
1110 - 6 : Sables fins bien calibrés (Méditerranée)	xx		xx		xxx		x			x	x	o				x	o	x	o			
1110 - 7 : Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fonds (Méditerranée)	xx				xxx						x	o						x				
1110 - 8 : Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (Méditerranée)												x										
1110 - 9 : Galets infralittoraux (Méditerranée)																						
1120 : Herbiers à Posidonies (<i>Posidonium oceanicae</i>)	xxx		xxx		xxx					x	x	x					x		x	o		
1130 : Estuaires																						
1130 - 1 : Slikke en mer à marées (façade atlantique)	xx	xxx										o		o	o	x	x			o		
1130 - 2 : Sables vaseux et vases lagunaires et estuariennes (Méditerranée)												o		o						o		
1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse																						
1140 - 1 : Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)																						x
1140 - 2 : Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i> (façade atlantique)																						
1140 - 3 : Estrans de sable fin (façade atlantique)					x							o							x			x
1140 - 4 : Sables dunaires (façade atlantique)												o							x			
1140 - 5 : Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)																			x	o		x
1140 - 6 : Sédiments hétérogènes envasés (façade atlantique)																						
1140 - 7 : Sables supralittoraux avec ou sans laines à dessiccation rapide (Méditerranée)																						
1140 - 8 : Laines à dessiccation lente dans l'étage supralittoral (Méditerranée)																						
1140 - 9 : Sables médiolittoraux (Méditerranée)																						
1140 - 10 : Sédiments détritiques médiolittoraux (Méditerranée)																						
1150 : Lagunes côtières																						
1150 - 1 : Lagunes en mer à marées (façade atlantique)														o	x		o		o	o		x
1150 - 2 : Lagunes méditerranéennes						xxx	x					o						o	x	o		
1160 : Grandes criques et baies peu profondes																						
1160 - 1 : Vasières infralittorales (façade atlantique)					xxx							o				x		x				x
1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maerl (façade atlantique)					xxx							x				x		x	o			
1160 - 3 : Sables vaseux de mode calme (Méditerranée)			xx								x	o								o		x
1170 : Récifs																						
1170 - 1 : La roche supralittorale (façade atlantique)																						
1170 - 2 : La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)														o								x
1170 - 3 : La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)														o								x
1170 - 4 : Les récifs d'Hermelles (façade atlantique)	xxx																					x
1170 - 5 : La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)								xxx			x					x	o	x	x	x		xx
1170 - 6 : La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)								xxx			x					x	o	x	x			xx
1170 - 7 : La roche infralittorale en mode très abrité (façade atlantique)											x					x		x	x			
1170 - 8 : Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)																						
1170 - 9 : Les champs de blocs (façade atlantique)																						x
1170 - 10 : La roche supralittorale (Méditerranée)																						
1170 - 11 : La roche médiolittorale supérieure (Méditerranée)																						
1170 - 12 : La roche médiolittorale inférieure (Méditerranée)																						
1170 - 13 : La roche infralittorale à alques photophiles (Méditerranée)									x		x					x		x	x			
1170 - 14 : Le coralligène (Méditerranée)											x?					x		x	x			
1180 : Structures sous-marines causées par des émissions de gaz																						
8330 : Grottes marines submergées ou semi-submergées																						
8330 - 1 : Grottes en mer à marées (façade atlantique)																						
8330 - 2 : Biocénose des grottes médiolittorales (Méditerranée)																						
8330 - 3 : Biocénose des grottes semi-obscurées (Méditerranée)																					o	
8330 - 4 : Biocénose des grottes obscures (Méditerranée)																					o	

activité non présente | o : présence mais pas d'impact | x : impacts faibles | xx : impacts modérés | xxx : impacts forts

Annexe 3 : Synthèse des enquêtes menées auprès des professionnels pour préciser les risques

A. Identification des travaux complémentaires à mener

Des travaux complémentaires ont été menés afin de préciser les risques identifiés. Deux cas de figure se présentent :

- Les métiers pratiqués par moins de 5 navires, pour lesquels aucune donnée spatiale ne peut être mobilisée pour des raisons de confidentialité : des enquêtes individuelles exhaustives sont nécessaires afin de localiser les pratiques, pour une étude « en chambre » avec les services de l'Etat. Aucune donnée spatiale ne sera diffusée. Dans ce cas, les efforts d'enquêtes se concentrent sur les risques potentiels pré-identifiés à l'étape précédente.
- Les métiers pratiqués par plus de 5 navires pour lesquels des données spatiales existent : il est nécessaire dans certains cas de préciser les risques grâce à des enquêtes permettant, selon les besoins de connaissances, de collecter des données spatiales plus fines, des données qualitatives (description des pratiques, des engins, des types de fonds recherchés), des données temporelles ou quantitatives (saisonnalité, nombre de navires, etc.). Ces enquêtes peuvent être menées soit auprès de pêcheurs référents, d'un échantillon de navires, ou être exhaustives. En cas de collecte d'information relatives à moins de 5 navires, aucune donnée spatiale de sera diffusée.

Le tableau ci-après synthétise les besoins en travaux complémentaires.

En l'état actuel des connaissances, il n'a pas été jugé nécessaire de mener des enquêtes complémentaires sur les risques potentiels modérés ou faibles³, soit parce que l'habitat concerné ne présente pas d'enjeu de conservation prioritaire à l'échelle du site (ex : chalut de fond/1110-3 sables grossiers et graviers ; drague/1110-2 sables moyens dunaires), soit parce que des connaissances complémentaires ne permettraient pas de préciser davantage le niveau de risque (ex : casiers, filets, senne, palangres / 1110-1 herbiers de zostères et 1110-3 banc de maërl). Les échanges avec les professionnels sur les niveaux de risques relatifs à ces métiers se tiendront au cours d'un groupe de travail de fin d'analyse, dans le but d'aboutir à des risques partagés.

Au final, il ressort donc les besoins d'enquêtes suivants :

- Des enquêtes individuelles exhaustives pour la drague à coquille St-Jacques, la drague à bivalves et le chalut de fond à lançons, concernant les risques potentiels forts sur les herbiers et les bancs de maërl,
*☞ NB : lors du premier croisement d'analyse, le risque potentiel fort sur l'habitat particulier « 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl / **Macroalgues subtidales** », n'avait pas été identifié et n'a donc pas été traité lors des enquêtes. Il a cependant été discuté au cours des réunions de concertation locales avec les professionnels concernés.*
- Des enquêtes auprès de pêcheurs référents ou selon un plan d'échantillonnage pour préciser les risques forts chalut de fond/récifs d'hermelles et roches et blocs à gorgones et roses de mer.

³ Cf. compte-rendu de réunion Comité des pêches – AAMP du 4 novembre 2016, sur les premiers résultats d'analyses de risques sur le site de Groix.

Tableau de synthèse des besoins d'acquisitions de connaissances complémentaires par métier :

		Métiers pratiqués par moins de 5 navires et inférieurs à 12 m (absence de donnée spatiale)										
		Chalut pélagique	Chalut de fond	Casier	Filet	Palangre	Senne	Drague à CSJ	Drague à bivalves	Carrelet à éperlan	Ligne	Chalut de fond à lançons
Nb de navires (<12m/>12m)		33 (1/32)	55 (13/42)	12 (11/1)	26 (21/5)	15 (14/1)	7 (0/7)	3 (3/0)	1 (1/0)	2 (2/0)	4 (4/0)	1 (1/0)
Habitat élémentaire / Habitat particulier	Sensibilité											
1110-1 – Sable fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> / Herbiers à <i>Zostera marina</i>	FO											
1110-2 - Sables moyens dunaires	fa											
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl	fa											
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl / Bancs de maërl	FO											
1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl / Macro-algues subtidales	M											
1110-4 - Sables mal triés	fa											
1170-4 - Récifs d'hermelles / Hermelles <i>S. Spinulosa</i>	FO											
1170-5 – Roche infralittorale en mode exposé / Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales	M											
1170-R09.01.01 - Roches et blocs circolittoraux à gorgones/roses de mer / Faune dressée	M											
1170-R09.01.05 - Roches et blocs circolittoraux à échinodermes	M											

↓
Enquêtes pêcheurs référents

↓ ↓
Enquêtes individuelles Enquêtes individuelles

↓
Enquêtes individuelles

Légende : FO = fort / M = modéré / fa = faible / N = nul

ND_FO = non décrit fort / ND_M = Non décrit modéré / ND_fa = Non décrit faible / ND_N = Non décrit nul

B. Préparation du travail d'enquêtes

En amont de la phase d'enquête, différents documents ont été réalisés :

- Rédaction d'une note d'information sur l'analyse de risques, mise en ligne sur internet (sites du CRPMEM Bretagne, CDPMEM29 et CDPMEM56), et remise à chaque pêcheur lors des entretiens ;
- Rédaction d'une convention individuelle entre le pêcheur et le CRPMEM pour l'utilisation des données des entretiens ;
- Rédaction d'une grille d'enquête par métier ;
- Préparation d'un atlas par métier afin de présenter la démarche aux professionnels lors des entretiens : localisation du site Natura 2000, spatialisation des efforts de pêche (VMS, VALPENA), cartes des habitats, illustration des principaux habitats sensibles, carte de sensibilité et carte des risques potentiels ;
- Préparation de cartes marines vierges destinées à représenter les zones de pratique des professionnels enquêtés.

C. Synthèse des enquêtes chalut à lançon

Identification des navires à enquêter au chalut à lançon

Pour rappel, deux risques sont à préciser :

- Un risque fort sur les herbiers,
- Un risque fort sur les bancs de maërl.

Le nombre de navire étant inférieur à 5, les enquêtes doivent être exhaustives. Les données Valpena 2013 n'identifiaient qu'un seul navire pratiquant ce métier, mais ce chiffre a été sous-estimé : s'agissant d'un métier d'appât, les pêcheurs enquêtés ne pensaient pas à le déclarer systématiquement.

L'ensemble des navires pratiquant ce métier sur le site a donc été identifié de deux façons :

- Par le croisement de la liste des navires travaillant à la palangre et à la ligne sur le site avec la liste des autorisations administratives chalut à lançon ;
- Par un entretien avec un pêcheur ressource identifié par le CDPMEM56.

Bilan des enquêtes

Au total, **7 navires ont été identifiés**, et 5 enquêtes réalisées. Les deux derniers n'ont pas été enquêtés car tous ont déclaré travailler exactement de la même façon et au même endroit. Les enquêtes déjà réalisées ont donc été jugées représentatives et suffisantes.

Contexte :

- Cette pêche d'appât fait l'objet d'une dérogation à l'interdiction de chalutage dans la bande des 3 milles : elle est encadrée par un arrêté et est soumise à la détention d'une autorisation administrative de pêche délivrée par la DDTM ;
- Il existe une seule zone sur Groix où l'on peut trouver du lançon (les secteurs les plus proches sont situés aux Glénan et Belle-Ile) : les navires sont totalement dépendants de ce secteur ;

- 7 navires y travaillent, tous de la même manière et au même endroit ;
- Le secteur se situe au 2/3 dans la zone de câbles : une demande officielle de dérogation est en cours auprès de la DML 56.

Description de la pratique :

- Espèce ciblée : lançon gris uniquement. Il s'agit d'un appât destiné à la pratique des métiers de l'hameçon. C'est une espèce très fragile, or il est important qu'elle ne soit pas abîmée et bien vive pour attirer le poisson ;
- Période et rythme : d'avril-mai à octobre, voire décembre pour 1 navire. Pêche tous les jours ou tous les 2 jours (si le lançon est conservé en vivier), tôt le matin quand le lançon sort du sable.
- Durée de l'opération de pêche : 1 trait de 15 à 30 min max.
- Engin : chalut entre 9 et 13 m de corde de dos. Bourrelet constitué d'un simple câble, quelques morceaux de chaînes pour le lester et fûnes en nylon. Panneaux de 30 à 100 kg. Semelle en acier qui glisse sur le fond (moins de la moitié du panneau touche le fond). Pas de treuil, manœuvre à la main. Le chalut doit effleurer le fond, ne surtout pas racler (réglage très précis).
 ➔ *A noter : le maillage de 16 mm pose problème car le lançon gris maille dedans et meurt, voire ressort abîmé à cause du frottement : il n'est donc plus assez vif pour la pêche. Les pêcheurs demandent à l'administration à pouvoir passer en 12 mm.*
- Nature des fonds : fond de sable moyen à grossier, entre 18 et 21 mètres de profondeur. Les professionnels ne pêchent pas dans le maërl car il n'y a pas de lançon (c'est une espèce qui vit uniquement dans des fonds de sables grossiers) et en plus cela abîmerait à la fois le chalut et le poisson qui sont très fragiles. Besoin d'une zone claire sans cailloux.

Conclusions :

- ➔ Zone de pêche indispensable pour 7 navires.
- ➔ Travaillent tous au même endroit, de la même manière.
- ➔ Pas d'interaction avec le maërl et les herbiers, pas d'impact sur les fonds de sables grossiers et graviers : matériel très léger frôlant le fond.
- ➔ Enjeu : demande officielle de dérogation à la DML du Morbihan pour chaluter le lançon en zone de câbles.

D. Synthèse des enquêtes drague à coquille St Jacques - drague à bivalves

Identification des navires à enquêter à la drague

Drague à bivalves :

1 seul navire a été identifié sur le site en 2013, il a été enquêté.

Discussion avec le CDPM56 pour identifier parmi les 11 titulaires de la licence coquille St Jacques et les 2 titulaires de la licence bivalves, ceux ayant fréquenté le site ces dernières années :

- 3 navires ont été identifiés à la drague coquille St Jacques et ont été enquêtés en plus (dont 1 entretien téléphonique),
- aucun pour la drague à bivalves.

Drague à coquille St Jacques :

Sur les 3 navires ayant travaillé sur le site en 2013 selon Valpena, 2 navires ont été enquêtés. Le 3^{ème} a coulé entre-temps et le patron a pris sa retraite, il n'a donc pas été enquêté.

Bilan des enquêtes

Drague à bivalves :

- 1 seul navire pratique ce métier, il est basé à Lorient : il cible le vernis et l'amande toute l'année, maximum 2 fois/semaine, il travaille uniquement sur commande des viviers.
- Engin : 1 drague à lame cintrée, 70 cm de large, 50 kg ;
- Pratique : 1 ou 2 traits de 10 min, en circulaire.
- Zones : trois petits secteurs très localisés. 1 à l'extérieur (au banc des Truies), et 2 en zone Natura 2000 : 1 vers la pointe de la Croix pour le vernis, 1 dans le secteur lançon pour le vernis et l'amande.
- Pêche uniquement sur des fonds de sable, pas dans les herbiers.

Drague à coquille St Jacques :

Flottille :

- 1 navire (qui fait également la drague à bivalves) pratique ce métier durant toute la campagne coquille St Jacques.
- 1 autre a pratiqué ce métier pour la première fois en décembre 2016-janvier 2017 : il a travaillé 2 mois, majoritairement sur Groix et un peu à Belle-Ile sur une grande zone à cheval sur le site Natura 2000 (a récupéré des plans). Sur le site de Groix, il a travaillé vers Basse Mélite sur le nord du banc de maërl (tel que cartographié) où il a passé 8 jours maximum. Il suit la ligne de sonde des 20 m (en-dedans). Selon lui, il n'y a pas de maërl à l'endroit où il passe, seulement du sable.
- 3 autres navires ont fréquenté le site :
 - ↳ Le premier est allé 1 seule fois en 2016 : il considère le site comme une roue de secours, car il n'y a pas assez de coquille St Jacques,
 - ↳ le deuxième est allé 1 seule fois, durant 3 ou 4 semaines, en février-mars 2014 dans les coureux de Groix (donc en partie hors secteur N2000). Il considère ce secteur comme une zone secondaire également, il n'est pas sûr d'y retourner.
 - ↳ le troisième est allé en février 2014 uniquement. Il ne compte pas y retourner car la zone n'est pas assez rentable.

Engin :

- 2 dragues à dents (voire 1 si mauvais temps) de 120 kg à 200 kg chacune, de 1.60 m à 1.80 m de largeur. Un navire a testé la drague à ressorts et est intéressé pour réessayer.

Pratique :

- 8 à 10 traits par marée durant 15 à 45 min sur des fonds de sable, vase et maërl.

Conclusions :

Site où la ressource en coquille St Jacques est modeste, pour 1 ou 2 navires maximum :

- 1 seul navire travaille réellement sur le site de Groix à l'année et fait la drague à coquille St Jacques et bivalves. Il est totalement dépendant du site ;
- 1 navire a commencé en 2016/2017 et compte y aller chaque année ;
- 3 navires ont testé le site ces dernières années et le considèrent comme une zone très secondaire, qu'il garde comme « roue de secours ».

➡ **Drague à bivalves** : absence d'interaction spatiale avec les herbiers et le maërl > **risque écarté.**

➡ **Drague à coquille St-Jacques** :

- absence d'interaction spatiale avec les herbiers > **risque écarté pour les herbiers ;**

- interaction spatiale avec le maërl > **risque fort drague/maërl maintenu. Ce risque doit cependant être nuancé avec la très faible pression exercée à la fois en nombre de navires, en nombre de jours de pêche, et en superficie du banc de maërl concernée.**

E. Synthèse des enquêtes chalut de fond

Identification et sélection des navires à enquêter au chalut de fond

Pour rappel, deux risques sont à préciser :

- le risque fort interprété du chalut de fond avec les roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones et roses de mer,
- le risque fort du chalut de fond avec les récifs d'hermelles.

Les roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones et roses de mer sont présents sur l'ensemble de la zone de pêche chalutière fréquentée par 55 navires : des enquêtes auprès de pêcheurs référents pour compléter les connaissances sur leurs pratiques sont donc suffisantes. Les pêcheurs référents identifiés par le CDPMEM56, CDPMEM29 et le COREPEM sont sélectionnés selon leur port d'attache et leur type de pratique.

A contrario, le récif d'hermelles est très localisé, et n'intersecte qu'une seule maille Valpena : il est donc nécessaire d'identifier l'ensemble des navires ayant pratiqué le métier du chalut sur cette maille. Une extraction dans la base de données Valpena des navires sur la maille, a permis d'identifier **18 navires**, sur les 55 ayant travaillé au chalut sur le site en 2013.

Afin d'optimiser le travail d'enquête, l'échantillon de navires à enquêter est réalisé de la manière suivante :

- le CDPMEM29, le CDPMEM56 et le COREPEM identifient dans le listing global des chalutiers travaillant sur le site Natura 2000 Ile de Groix, les navires représentatifs du métier et de certaines pratiques (navires travaillant dans le franc (=fonds meubles uniquement) / dans le dur (=fonds meubles et caillouteux, plus accidentés),
- cette liste est ensuite croisée avec les 18 navires fréquentant la maille Valpena où se situe le récif d'hermelles, afin d'enquêter en priorité ces navires.

Bilan des enquêtes

Sur les 55 navires de la flottille, 22 navires ont été sollicités par téléphone et 11 ont pu être enquêtés. Ces navires étant en mer du lundi au samedi matin, ils sont difficilement joignables et mobilisables. Parmi ces 11 navires, 6 sont immatriculés dans le Morbihan, 4 dans le Finistère et 1 en Pays de La Loire.

Interactions chalut de fond et récifs :

La flottille chalutière travaille sur des fonds meubles majoritairement vaseux pour cibler la langoustine en priorité, et le poisson. Elle recherche principalement l'accroche de la roche, et, selon l'expérience du patron ainsi que l'électronique embarqué (sondeur, capteurs sur le chalut...), les coursives de vase situées entre les patchs de roches, afin de cibler la langoustine de belle taille. Ces zones sont plus difficiles d'accès et plus compliquées à exploiter, et les risques d'avaries sont importants en cas de mauvais positionnement du chalut. Lorsque les navires ciblent prioritairement le poisson (hors saison de langoustine notamment), certains navires travaillent aussi sur les platiers rocheux.

Il existe deux grands types de pratiques :

- Les navires travaillant au bourrelet franc, pour travailler exclusivement sur les fonds meubles,
- Les navires travaillant au diabololo ou rockhopper pour travailler sur les fonds durs et les zones accidentées : le diabololo permet de rouler sur le fond, tandis que le rockhopper permet de « sauter » des roches plus hautes.

Globalement, les lorientais travaillent plutôt au bourrelet franc et les finistériens au diabololo.

Lors des enquêtes, quelques navires ont déclaré remonter très occasionnellement des gorgones, roses de mer et étoile de mer.

Il faut souligner que la plupart des chalutiers suivent leurs plans de pêche et travaillent à peu près toujours sur les mêmes traînes. Généralement, s'ils remontent des espèces fixées c'est qu'ils sont positionnés trop près de la roche : le risque d'avarie est alors important, leur intérêt est donc de s'en éloigner.

Interactions chalut de fond et récif d'hermelles :

Sur les 11 navires enquêtés, 7 ont fréquenté la maille où se situe le récif supposé d'hermelles en 2013 (2010 pour le ligérien) : 5 morbihannais, 1 finistérien et 1 ligérien. Les données présentées ci-après sont donc issues de ces 7 navires.

Six des sept chalutiers interrogés déclarent ne pas connaître les hermelles et n'en avoir jamais vu sur ce secteur. Le 7^{ème} déclare connaître cet habitat pour en avoir déjà remonté sur d'autres zones, mais n'en a pas connaissance sur ce secteur. D'autres professionnels ont fait part en réunion de la présence d'un récif d'hermelles plus à l'est.

Le récif supposé d'hermelles est situé entre trois zones de pêche nommées *Pointe Ten* au nord-ouest, *la coursive du banc Prass* à l'est, et *Les Graviers* au sud-est. Il est situé sur des fonds compris entre 45 et 53 m de profondeur, la ligne de sonde des 50 m traversant la zone selon un axe nord-sud.

Les professionnels enquêtés décrivent ce secteur comme une zone de pêche aux poissons (merlan, merlu, sole, turbot, daurade, lieu jaune, plie, etc.), céphalopodes (encornet, seiche, quelques poulpes) et araignées. Les langoustines ne sont pas pêchées sur ce secteur.

Les fonds sont constitués de roches au nord et dans le sud-est aux *Graviers* de zones de sable, de graviers et de patches de galets. Les pêcheurs signalent tous la présence de « ferrailles » au sud de ce secteur, susceptible de provoquer des avaries. Ils font donc attention à bien rester dans les traînes.

Ce secteur est décrit comme stratégique par les professionnels car il constitue un passage permettant de relier la *pointe Ten* aux *Graviers*. Les chalutiers effectuent une boucle entre ces deux secteurs en longeant la roche située au nord et la ferraille plus au sud. Ils ont également souligné le fait que c'est une zone importante pour les petits chalutiers qui ne peuvent pas aller plus au large.

Ils commencent ou terminent souvent leur journée par un trait sur ce secteur. Ils le fréquentent essentiellement en début d'année, ensuite ce sont les fileyeurs qui y travaillent (une dizaine fréquenterait régulièrement le secteur).

Principaux points à retenir sur la zone supposée d'hermelles :

- Les pêcheurs enquêtés ont tous déclaré ne pas avoir connaissance d'un récif d'hermelles sur cette zone. 6 d'entre eux ne connaissent pas cet habitat ;
- C'est une zone de pêche aux poissons, céphalopodes et araignées ;
- C'est une zone stratégique permettant de relier deux zones de pêche (la *pointe Ten* et les *Graviers*) : existence d'un passage localisé dans l'emprise supposée du récif, car présence de roches au nord et de ferrailles au sud.
- C'est une zone fréquentée par les chalutiers surtout en début d'année ; ensuite c'est un secteur très fréquenté par les fileyeurs (une dizaine de navires). Cette zone est importante surtout pour les petits chalutiers qui ne peuvent pas aller plus au large. Beaucoup de chalutiers y font le trait du matin ou du soir.

Éléments de contexte à considérer lors des discussions avec les professionnels :

- La zone d'hermelles se situe à moins de 2 milles au nord-est de la future zone éolienne flottante sur laquelle tout chalutage sera interdit sur près de 13 km² ;
- La description, la localisation et l'emprise de la zone d'hermelles identifiée posent question :
 - ↪ L'enveloppe du récif d'hermelles occupe une surface de 2 km² : celle-ci a été définie à partir d'1 seul point de prélèvement à la drague Rallier du Baty associé à une acquisition sonar. Les professionnels estiment que cet habitat n'existe pas à cet endroit, et mentionnent la présence d'hermelles plus à l'Est.
 - ↪ Il serait nécessaire de définir plus finement cet habitat d'hermelles afin d'être en mesure de préciser la pratique de pêche sur le secteur : est-il présent sur un fond meuble ? en placage sur de la roche ?

Les forts enjeux économiques sur ce secteur et le fait de disposer de données partielles sur l'habitat justifient une expertise complémentaire. En l'absence d'informations précises sur cet habitat, il n'est pas possible de poursuivre les discussions sur un risque fort.

Cette description plus fine de l'habitat permettrait aussi de se protéger juridiquement, en cas de recours d'un professionnel ou d'une organisation environnementale.

Une mesure prioritaire d'acquisition de connaissances sur cet habitat dans et hors site, est inscrite dans le DOCOB. Elle pourrait être mise en œuvre pour 2018/2019.

Annexe 4 : Comptes rendus des réunions traitant de l'analyse de risques sur le site « Ile de Groix »

Tableau bilan des réunions de restitution des risques et de concertation traitant du site « Ile de Groix »

Date et lieu	Type	Objet
28 juin 2017, Rennes	COFIL HARPEGE	1er Comité de pilotage HARPEGE. Bilan d'avancement de l'analyse de risques sur le site Ile de Groix
16 septembre 2017, Lorient	Réunion de concertation	Réunion de restitution des enquêtes sur la drague à bivalves et la drague à coquilles St-Jacques
16 septembre 2017, Lorient	Réunion de concertation	Réunion de restitution des enquêtes sur le chalut à lançon
14 octobre 2017, Lorient	Réunion de concertation	Réunion de restitution des enquêtes sur le chalut de fond
5 décembre 2017, Rennes	GT	Projet HARPEGE: Réunion de validation de l'analyse de risques pêche sur le site "Ile de Groix"
5 décembre 2017, Rennes	COFIL HARPEGE	2ème Comité de pilotage HARPEGE: Conclusions du GT risques partagés et planification de la suite des travaux
27 janvier 2018, Lorient	Réunion de concertation	Réunion pour la définition d'une mesure de gestion sur le risque drague à CSJ/maërl
20 février 2018, Nantes	COFIL HARPEGE	3ème Comité de pilotage HARPEGE: Proposition de mesures finalisées

Projet HARPEGE

Analyse de risques pêche site Natura 2000 Ile de Groix

Compte-rendu de la réunion de restitution des enquêtes sur la drague à bivalves et la drague à coquilles St-Jacques

Samedi 16 septembre 2017, 10h30-12h00 - Lorient

Participants :

Nom	Navire / Structure
Ludovic SIMON	POPEYE
Didier LE MENACH	GLENAN
Josefito CADOU	MARENJO
Gilles HAZEVIS	Elu CDPMEM 56
Marine BARBIER	CDPMEM 56
Elouan MEYNIEL	CDPMEM 56
Bertrand AUGE	AFB
Hugues CASABONNET	AFB
Sophie LECERF	CRPMEM Bretagne

- A noter : l'ensemble des titulaires des licences « coquille St Jacques Lorient » et « Bivalves Lorient » ont été invités à la réunion.

Objectif de la réunion :

Des enquêtes individuelles ont été menées auprès des navires pratiquant les métiers de la drague à bivalves et de la drague à coquille Saint-Jacques, afin de préciser les risques de dégradation des habitats : l'objectif de la réunion est de présenter les résultats de ces enquêtes et les analyses qui en découlent, et de discuter et valider ensemble les résultats.

Ordre du jour :

- Présentation du site Natura 2000 Ile de Groix
- L'analyse de risques pêche : contexte, objectifs et méthode
- Restitution des enquêtes menées sur Groix et présentation des cartes de risques résiduels
- Discussion

Compte-rendu des échanges :

Le diaporama présenté en séance figure en annexe.

Après un tour de table, Sophie Leцерf présente l'ordre du jour et passe la parole à Hugues Casabonnet.

Il débute la présentation par un rappel du contexte et des objectifs de Natura 2000 à l'échelle européenne et nationale, puis il présente le site Natura 2000 Ile de Groix : après avoir expliqué quels étaient les habitats et les enjeux du site, il détaille quelques exemples de travaux menés en concertation avec les autres secteurs d'activité sur le site.

Sophie Leцерf rappelle ensuite le contexte et les objectifs de « l'analyse de risques pêche », et explique que le CRPMEM Bretagne et l'AFB travaillent sur ces analyses dans le cadre du projet HARPEGE à l'échelle de la Bretagne. Elle expose le principe général de la méthode d'analyse de risques définie au niveau national, ainsi que les différentes étapes pour sa mise en œuvre.

Elle rappelle ensuite que les premiers croisements d'analyse de risques ont fait ressortir un risque fort de la drague à bivalves et coquille St-Jacques sur les herbiers et le maërl. Le CRPMEM a donc mené des enquêtes auprès des pêcheurs concernés afin de préciser ces risques. L'AFB complète en expliquant qu'il existe également un risque identifié sur les sédiments subtidiaux dominés par les macroalgues, qui n'avait pas été identifié lors du premier croisement : les pêcheurs présents leur répondent qu'ils ne pêchent pas du tout sur ce type de fond, le risque est donc écarté.

Elle poursuit en présentant la synthèse de ces enquêtes.

Concernant la drague à bivalves, les principaux points à retenir sont les suivants :

- 1 seul navire exerce ce métier sur le site (il a toujours travaillé sur le site et son père avant lui également) : il cible vernis et amandes sur 3 petits secteurs très localisés, dont 2 sont situés dans le périmètre Natura 2000. Il est donc très dépendant du site.
- L'effort de pêche peut être considéré comme très faible car, d'une part, il n'y a qu'un seul navire, et d'autre part, il travaille 2 fois/semaine maximum sur commande des viviers. Il réalise sa marée en 1 ou 2 traits de 10 minutes environ, avec une drague de 50 kg pour 70 cm de large.

La carte des zones de pêche à la drague à bivalves étant issue de l'enquête d'un seul professionnel, elle n'est donc pas diffusable dans les rapports rendus publics. Elle est cependant projetée en séance pour discussion. Au cours des échanges, le professionnel présent montre à l'AFB la zone de pêche précise au sein des mailles, et explique qu'il ne travaille ni dans le maërl ni dans les herbiers, car le vernis et l'amande vivent dans des fonds de sable. De plus, il n'aurait aucun intérêt à passer avec sa drague sur des fonds de maërl ou d'herbiers au risque de charger et bourrer immédiatement la drague, la rendant inopérante et impossible à tracter, du fait de la faible puissance motrice de son navire.

Il confirme par ailleurs que la synthèse présentée est conforme à ses pratiques. Il explique également que la zone de pêche située au nord-est de Groix est également importante pour lui du point de vue météo car c'est une zone abritée en cas de mauvais temps.

En conclusion :

- Les participants s'accordent sur le fait que l'effort de pêche est faible (1 seul navire réalisant 1 ou 2 traits de 10 minutes 2 fois/semaine maximum, en alternance sur ces trois zones de pêche dont 1 est située à l'extérieur du site) et qu'il n'y a pas d'interaction spatiale avec les herbiers et le maërl : on peut donc conclure à une **absence de risque sur l'herbier et le maërl**.

Concernant la drague à coquille St-Jacques, les principaux points à retenir sont les suivants :

- Nombre de navires : la ressource en coquille St-Jacques est modeste, 1 ou 2 navires maximum peuvent travailler convenablement. 1 navire pratique la drague à coquille St-Jacques durant toute la campagne dans et à l'extérieur du site ; 1 navire a commencé en 2016/2017 et compte y aller chaque année ; 3 navires ont testé le site ces dernières années et le considère comme une zone très secondaire, qu'ils gardent comme « roue de secours ».
- Fréquentation : inférieure à 1 mois à l'intérieur du site (de 1 à 3 semaines selon les navires enquêtés). La zone travaillée à l'intérieur du site est cependant importante car c'est une zone d'abri en cas de mauvais temps.
- Effort de pêche : en moyenne, 8 à 10 traits de 15 à 45 minutes sont réalisés par jour selon les navires.
- Engin : 1 ou 2 dragues à dents, de 1,60 m à 1,80 m, de 120 kg à 200 kg chacune. Un professionnel a testé une drague à ressorts.
- Nature des fonds : fonds de sable et vase essentiellement, occasionnellement sur le maërl. Aucune pêche dans les herbiers.

La carte des zones de pêche à la drague à coquille St-Jacques étant issue de l'enquête de 3 navires, elle n'est donc pas diffusable dans les rapports rendus publics. Elle est cependant projetée en séance pour discussion. Au cours des échanges, un des professionnels présents montre à l'AFB sa zone de pêche précise au sein des mailles, et explique qu'il ne travaille ni dans le maërl ni dans les herbiers. Un autre explique qu'il est allé occasionnellement dans le maërl. Les professionnels expliquent également qu'ils évitent vraiment les bancs de maërl « denses », car il est impossible de traîner une drague sur ce genre de fond : la drague a tendance à se charger et à se colmater, rendant toute capture de coquille St-Jacques impossible, et le navire n'a pas suffisamment de puissance motrice pour la tracter. Les seuls endroits où potentiellement ils peuvent passer, sont donc les zones où le maërl est en couche plus fine, telle que la périphérie du banc par exemple.

De manière générale, les professionnels présents expliquent qu'historiquement, les fonds de maërl ont toujours été travaillés occasionnellement car on y trouve de belles coquilles. Ils expliquent également que la zone de maërl présentée ne leur semble pas refléter la réalité : l'emprise du banc ne correspond pas à la connaissance qu'ils ont du fond sur le secteur. Ils pensent qu'une mise à jour serait nécessaire.

En conclusion :

- Les participants s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas d'interaction spatiale avec les herbiers de zostère : **le risque est donc écarté pour cet habitat**.
- Il arrive par contre que les professionnels travaillent sur le banc de maërl, notamment sur sa partie nord : **un risque fort est donc identifié sur le maërl. Cependant, ce risque doit être nuancé par rapport à l'effort de pêche qui est très faible, à la fois en nombre de navires et en nombre de jours de pêche sur le maërl**.
- Les professionnels présents estiment que la cartographie du banc de maërl ne reflète pas la réalité et qu'il faudrait donc actualiser les connaissances sur le secteur.

L'objectif de la réunion de ce jour est de s'accorder sur les risques identifiés, ce qui est le cas pour la drague à coquille St-Jacques avec le maërl. Des discussions ont cependant eu lieu sur la qualification de ce risque et la pertinence ou non de mettre en place une mesure.

Sans présumer des futures discussions qui auront lieu lors de la réunion de validation générale de l'analyse de risques sur le site, une discussion s'est engagée sur l'importance de cette zone pour leur activité et sur la possibilité d'éviter la zone de maërl.

Les professionnels présents ont répondu que :

- L'effort de pêche étant très faible, ils considèrent que leur métier est compatible avec le maintien du banc de maërl dans un bon état de conservation : le risque fort doit donc être nuancé ;
- S'il fallait garantir que cet effort de pêche n'augmentera pas, il pourrait être envisageable de geler le contingent actuel de licences à 11 ;
- Il faudrait quoiqu'il arrive préciser la connaissance sur ce banc de maërl à l'image de ce qui a été fait dans le cadre du programme DECIDER à Belle-Île, afin d'identifier où sont les zones fonctionnelles du banc de maërl ;
- Un pêcheur s'est dit intéressé pour tester à nouveau la drague à ressorts qu'il trouve moins **impactante** sur le fond. Il propose même de fixer une caméra sur la drague pour voir comment elle travaille sur le fond.

L'AFB a quant à elle expliqué qu'il faut garantir que l'activité de drague ne dégrade pas le banc de maërl. Elle a évoqué plusieurs pistes pour y parvenir :

- Identifier quelle partie du banc n'est pas travaillée actuellement et fermer cette zone à la drague ;
- Encourager la drague à ressorts ;
- Adapter le contingent de licences.

La nécessité de mettre en place ou non une ou des mesures devra être rediscutée lors de la réunion de validation générale de l'analyse de risques sur le site.

La séance est levée à 12h.



Projet HARPEGE

Analyse de risques pêche site Natura 2000 Ile de Groix

Compte-rendu de la réunion de restitution des enquêtes sur le chalut à lançon

Samedi 16 septembre 2017, 9h00-10h30 - Lorient

Participants :

Nom	Navire / Structure
Jean-Marc HESS	MALAMOCK, Élu CDPMEM 56
Éric CADOU	LOANOA
Gilles HAZEVIS	Élu CDPMEM 56
Marine BARBIER	CDPMEM 56
Élouan MEYNIEL	CDPMEM 56
Bertrand AUGÉ	AFB
Hugues CASABONNET	AFB
Sophie LECERF	CRPMEM Bretagne

➤ À noter : Les 28 pêcheurs du Morbihan titulaires de l'autorisation administrative « pêche du lançon pour appât », délivrée par la DML, ont été invités à la réunion.

Objectif de la réunion :

Des enquêtes individuelles ont été menées auprès des navires pratiquant le métier du chalut à lançon afin de préciser les risques de dégradation des habitats : **l'objectif de la réunion est de présenter les résultats de ces enquêtes et les analyses qui en découlent, et de discuter et valider ensemble les résultats.**

Ordre du jour :

1. Présentation du site Natura 2000 Ile de Groix
2. L'analyse de risques pêche : contexte, objectifs et méthode
3. Restitution des enquêtes menées sur Groix et présentation des cartes de risques résiduels
4. Discussion

Compte-rendu des échanges :

Le diaporama présenté en séance figure en annexe.

Après un tour de table, Sophie Lecerf présente l'ordre du jour et passe la parole à Hugues Casabonnet. Il débute la présentation par un rappel du contexte et des objectifs de Natura 2000 à l'échelle européenne et nationale, puis il présente le site Natura 2000 Ile de Groix : après avoir expliqué quels étaient les habitats et les enjeux du site, il détaille quelques exemples de travaux menés en concertation avec les autres secteurs d'activité sur le site.

Sophie Lecerf rappelle ensuite le contexte et les objectifs de « l'analyse des risques pêche », et explique que le CRPMEM Bretagne et l'AFB travaillent sur ces analyses dans le cadre du projet HARPEGE à l'échelle de la Bretagne. Elle expose le principe général de la méthode d'analyse de risques définie au niveau national, ainsi que les différentes étapes pour sa mise en œuvre.

Elle rappelle ensuite que les premiers croisements d'analyses de risques ont fait ressortir un risque fort du chalut à lançon sur les herbiers et le maërl. Le CRPMEM a donc mené des enquêtes auprès des pêcheurs concernés afin de préciser ces risques.

Elle poursuit en présentant la synthèse de ces enquêtes, dont les principaux points à retenir sont les suivants :

- 5 navires font ce métier, tous de la même façon et au même endroit,
- Il n'existe qu'une seule zone de pêche au lançon : aucun lançon n'a été trouvé aux alentours, les zones les plus proches étant situées à Belle-Île et aux Glénan, donc beaucoup trop loin pour ces petites unités. Les pêcheurs sont donc totalement dépendants de cette zone pour disposer de cet appât, lequel est de plus essentiel pour travailler à la palangre et à la ligne,
- Cette zone est située en partie dans la zone de câbles de Lorient, normalement interdite à tout dragage, chalutage et mouillage : une demande de dérogation officielle pour le chalut à lançon est en cours auprès de l'Administration (DML 56),
- Le chalut à lançon (panneaux compris) est un engin très léger, qui frôle le fond : il n'exerce donc pas de pression d'abrasion,
- Les pêcheurs ont besoin d'une zone « claire » sans roche, ni maërl ou autre pour mettre en œuvre l'engin, car il ne faut pas qu'il « charge » autres choses que du lançon dans le chalut : d'une part parce que le chalut est fragile et qu'il risque donc de se déchirer, et d'autre part parce que le lançon est un poisson très fragile qui ne doit pas être abîmé au risque sinon de ne plus être suffisamment vif pour attirer le poisson,
- Il n'y a pas d'interaction spatiale entre le chalut et les habitats maërl et herbiers car le lançon vit uniquement dans le sable.

La carte des zones de pêche au lançon étant issue d'enquêtes de 4 professionnels, elle n'est donc pas diffusable dans les rapports rendus publics, mais elle est cependant projetée en séance pour discussion. Au cours des échanges, les professionnels présents montrent à l'AFB la zone de pêche précise au sein de ces mailles, et expliquent qu'ils ne travaillent ni dans le maërl ni dans les herbiers.

L'AFB les informe par ailleurs qu'il existe un autre risque qui n'avait pas été identifié au départ, sur les sédiments subtidaux dominés par les macroalgues : les pêcheurs présents leur répondent qu'ils ne pêchent pas du tout sur ce type de fond.

Ils confirment par ailleurs que la synthèse présentée est conforme à leurs pratiques et expliquent que leur engin est très léger, et ne fait que frôler le fond.

En conclusion :

- Sur la base des zones de pêche décrites, les participants s'accordent sur le fait que, d'une part, il n'y a aucune interaction spatiale avec les herbiers et le maërl, car le lançon vit dans le sable, et d'autre part, le chalut à Lançon exerce une pression d'abrasion moins importante que le chalut de fond « classique » : **on peut donc conclure à une absence de risque fort.**
- Une demande officielle de dérogation du CDPMEM 56 auprès de la DML du Morbihan est actuellement en cours, afin d'autoriser le chalut à lançon dans la zone de câbles.

Concernant cette demande de dérogation à la DML du Morbihan, l'AFB demande s'il est possible que la zone de pêche identifiée, telle que présentée ce jour par les professionnels, figure dans la future dérogation, afin d'acter le fait qu'il n'y aura jamais de chalutage au lançon sur le maërl et les herbiers et ainsi s'assurer de l'absence de risque.

Les professionnels ne sont pas opposés à cette demande car de toute façon ils n'y travaillent pas et se déclarent prêts à rediscuter de la définition d'une zone de pêche précise.

Le CDPMEM 56 fait savoir que cette question dépasse la zone de Groix : elle concerne toutes les zones de câbles du Morbihan. Il n'est donc pas certain qu'une zone de pêche précise soit mentionnée dans cette demande de dérogation, il s'agirait plutôt de demander de manière générale une autorisation de pêche au lançon sur les zones de câbles.

De plus, la conclusion de cette discussion étant que cet engin ne génère pas de pression d'abrasion significative et qu'il n'est jamais pratiqué sur les herbiers et le maërl, le CDPMEM 56 et le CRPMEM Bretagne s'interrogent sur la nécessité et la pertinence d'acter officiellement cette zone de pêche dans la demande de dérogation.

Cette question devra être rediscutée lors de la réunion de validation générale de l'analyse de risques sur le site.

La séance est levée à 10h30.



Projet HARPEGE

Analyse de risques pêche site Natura 2000 Ile de Groix

Compte-rendu de la réunion de restitution des enquêtes sur le chalut de fond

Samedi 14 octobre 2017, 9h30-11h30 - Lorient

■ **Participants :**

Nom	Navire / Structure
Olivier LE NEZET	Président CDPMEM 56 / CRPMEM Bretagne
Stéphane GERVIER	BENODRIC, Élu CDPMEM 56
Anthony HEMON	MEMERE MARIE, Élu CDPMEM 56
Thierry JACOB	AR RIBLER, Élu CDPMEM 56
Thierry FLAHAT	JUMILA, Élu CDPMEM 56
Alexandre FLAHAT	JUMILA, Élu CDPMEM 56
Romain BOUTOUILLET	MALOUROSI, Morbihan
Olivier LESCOËT	OCÉANIE, Morbihan
Thierry CORVEC	SANTIMAX, Morbihan
Guy LE MOIGNE	Vice-Président CDPMEM 29
Philippe DUVAL	Président Pêche côtière CDPMEM 29
Alexandre DONZÉ	CORYPHENE, Finistère
Marine BARBIER	CDPMEM 56
Elouan MEYNIEL	CDPMEM 56
Audrey OLIVIER	CDPMEM 56
Noëlie DEBRAY	AFB
Hugues CASABONNET	AFB
Sophie LECERF	CRPMEM Bretagne

➤ A noter : l'ensemble des armateurs / patrons des chalutiers du département du Morbihan et du sud Finistère ont été conviés : les patrons des chalutiers bigoudens et concarnois ont été invités par courrier, et un mail puis un SMS ont été envoyés aux armateurs/patrons de chalutier du Morbihan. Par ailleurs, l'information a été affichée dans les criées des ports de Lorient et de Quiberon.

■ **Objectif de la réunion :**

Des enquêtes individuelles ont été menées auprès des navires pratiquant les métiers du chalut de fond afin de préciser les risques de dégradation des habitats: **l'objectif de la réunion est de présenter les résultats de ces enquêtes et les analyses qui en découlent, et de discuter et valider ensemble les résultats.**

■ **Ordre du jour :**

1. Le site Natura 2000 Ile de Groix : contexte, enjeux (AFB)
2. L'analyse de risque pêche : objectifs et méthode (CRPM)
3. Premiers résultats de l'analyse pour le chalut de fond : risques pré-identifiés (AFB)
4. Restitution des enquêtes menées pour préciser ces risques (CRPM)
5. Discussion

■ **Compte-rendu des échanges :**

Le diaporama présenté en séance figure en annexe.

Début de la réunion à 10h. Après un tour de table, Sophie Lecerf présente l'ordre du jour et passe la parole à Hugues Casabonnet.

Il débute la présentation par un rappel du contexte et des objectifs de Natura 2000 à l'échelle européenne et nationale, puis il présente le site Natura 2000 Ile de Groix : après avoir expliqué quels étaient les habitats et les enjeux du site, il détaille quelques exemples de travaux menés en concertation avec les autres secteurs d'activité sur le site. Le débat dévie sur le clapage au Nord-Ouest de Groix avant que le sujet ne soit recentré sur l'analyse de risques pêche.

Olivier Le Nezet intervient concernant les objectifs des sites Natura 2000. Ces sites ont pour vocation d'évaluer les impacts des activités sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, et, le cas échéant, d'encadrer ou limiter les pressions générées par les activités, en cohérence avec les objectifs de conservation définis sur le site. Pour autant, ces sites n'ont pas vocation à devenir des sanctuaires : il regrette que dans cette démarche de développement durable, les dimensions économiques et sociales soient insuffisamment prises en compte.

Il rappelle par ailleurs que le réseau Natura 2000 n'a pas vocation à gérer la pêche, pour cela il y a la PCP. Le mot « gestion » ne doit pas être utilisé dans ce cas précis car il y a des outils dédiés.

Thierry Jacob, patron du chalutier AR RIBLER, intervient pour préciser que la pêche existe depuis longtemps sur le secteur et que le nombre de pêcheurs et l'effort de pêche ont considérablement

diminué. Si des habitats remarquables sont présents sur le site aujourd'hui, cela montre bien qu'ils n'ont pas été détruits par les pêcheurs qui fréquentent la zone, et que la pêche est donc compatible.

Sophie Leцерf revient ensuite sur le contexte et les objectifs de « l'analyse de risques pêche », et explique que le CRPMEM Bretagne et l'AFB travaillent sur ces analyses dans le cadre du projet HARPEGE à l'échelle de la Bretagne. Elle expose le principe général de la méthode d'analyse de risques définie au niveau national, ainsi que les différentes étapes pour sa mise en œuvre.

Elle rappelle ensuite que les premiers croisements d'analyse de risques sur le site ont fait ressortir un risque fort du chalut de fond sur le récif d'hermelles ainsi que sur les récifs circalittoraux à gorgones et roses de mer. Dans ce dernier cas, ce risque est qualifié « d'interprété » car tous les paramètres nécessaires à son évaluation ne sont pas disponibles.

Olivier Le Nezet intervient sur la localisation et l'emprise du récif d'hermelles qui a été cartographié sur 2 km², sur la base d'un seul point de prélèvement. Tous les pêcheurs qui fréquentent le secteur et qui connaissent parfaitement les fonds, n'ont jamais vu d'hermelles dans cette zone. Pour lui, il n'existe pas de récif d'hermelles d'une telle ampleur à cet endroit : il dénonce donc la mauvaise qualité de la donnée présentée sur cette carte et s'oppose à la présentation d'un risque fort associé. Il rappelle que cette demande des Comités d'amélioration de la cartographie de cet habitat n'est pas nouvelle, et que ce sujet est en discussion depuis plus d'un an.

À la lecture de la carte, Thierry Jacob intervient pour confirmer que la cartographie des habitats est trop approximative et aléatoire, et ne correspond pas à la réalité. Par contre, les conséquences pour les pêcheurs sont immédiates et bien concrètes.

Hugues Casabonnet rappelle que le programme CARTHAM appliqué à Groix avait pour objectif de cartographier les habitats sur l'ensemble du site. La présence d'hermelles n'était pas connue ni prévisible et a été découverte à travers ce programme. Les hermelles ont été observées en limite sud-est du site à partir d'un seul prélèvement à la drague (100% du prélèvement) et extrapolé à partir des relevés au sonar au secteur englobant la zone de prélèvement. Il s'agit de méthode classique de cartographie des habitats marins et de la donnée existante à ce jour même si le traitement du signal sonar peut être imprécis dans le cas présent.

Il indique qu'une des mesures du DOCOB vise à compléter la connaissance sur ces hermelles à la fois dans le site et en dehors. Elle permettra ainsi de confirmer ou d'infirmer la localisation et l'étendue des hermelles dans ce secteur. Les connaissances des pêcheurs pourront être valorisées dans le cadre de cette étude.

Il rappelle que les récifs d'hermelles sont un habitat rare et donc à protéger. Il comprend la crainte des pêcheurs d'une interdiction de chalutage sur la zone.

Olivier Le Nezet précise que s'il y a bien un récif d'hermelles, les pêcheurs seront prêts à discuter sur les éventuelles mesures de protection à mettre en place. En l'état actuel des connaissances, le risque

fort identifié doit être écarté dans l'attente d'inventaires de terrain complémentaires qui doivent être à la hauteur de l'enjeu.

Thierry Flahat précise qu'il aurait fallu associer les pêcheurs dès le début pour la récolte des données et ainsi obtenir un résultat plus précis. Il précise que la valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs n'est que rarement prise en compte. Anthony Hemon, patron du MEMERE MARIE, ajoute qu'au vu des données actuelles, il va bien falloir les enrichir et donc retourner sur zone, ce qui se traduira nécessairement par un coût supplémentaire.

Thierry Flahat explique que l'activité des chalutiers de fond permet « d'entretenir » les vasières. Alexandre Donzé, patron du CORYPHENE, précise que le chalut travaille en surface, qu'il ne fait qu'effleurer le fond, et qu'en aucun cas il ne pénètre dans le sédiment. La comparaison régulière aux agriculteurs qui labourent est donc un raccourci qui ne reflète pas la réalité et qu'il convient d'éviter.

Tous les pêcheurs présents déplorent le fait que les chalutiers de fond soient toujours montrés du doigt lorsque l'on parle de dégradation des fonds marins. Ils sont trop souvent stigmatisés dans l'opinion publique. Olivier Le Nezet confirme qu'il n'y a pas de mauvais engins, mais uniquement des mauvaises pratiques.

A l'évocation des impacts chalut/récifs, Alexandre Donzé précise également qu'il y a beaucoup de choses en dépôt sur les fonds marins et que donc si un chalutier remonte des gorgones à bord, ce n'est pas forcément dû au passage de l'engin près des récifs.

Selon les observations des pêcheurs, les fonds marins se portent plutôt bien.

Olivier Le Nezet précise que les chalutiers ne travaillent pas de la même façon selon les zones et les espèces ciblées. Les pêcheurs ont adopté un comportement responsable et ont bien compris qu'il fallait préserver leur lieu de travail pour maintenir leurs activités.

Sophie Leцерf reprend en exemple le programme DECIDER, dans lequel une cartographie fine du banc de maërl de Belle-Ile a permis d'identifier les zones pertinentes à protéger (zones de vitalité forte), en concertation avec les professionnels.

Anthony Hemon souligne que les réglementations sont nombreuses et contraignantes pour les pêcheurs. Il rappelle cependant que les pêcheurs prennent souvent les devants en initiant ou participant à divers projets pour améliorer la sélectivité des chaluts (mise en place d'un panneau de mailles carrées, augmentation du maillage du cul du chalut, mise en place d'une grille flexible), diminuer l'impact des panneaux, améliorer le taux de survie des langoustines avec la mise en place de goulotte à bord, etc. Il rappelle également que les pêcheurs ont eux-mêmes décidé d'augmenter la taille de capture des langoustines à 9 cm, alors que la réglementation européenne l'a fixée à 7.5 cm.

Les pêcheurs expriment également leurs inquiétudes quant à la multiplication des zones dans lesquelles des contraintes s'exercent ou s'exerceront potentiellement demain (EMR, Natura 2000, ZCH, ...).

Olivier Le Nezet précise que la planification spatiale maritime est un enjeu majeur pour la filière pêche et que les pêcheurs doivent être acteurs et se doter d'outils et de données permettant de défendre la filière. Il précise que les données Valpema peuvent servir dans ce cadre et qu'elles ont été utilisées pour la réalisation de cette analyse de risques.

Hugues Casabonnet ajoute que ces discussions sur les risques auront également lieu pour les autres métiers et précise que l'objectif n'est pas de stigmatiser une activité en particulier.

Thierry Flahat craint qu'à terme ne soient mises en place des zones où aucune activité de pêche ne serait tolérée. Il précise que les connaissances des différents métiers servent le plus souvent à mettre en place des réglementations, des interdictions. Thierry Jacob ajoute qu'il faut être vigilant car la multiplication des « zones » réduit les surfaces d'activité exploitables par les pêcheurs. En témoigne la future zone d'éolienne flottante au sud du site de Groix où tout chalutage sera interdit.

Après ces nombreux échanges riches et intéressants, Sophie Lecerf reprend la parole pour présenter la synthèse des pratiques de chalut de fond sur le site, à partir des entretiens réalisés auprès d'un échantillon de pêcheurs. Les principaux points à retenir sont les suivants :

- 55 chalutiers travaillent sur le site de Groix en 2013 (source Valpema) : 37 finistériens, 17 morbihannais, 1 ligérien (année 2010). Parmi eux, 11 navires ont été enquêtés (6 LO, 4 GV ou CC, 1 SN) : l'effort d'enquête s'est porté sur les navires travaillant sur la zone supposée d'hermelles (18 navires identifiés sur la maille selon les données Valpema en 2013) ;
- Les pêcheurs travaillent aux chaluts jumeaux au bourrelet franc ou gréés avec des diabolos. Ils ciblent en priorité la langoustine sur des fonds meubles majoritairement vaseux, mais également le poisson. Ils cherchent régulièrement l'accroche de la roche et ne passent qu'occasionnellement sur les platiers (pour le poisson) ; L'ensemble du site Natura 2000 est travaillé toute l'année.
- Concernant les interactions avec les récifs circalittoraux et les récifs d'hermelles : les remontées de gorgones sont rares. Cela signifie généralement que le chalut est mal positionné et qu'il y a un risque d'avaries. Ils travaillent à peu près toujours sur les mêmes traînes. Aucun pêcheur ne déclare connaître les récifs d'hermelles.

Description de la zone d'hermelles présumée :

- Fréquentée surtout en début d'année par les chalutiers, ensuite très fréquentée par les fileyeurs (une dizaine de navires). Beaucoup de chalutiers y font le trait du matin ou du soir.
- Secteur situé entre trois zones de pêche (Pointe Ten (NO), coursive du banc Prass (E), Les Graviers (SE)), à une profondeur de 50 m : secteur stratégique pour les pêcheurs car c'est un passage permettant de relier la pointe Ten aux Graviers (boucle entre les deux en longeant la

roche au nord et la ferraille au sud). C'est également une zone importante pour les petits chalutiers qui ne peuvent pas aller plus au large.

- Zone de pêche aux poissons (merlan, merlu, sole, turbot, daurade, lieu jaune, plie, etc.), céphalopodes (encornet, seiche, quelques poulpes) et araignées.
- Elle est constituée de roches au nord, de zones de sable / graviers / patches de galets dans le sud-est aux Graviers. Présence de « ferraille » au sud (risques d'avaries).

Les pêcheurs valident la présentation qui vient d'être faite de leur métier, et confirment qu'elle correspond bien à la réalité de leurs pratiques.

En conclusion de la réunion :

- Les pêcheurs contestent la présence d'un récif d'hermelles à cet endroit et estiment que l'amélioration des connaissances sur la cartographie est le préalable à toute discussion ;
- L'AFB mènera une étude pour améliorer les connaissances sur le récif d'hermelles dans le cadre du Docob en 2018/2019 ;
- Les pêcheurs expliquent qu'ils ont une excellente connaissance des fonds marins et qu'il serait donc pertinent de penser à les associer à la définition du plan d'échantillonnage et aux campagnes en mer ;
- L'AFB propose de valoriser leurs connaissances des fonds dans le cadre de cette étude ;
- Les pêcheurs sont prêts à discuter d'éventuelles actions pour la préservation de cet habitat sur la base d'une bonne connaissance de la localisation, de l'emprise et de l'état de conservation de cet habitat ;
- Concernant le risque fort interprété du chalut de fond sur les récifs circalittoraux à gorgones et roses de mer, les pêcheurs expliquent qu'ils travaillent majoritairement à l'accroche de la roche et que les remontées de gorgones sont rares. Ils travaillent parfois sur du platier lorsqu'ils ciblent le poisson. Ils soulignent surtout qu'ils travaillent toujours sur les mêmes traînes et ce, depuis des décennies. L'AFB explique qu'il n'y a pas suffisamment de connaissances sur la localisation de la faune dressée pour envisager à ce stade des propositions de mesures.

Sophie Lecerf et l'AFB remercient les pêcheurs pour leur participation. Sophie Lecerf conclut la réunion en rappelant que la prochaine étape est la réunion de validation générale de l'analyse de risques le 16 novembre à Lorient.

La séance est levée à 12h15.



Projet HARPEGE – Site Natura 2000 Ile de Groix
Réunion de validation de l'analyse de risques pêche
5 décembre 2017, 9h30 – 13h
CRPMEM Bretagne, Rennes

Participants : (feuille d'émargement en annexe)

Jacques DOUDET, Sophie LECERF, Nolwenn HAMON (CRPMEM Bretagne), Armand QUENTEL (élu référent environnement du CRPMEM Bretagne et CDPMEM56), Solenne ROBARD-LE GUENNEC (CDPMEM29), Marine BARBIER, Elouan MEYNIEL, Audrey OLIVIER (CDPMEM56), Stéphanie BLANCHET (COREPEM Pays de La Loire, antenne de La Turballe), Bertrand AUGE, Hugues CASABONNET, Noëlie DEBRAY (AFB), Michel LEDARD, Gilles PAILLAT (DREAL Bretagne), Yves LOUIS, Anne CORNEE (DIRM NAMO), Daniel LE DIREACH (Préfecture maritime de l'Atlantique), Nathalie MORVAN (DDTM56/SEN6), Frédéric GARNAUD (DML56), Typhaine DELATOUCHE, Jean MANELPHE (Lorient Agglomération).

Ordre du jour :

- 1/ Présentation synthétique du projet HARPEGE (CRPMEM Bretagne)
- 2/ Le site de Groix : synthèse des enjeux et états de conservation (AFB)
- 3/ Le dispositif d'analyse de risque (ARP) : cadre légal et méthode (AFB)
- 4/ Synthèse des risques identifiés suite au premier croisement (AFB)
- 5/ Retours sur la phase d'enquêtes et de restitution au niveau local (CRPMEM)
- 6/ Synthèse finale des risques : définition du diagnostic partagé (AFB/CRPMEM)
- 7/ Identification des besoins de mesures (AFB)
- 8/ Modalité de concertation pour les métiers concernés (CRPMEM)

Document joint : Présentation faite au cours de la réunion

PREAMBULE : RAPPEL DE L'OBJECTIF DE LA REUNION

Jacques DOUDET accueille les participants et propose un tour de table de présentation.

Sophie LECERF rappelle l'objectif de la réunion : présenter et valider les résultats des travaux d'analyse des risques sur Groix, et identifier les risques pour lesquels la définition et la mise en œuvre de mesures est nécessaire (seconde phase des travaux).

Le site Natura 2000 Ile de Groix est le 1^{er} site breton sur lequel l'analyse de risques est menée. Ce travail s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés en 2016 par le CRPMEM Bretagne, à savoir la rédaction du diagnostic socio-économique des activités de pêche qui figure dans le Document d'objectifs du site.

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET HARPEGE

Le projet HARPEGE, dans lequel s'inscrit la démarche, a été brièvement rappelé par Sophie LECERF (cf. diaporama).

2. LE SITE DE GROIX : SYNTHESE DES ENJEUX ET ETATS DE CONSERVATION

La synthèse des données habitats, des enjeux de conservation, et des autres activités pratiquées sur le site a ensuite été présentée par Hugues CASABONNET (cf. diaporama).

3. LE DISPOSITIF D'ANALYSE DE RISQUES (ARP) : CADRE LEGAL ET METHODE (AFB)

Hugues CASABONNET rappelle que pour le site de Groix, c'est la méthode du MNHN de 2012 qui a été appliquée.

Ainsi, les sources de données utilisées sont la matrice des impacts potentiels des engins de pêche (Ifremer, 2008) et la sensibilité des habitats à l'abrasion (selon Tillin, 2010).

Certains impacts non décrits par la matrice Ifremer 2008 sont rencontrés (exemple de l'interaction chalut/récif). Il a été convenu de leur attribuer un niveau de risque interprété à partir de la description de l'impact de l'engin sur l'ensemble des écosystèmes (issus du même rapport Ifremer 2008).

Enfin, des éléments de contexte sont pris en compte dans l'analyse afin d'éclairer les discussions sur les risques.

4. SYNTHESE DES RISQUES IDENTIFIEES SUITE AU PREMIER CROISEMENT (AFB)

Le tableau bilan des risques identifiés à l'issue des premiers croisements entre la cartographie d'habitats CARTHAM et les données d'activités de pêche (Sources VMS et VALPENA) (ou les risques potentiels pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires) est présenté. Les besoins d'acquisition de connaissances complémentaires via des enquêtes ont porté sur les interactions suivantes :

- risques forts chalut/récif d'hermelles et récifs circalittoraux à faune dressée,
- risques forts chalut de fond à lançons, drague à coquille St-Jacques et drague à bivalves avec le maërl et les herbiers de zostères.

Concernant les risques modérés, aucune enquête n'a été menée, considérant que le diagnostic pêche rédigé en 2016 décrivait suffisamment bien les pratiques.

Enfin, la pêche professionnelle du pouce pied n'a pas été traitée, faute de connaissance suffisante sur les habitats d'estran, l'estran n'est pas traité dans le DOCOB actuel.

5. RETOURS SUR LA PHASE D'ENQUETES ET DE RESTITUTION AU NIVEAU LOCAL (CRPMEM)

Sophie LECERF présente les principales conclusions des enquêtes et des réunions de concertation menées par métier (cf. diaporama). Elle propose de transmettre à ceux qui le souhaitent la synthèse détaillée des résultats des enquêtes et les compte-rendus de réunion.

Suite aux questions soulevées, les précisions suivantes sont apportées :

Synthèse des échanges sur le chalut de fond concernant le risque fort avec les hermelles :

- C'est une zone accidentée (roches au nord et ferrailles au sud) : les pêcheurs veillent à rester toujours sur les mêmes traînes, il existe un passage localisé sur l'emprise théorique du récif d'hermelles qui est important pour eux car il leur permet de relier deux zones de pêche sans avoir à relever le chalut.
- La zone est surtout importante pour les petites unités qui ne peuvent aller plus au large, mais elle l'est également pour les grosses unités qui y font souvent le trait du matin ou du soir en allant ou en rentrant de leurs zones situées plus au large.
- Les pêcheurs remettent en cause l'emprise de cet habitat (identifié sur 2 km² à partir d'un seul point de prélèvement sur le terrain pour interpréter sonogramme, or cet habitat n'a pas de signature particulièrement facile à identifier).
- Les pêcheurs déclarent ne pas avoir connaissance de cet habitat sur la zone : l'aspect friable de cet habitat peut éventuellement expliquer le fait que les pêcheurs n'en remontent pas en surface. Sophie LECERF ajoute qu'une description plus précise de sa structuration sur le secteur (placage sur la roche, en patch sur fond sédimentaire, etc. ?), faciliterait les échanges avec les professionnels.
- Cet habitat a été découvert lors des travaux de CARTHAM. Il est situé à la limite sud-est du site et des travaux complémentaires sont prévus dans le DOCOB pour mieux caractériser et identifier son emprise, notamment à l'extérieur du site. Bertrand AUGÉ signale que l'AFB a commencé à travailler sur un cahier des charges et que celui-ci pourrait être mis en œuvre dès 2018, en raison des enjeux liés à l'analyse de risques. Cependant, le budget n'est pas encore validé au sein de l'AFB pour le moment.
- Les pêcheurs souhaitent disposer d'une bonne connaissance de cet habitat avant toute discussion sur d'éventuelles mesures qui viendraient contraindre leur activité. Ils souhaitent être associés au cahier des charges pour l'acquisition de connaissances complémentaires. Si la présence du récif est confirmée, ils seront prêts à définir des mesures.

Synthèse des échanges sur le chalut à lançons :

- La carte des risques résiduels pour le chalut à lançon n'est pas diffusable pour des raisons de confidentialité (seuil inférieur à 5 navires), la carte est uniquement projetée en séance.
- Il n'existe pas d'interaction spatiale (et donc pas de risque) avec le maërl et les herbiers (ni avec les macroalgues sur sédiments),
- Il existe une seule zone de pêche pour le chalut à lançon sur le secteur et elle est située aux 2/3 dans la zone de câbles où le chalutage est interdit : une demande de dérogation est actuellement en cours auprès de la DML.
 - Frédéric GARNAUD informe qu'ils sont en attente d'éléments complémentaires pour instruire cette demande, mais que l'avis d'ENEDIS est très réservé pour le moment pour des questions de sécurité.
 - Bertrand AUGÉ exprime le souhait, si la dérogation aboutit, que l'on puisse s'assurer qu'il n'y ait pas de pression sur le maërl et les herbiers situés dans la zone de câbles, en inscrivant dans la dérogation les zones d'habitats sensibles à éviter.
 - Sophie LECERF souligne le fait que de toute façon ce métier n'est pas en interaction spatiale avec le maërl et les herbiers.

- Daniel LE DIREACH souligne la nécessité d'avoir un arrêté simple et contrôlable. Dans le cadre de l'instruction de cette dérogation, si elle est acceptée, il est convenu que la DML se rapprochera de l'AFB pour voir de quelle manière on peut prendre en compte les enjeux de conservation de ces habitats dans la rédaction de la dérogation.

Synthèse des échanges sur la drague à bivalves :

- Michel LEDARD puis Nathalie MORVAN s'interrogent sur la prise en compte de l'évolution de cette pêcherie dans le cadre de l'analyse de risques. Michel LEDARD demande s'il serait possible que des dragues plus lourdes aillent sur le maërl. Nathalie MORVAN précise que dans le cadre des évaluations d'incidences auxquelles sont soumises les autres activités, chaque modification majeure de la pratique entraîne une évaluation d'incidences.
- Sophie LECERF rappelle la réglementation en vigueur mise en place par les professionnels, à savoir un contingent maximum de 6 licences (gisement côtier de Lorient) mais 2 licences seulement sont attribuées actuellement, une taille maximum de navire de 10 m, une puissance moteur maximale de 200 CV, 1 seule drague autorisée par navire d'une ouverture maximale de 75 cm, etc. La faible puissance motrice des navires limite de fait le poids des dragues. Sophie LECERF explique que l'analyse de risques se base sur le diagnostic actuel des pêcheries, qui prend en compte plusieurs années d'exploitation afin d'avoir la vision la plus juste possible. Jacques DOUDET complète en soulignant que le CRPMEM ne peut remettre en cause des antériorités d'autorisation de pêche, ni mettre en place un régime distinct pour les titulaires d'une même autorisation. En revanche, il dispose d'outils juridiques (décisions) pour éviter l'intensification de l'effort de pêche sur le maërl.
- Daniel LE DIREACH indique que si l'engin ou les pratiques évoluent de manière notable, il sera nécessaire de revoir le processus pour étudier les pratiques au regard de l'analyse de risques lors de la demande d'autorisation. La pêche est en évolution permanente, il faut s'attendre à des adaptations.
- Yves LOUIS propose, si de nouvelles licences sont attribuées, de porter à connaissance des pêcheurs la présence et la localisation des habitats sensibles afin qu'ils évitent d'explorer par erreur ces zones.

Synthèse des échanges sur la drague à coquille St-Jacques :

- Le contingent de licences du gisement de coquilles St-Jacques Courreaux de l'île de Groix – Lorient est fixé à 11 licences, et toutes sont attribuées. La ressource est cependant très limitée sur ce secteur, et 2 navires seulement travaillent sur le site. Les autres licences peuvent être considérées comme des licences « de précaution ».
- Un professionnel a testé la drague à ressorts, et est intéressé par ce type de drague.
- Il y a des passages occasionnels en périphérie du banc de maërl (dans sa partie nord, le long d'isobathe 20m où le maërl est peu dense car il est impossible de tracter dans un banc de maërl dense). L'emprise du banc ne correspond pas à la réalité selon les professionnels, la donnée mériterait d'être actualisée.

- Michel LEDARD précise qu'un seul passage de drague suffit à détruire la faune fixée sur le banc de maërl. Sophie LECERF répond que les nouveaux travaux de Jacques GRALL en rade de Brest vont apporter de la précision sur l'impact des dragues en fonction de l'intensité de pêche.
 - Il n'y a pas d'interaction spatiale avec les herbiers, le risque est donc écarté.
 - Il y a interaction spatiale avec une partie du banc de maërl de Groix. Le risque fort est donc maintenu, mais il doit être nuancé en raison du faible effort de pêche.

6. SYNTHESE FINALE DES RISQUES : DEFINITION DU DIAGNOSTIC PARTAGE (AFB/CRPMEM)

Sophie LECERF présente le tableau de synthèse final des risques identifiés sur le site de Groix (cf. diapo 25 du diaporama), qui vont servir de base pour l'identification des besoins de mesures.

Suite au travail d'enquêtes, plusieurs risques ont été écartés et 2 risques forts sont maintenus (drague à coquille St-Jacques/maërl ; chalut de fond/récif d'hermelles). Un risque fort interprété du chalut avec les récifs circalittoraux à faune dressée est également identifié mais il y a un manque de connaissances sur la localisation de la faune dressée.

D'un point de vue méthodologique, le CRPMEM Bretagne fait part de deux enseignements essentiels qu'il retire de cette expérimentation de l'analyse de risques sur le site de Groix : la nécessité de considérer les paramètres contextuels dès le début de l'analyse, et de ne pas introduire d'automatismes dans la qualification des risques et la prise de mesures.

- Jacques DOUDET explique que l'identification de risques qui ne correspondent pas à la réalité suscite de l'incompréhension et de la frustration chez les professionnels. Le CRPMEM Bretagne transmettra ses réserves sur la méthode actuelle dans le cadre de la mise à jour de la méthodologie d'analyse de risques au niveau national.
- Nathalie MORVAN dit que l'intégration du contexte local (notamment le faible effort de pêche) en amont de la démarche conduit à sous-estimer le risque en cas d'évolution des pratiques (effort et zone de pêche) et en cas de demande d'autorisation.
- Yves LOUIS : le processus HARPEGE intègre les paramètres contextuels une fois le risque validé, au moment de la définition des mesures.
- L'application de la méthode d'analyse de risques sur Groix a fait l'objet de très nombreuses discussions avec l'AFB. Le fait que ce soit le premier site sur lequel on applique véritablement la méthode est une des principales raisons. Les travaux nationaux en cours pour réviser la méthode ont également influencé les discussions. Dans l'attente d'une publication de cette mise à jour, les autres sites Natura 2000 du projet HARPEGE sont traités avec une méthode transitoire préconisée par la DEB/DPMA, entraînant certaines incohérences de niveaux de risques d'un site à l'autre pour un même couple engin/habitat.
- Daniel LE DIREACH est gêné par le fait que le cas de Groix puisse faire jurisprudence pour les prochaines analyses de risques.
- Yves LOUIS souligne que le COPIL HARPEGE devra s'assurer de la cohérence de ces travaux entre les sites. Il souligne que les structures porteuses des analyses sont les mêmes pour les différents sites, ce qui assure une cohérence dans la démarche et la prise de mesures.

Il est ensuite demandé à l'ensemble des personnes présentes s'il y a un consensus sur la synthèse finale des risques identifiés sur le site de Groix, afin d'aboutir à un diagnostic partagé, base de discussion pour évaluer les besoins de mesures.

Synthèse des échanges :

- Armand QUENTEL explique qu'il est difficile pour les comités de pêche de valider des risques modérés ne reflétant pas la réalité des pratiques, lorsque l'on sait implicitement que la loi biodiversité de 2016 impose de prendre des mesures réglementaires dès lors qu'un risque est identifié.
- Hugues CASABONNET répond que l'AFB ne propose pas de mesures réglementaires pour ces risques modérés, mais souhaite que des discussions soient menées avec les professionnels pour identifier des bonnes pratiques sur la base du volontariat, ainsi que des actions de sensibilisation. L'AFB est en attente de propositions du CRPMEM pour identifier les mesures les plus pertinentes. Bertrand AUGÉ précise que la loi biodiversité parle de mesure réglementaire pour les risques d'« atteinte aux objectifs de conservation », et non pas les « risques de dégradation » tels qu'identifiés à ce stade.
- Solenne LE GUENNEC répond que pour les risques modérés portant sur des habitats prioritaires, on est bien dans « l'atteinte des objectifs de conservation » du site et donc dans l'approche réglementaire. Elle explique qu'il n'est pas possible pour les comités d'aller à la rencontre des professionnels pour leur expliquer que les palangres auraient un impact sur le banc de maërl par exemple. On perdrait toute crédibilité et les professionnels refuseraient la discussion. Les risques doivent correspondre à la réalité. Elle exprime donc son désaccord avec le tableau de synthèse des risques identifiés sur le site, et la nécessité d'intégrer les paramètres contextuels dès cette phase afin d'aboutir à des niveaux de risques fidèles à la réalité.
- Jacques DOUDET s'interroge sur la validité juridique des décisions prises dans le cadre de cette réunion, sur le fait de proposer ou non des mesures en fonction des risques identifiés. Il craint un éventuel recours d'une association par exemple, qui contesterait les choix opérés.
- Yves LOUIS souligne l'importance de développer un argumentaire afin de justifier les choix de traiter ou non certains risques, en fonction des objectifs de conservation à l'échelle du site. Les tableaux de synthèse des risques doivent être absolument expliqués dans un rapport.
- Concernant le risque fort chalut/récif d'hermelles : ce risque fait consensus sur le principe mais il est décidé d'ajouter sur la carte de risque que « la spatialisation de cet habitat est à confirmer, et qu'une étude est programmée ».
- ➔ En conclusion, les participants de la réunion prennent acte des résultats issus de l'application des matrices de risques, mais les réserves et questionnements exprimés par les comités de pêches figureront dans le rapport d'analyse de risques du site.

7. IDENTIFICATION DES BESOINS DE MESURES (AFB)

Sur le site, les cas faisant consensus pour la poursuite des discussions sur les mesures sont :

- les risques forts chalus de fond / hermelles et drague à coquille St-Jacques / maërl.

Les cas faisant débat sont :

- les risques modérés sur les habitats présentant un enjeu prioritaire : casier, filet, senne, palangre / maërl et herbiers et casier, filet, senne / hermelles.

Risque fort Chalut de fond/hermelles :

- ➔ Une mesure du DOCOB vise à compléter les connaissances sur la localisation et l'emprise du récif d'hermelles.
- ➔ Si la présence du récif est confirmée sur le site, des discussions seront organisées afin de proposer des mesures.

Risque fort interprété Chalut/récifs circalittoraux avec faune dressée :

Deux points importants sont à considérer :

- Les enquêtes ont démontré que les remontées de faune dressée sont rares puisque l'engin n'interagit pas directement avec l'habitat mais à l'accorde de celui-ci.
- Il n'y a pas suffisamment de connaissances sur la localisation de la faune dressée.
- ➔ Les roches circalittorales avec faune dressée constituent un enjeu secondaire sur le site. A ce jour, il n'est pas prévu d'acquérir de la connaissance complémentaire qui demanderait d'importants moyens. Ce risque ne fera donc pas l'objet de discussion pour la mise en œuvre de mesures.

Risque fort Drague à coquille St-Jacques/maërl :

Compte-tenu des paramètres contextuels, l'activité réelle faible peut être maintenue en l'état. La non augmentation de l'activité pourra être assurée via des mesures de spatialisation, de contingentement, d'adaptation des engins, etc.

- ➔ Bertrand AUGÉ précise que l'analyse de risques a été menée sur l'activité réelle des 2 navires et pas sur le contingent. Yves LOUIS demande si le maintien de l'activité réelle fait référence à l'activité constatée lors de l'analyse (2 ou 3 navires) ou potentielle (contingent de 11 licences). Jacques DOUDET répond que le maintien de l'effort de pêche en l'état peut se traduire de plusieurs manières : nombre de navires, de licences, de jours de pêche, approche spatiale, etc.
- ➔ Il est décidé de ne pas anticiper aujourd'hui sur le résultat des discussions à venir sur les mesures avec les professionnels. Ces discussions devront être organisées rapidement.

Cas à débattre : Risques modérés sur les enjeux prioritaires

L'impact potentiel du casier, de la senne, du filet et de la palangre est évalué comme faible par Ifremer, mais le maërl et les herbiers ayant une sensibilité forte, le croisement dans la matrice conclut à un risque modéré. Les cas des différents engins sont discutés en même temps, les approches étant les mêmes.

- ➔ Solenne LE GUENNEC et Jacques DOUDET expriment leur désaccord sur le fait de poursuivre les discussions sur ces cas, jugeant qu'il n'y a pas de risque réel de porter atteinte à ces habitats. Ils ne souhaitent donc pas mobiliser les pêcheurs pour travailler sur ces risques théoriques, car les professionnels ne comprendraient pas la démarche. Les comités ne

7

parviendront pas à les mobiliser sur ces questions. Ils soulignent l'importance de se concentrer avant tout sur les risques forts identifiés sur le site.

- ➔ Sophie LECERF explique que la prise en compte des paramètres contextuels est indispensable pour qualifier le risque. Par exemple, elle précise, pour la bolinche, qu'un grand nombre de bolincheurs s'est équipé depuis plusieurs années d'une jupe de grandes mailles fixée à la chute de la senne qui permet d'éviter la remontée à bord des espèces benthiques. Une étude du Parc naturel marin d'Iroise menée en 2012 a ainsi démontré que seuls 37 % des opérations de pêche avaient touché le fond et que lorsque cela se produisait, l'impact pouvait être considéré comme limité voire négligeable grâce à ce dispositif. La nouvelle matrice Ifremer sur les impacts des engins prend en compte ces travaux. Concernant les casiers utilisés dans les eaux côtières bretonnes, ils sont plus légers que ceux d'autres régions ou pays du fait de l'interdiction des casiers pièges.
- ➔ L'AFB souligne que ce n'est pas parce que le risque est moins important pour les arts dormants que pour les arts traînants, qu'il ne faut pas le traiter pour autant. Il est important de ne pas stigmatiser toujours les mêmes pratiques. La demande de discussion ne porte pas sur des mesures réglementaires mais sur de la sensibilisation et la mise en œuvre de bonnes pratiques, sur la base du volontariat.
- ➔ Solenne LE GUENNEC exprime à nouveau sa crainte de voir à terme des mesures réglementaires imposées, conformément à la loi Biodiversité de 2016.
- ➔ Sophie LECERF précise par ailleurs que localement le maërl a été décrit en bon état de conservation dans le Docob, d'où l'incompréhension des professionnels sur le fait de porter atteinte à cet habitat. Hugues CASABONNET répond que la connaissance locale de cet habitat n'est pas suffisante pour connaître la tendance de l'état de conservation. Cet habitat se dégrade à l'échelle biogéographique, le réseau de sites Natura 2000 est l'outil qui doit permettre d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il faut donc agir localement pour atteindre l'objectif de conservation à cette échelle plus large.
- ➔ Jacques DOUDET souligne qu'à l'issue de l'analyse de risques, il revient aux autorités compétentes de juger si les mesures prises sont suffisantes pour que la pêche ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation du site. Yves LOUIS et Daniel LE DIREACH comprennent qu'il soit compliqué de discuter avec les pêcheurs sur les risques modérés des engins générant un impact faible : ils proposent donc que les discussions se poursuivent avec les comités des pêches afin de préciser les pratiques.

- ➔ Tiphaine DELATOUCHE souligne l'importance de porter à connaissance des acteurs et du comité de pilotage du site, à la fois les enjeux de conservation du site, et la description des pratiques de ces métiers, ce qui constitue déjà une mesure. Il est important de se créer une culture commune.

8

- ⇒ Solenne LE GUENNEC réaffirme qu'il est insidieux de dire que l'on va mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels puisque les comités sont en désaccords avec ces risques modérés.

La séance est levée à 13h15.



Précision apportée en COPIL HARPEGE le même jour à 14h30 :

Sophie LECERF fait la synthèse des discussions ayant eu lieu le matin, mais la question des risques modérés sur les arts dormants suscite à nouveau le débat et nécessite d'être clarifiée, le sujet ayant été abordé en fin de réunion et écourté faute de temps.

Daniel LE DIREACH résume les conclusions des échanges du matin :

- Il n'y a pas de débat pour les métiers pour lesquels des risques forts sont identifiés,
- Pour le cas des risques modérés, on ne peut que prendre acte du résultat théorique de l'application de la matrice d'analyse de risques. Le descriptif des pratiques du casier, filet, palangre et senne telles qu'elles existent, ne permettent pas de conclure à des impacts significatifs.
- Pour traiter ces cas, il est nécessaire d'élaborer un document qui décrira les métiers et précisera en quoi les pratiques n'entraînent pas de dégradation des habitats. Ce document doit être réalisé par les structures professionnelles des pêches afin de les porter à connaissance de tous et de rendre plus lisible le fait que ces métiers n'entraînent pas de dégradation réelle des habitats. Il aura aussi pour but de démontrer que la démarche d'analyse de risques a bien été menée.
- Le changement ou l'adaptation de pratiques n'est pas utile puisque l'impact de ces engins est très mesuré.
- Il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures nouvelles. Une sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl par exemple peut être réalisée. Si dans la poursuite du dialogue avec les professionnels, on identifie des bonnes pratiques, elles pourront être valorisées et diffusées pour inciter à leur application.

Projet HARPEGE

Analyse de risques pêche - Site Natura 2000 Ile de Groix

Réunion pour la définition d'une mesure de gestion sur le risque drague à CSJ/maërl

Relevé de décisions

Samedi 27 janvier 2018, 9h30-11h30 - Lorient

Participants :

Nom	Navire / Structure
Gilles HAZEVIS	Président de la commission coquillages CDPMS6
Joselito CADOU	Patron du MARENJO
Sophie LECERF	CRPMEM de Bretagne
Marine BARBIER	CDPMEM 56
Céline D'HARDIVILLÉ	CDPMEM 56
Elouan MEYNIÉL	CDPMEM 56

À noter : La feuille d'émergement est disponible en annexe

L'ensemble des titulaires de la licence « coquille St-Jacques Lorient » a été invité à cette réunion.

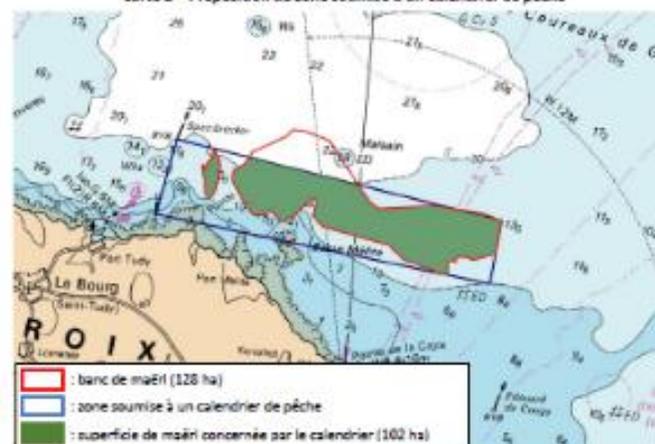
Relevé de décisions :

Sophie Lecerf rappelle les principales conclusions du dernier COPIL HARPEGE du 05/12/2017 :

- Risque fort de dégradation identifié pour l'interaction drague à CSJ/maërl.
- Éléments de contexte : faible effort de pêche. 11 titulaires de la licence drague à CSJ Lorient, mais seuls 2 à 3 navires travaillent sur le site simultanément. Lors des enquêtes, 2 navires ont déclaré avoir travaillé sur la zone où se trouve le banc de maërl durant 3 semaines, soit un total de 5 jours * 3 semaines * 2 navires = 30 jours. Ils n'ont travaillé que sur la partie nord du banc, au-delà de la ligne de sonde des 20 m.
- Objectif à long terme du Docob : Maintien du bon état de conservation ; Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les bancs de maërl.
- Position du COPIL : Compte-tenu des paramètres contextuels, l'activité réelle faible (constatée) pourrait être maintenue en l'état en garantissant que l'activité n'augmente pas. D'autres pistes de réflexion sont envisageables.

Dans la continuité des travaux engagés, Sophie Lecerf présente aux professionnels comme base de discussions, une carte sur laquelle elle propose la création d'une zone avec un calendrier de pêche, comprenant la majorité du banc de maërl (exceptée la partie nord au-delà de la ligne de sonde des 20 m) (cf. carte 1 ci-dessous). L'objectif de ce calendrier serait de pouvoir garantir que l'effort de pêche n'augmente pas. Elle sollicite l'avis des professionnels sur cette proposition.

Carte 1 – Proposition de zone soumise à un calendrier de pêche



Synthèse des échanges :

- Ludovic SIMON, patron du POPEYE, n'a pas pu être présent à la réunion car il est en mer. Il a confirmé en amont de la réunion qu'il travaille bien uniquement sur le maërl situé au nord de la ligne de sonde des 20 m (son navire n'a pas suffisamment de puissance pour travailler sur le reste du banc), mais que pour autant, il est opposé à l'idée d'un zonage assorti d'un calendrier sur cette zone.
- Gilles HAZEVIS a de nouveau expliqué qu'historiquement, le banc de maërl a toujours été travaillé à la drague à coquille St-Jacques. Si dans le cadre des enquêtes réalisées pour l'analyse de risques, les 2 navires ayant travaillé sur le secteur ces dernières années ont travaillé uniquement sur la partie nord du banc située au-delà de la ligne de sonde des 20m, pour autant, d'autres professionnels pourraient revenir travailler sur le banc. C'est la raison pour laquelle il s'oppose à tout zonage avec un calendrier, car cela serait trop pénalisant pour les professionnels.
- Fait nouveau, un navire titulaire de la licence Coquille St-Jacques-Lorient, qui n'avait pas fait le métier depuis 5 ans, est venu travailler en décembre 2016 et janvier 2017 sur le banc de maërl. Par contre, le patron du MARENJO a expliqué ne pas avoir travaillé sur le site cette année.

notamment parce que deux autres navires fréquentaient déjà le secteur. L'effort de pêche était donc bien de 2 navires cette année encore.

- Gilles HAZEVIS et Josélito CADOU rappellent par ailleurs que cette zone est importante pour eux car elle leur permet de travailler à l'abri des vents de secteur O/SO (surtout en novembre – décembre).
- Gilles HAZEVIS revient également sur le fait que les fonds bougent beaucoup à cet endroit et qu'il a souvent constaté au cours de sa carrière qu'il y avait une « butte » de maërl qui apparaissait et disparaissait dans ce secteur. Une amélioration des connaissances sur ce banc de maërl lui paraît indispensable.

Décisions :

- Gilles HAZEVIS et Josélito CADOU sont opposés à l'idée d'un zonage avec un calendrier sur le banc de maërl, dont l'objectif serait de gérer l'effort de pêche constaté lors des enquêtes, et ce pour les raisons suivantes :
 - ↳ Compte-tenu du fait qu'il y a 11 titulaires et que l'on ne peut favoriser un pêcheur, pour atteindre cet objectif il faudrait répartir l'effort de pêche actuel constaté entre les 11 titulaires, ce qui reviendrait à proposer un calendrier de 3 jours au lieu des 3 semaines travaillées en moyenne chaque année actuellement. Cette proposition n'est pas acceptable pour eux, car beaucoup trop pénalisante.
 - ↳ Ils soulignent qu'il est inutile de définir un calendrier pour garantir que l'effort de pêche n'augmentera pas, puisque de fait, le faible niveau de ressource sur la zone ne permettra jamais à plus de 2 ou 3 navires de travailler chaque année.
 - ↳ Enfin, ils rappellent l'importance de cette zone pour travailler à l'abri lors des coups de vent d'Ouest/Sud-Ouest.

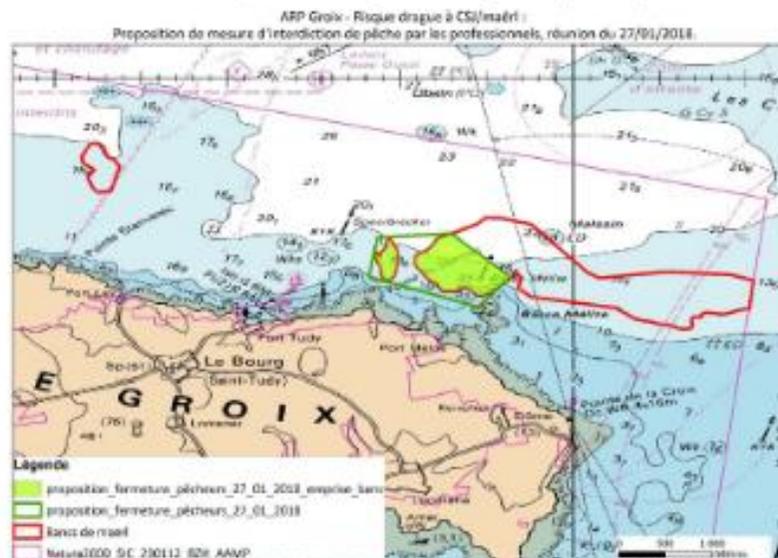
Les professionnels proposent donc la mesure suivante :

- La fermeture à toute activité de dragage à coquille St-Jacques, de la partie du banc de maërl située à l'ouest de Basse Méhite, représentant une superficie de 26,8 hectares. Ajoutés aux 8,8 hectares de maërl situés dans la zone de câbles, cela porterait à 25,9 % la superficie de maërl interdite à la drague. Les professionnels proposent cette zone car, d'une part, elle est moins travaillée, et d'autre part, étant située plus à la côte et dans des petits fonds, elle est susceptible d'être une zone de forte vitalité, importante pour la dynamique du banc, à l'image de ce que les études ont montré sur Belle-Ile.
- Sur le reste du banc, il est proposé de voir de quelle manière on pourrait inciter les professionnels à l'usage de la drague à ressorts. Certains professionnels comme Josélito CADOU se déclarent intéressés par ce type de drague. La question des aides financières potentielles est à étudier ainsi que la faisabilité technique (cette drague est efficace sur les fonds durs uniquement, pas du tout sur la vase).

- Les professionnels rappellent que le faible niveau de ressource sur le site ne permettra jamais qu'il y ait plus de 2 ou 3 navires à travailler sur le site.
- Enfin, les professionnels soulignent l'importance d'améliorer localement la connaissance du banc de maërl et notamment la répartition maërl mort/vivant, afin de mesurer les effets de la mesure prise.

Il est convenu que Sophie Lecerf soumettra cette proposition à l'avis de l'AFB et du COPIL HARPEGE.

Carte 2 – Proposition de zone fermée à la drague à coquille St-Jacques



Rappel :

- Superficie totale du maërl sur le site N2000 île de Groix : 137,5 ha (124,5 + 4,2 + 8,8)
- Zone actuellement interdite à la drague (car dans la zone de câbles) : 8,8 ha
- Zone proposée à la fermeture par les professionnels pour répondre aux objectifs de préservation du banc de maërl : 26,8 ha
 - ↳ % de la superficie totale de maërl interdite à la drague : 25,89 %



Projet HARPEGE

Réunion du Comité de pilotage

Mardi 20 février 2018, 9h30-13h, CRPMEM Bretagne, Rennes

Participants : (feuille d'émargement en annexe)

Olivier ROITEL (Préfecture maritime de l'Atlantique), Jacques DOUDET, Sophie LECERF, Nolwenn HAMON, Damien COULAIS, Julien DUBREUIL (CRPMEM Bretagne), Bertrand AUGÉ, Hugues CASABONNET, Noémie DEBRAY (AFB), Gilles PAILLAT (DREAL Bretagne), Yves LOUIS (DIRM NAMO), Laure ROBIGO, Servane LE CALVEZ (CDPMEM 22), Elouan MEYNIEL, Magali RICHARD, Marine BARBIER (CDPMEM 56), Estelle BAUDINIÈRE (COREPEM)

Excusés :

Daniel Le DIREACH et Sophie OLLIVIER (Préfecture maritime de l'Atlantique), Michel LEDARD (DREAL), Solenne ROBARD-LE GUENNEC (CDPMEM 29).

Ordre du jour :

1/ ÎLE DE GROIX

- Proposition de mesures finalisées
- Projet de rapport d'analyse de risques

2/ COTE DE GRANIT ROSE-SEPT ILES / TREGOR GOËLO

- Avancées des travaux sur les enjeux de conservation suite aux échanges avec les co-opérateurs
- Présentation de la nouvelle méthode transitoire
- Carte des risques de dégradation
- Bilan des enquêtes complémentaires
- Tableaux des résultats de l'analyse de risques après application de la nouvelle méthode
- Etude des cas posant encore problèmes et propositions de solutions
- Propositions de conclusions sur les risques à présenter en réunion de validation

3/ BAIE DE MORLAIX

- Avancés des travaux sur les habitats suite aux échanges avec les co-opérateurs locaux (enjeux, maërl de la Baie de Morlaix)
- Cartes de risques VMS/VALPENA
- Identification des besoins d'enquêtes

4/ PENMARCH / GLENAN / TREVIGNON

- Point d'avancement sur les habitats

5/ CALENDRIER

Document joint : Présentation faite au cours de la réunion

1. ÎLE DE GROIX

Propositions de mesures finalisées

Sophie LECERF dresse le bilan de la concertation sur les mesures. Comme convenu lors de la réunion de validation des risques sur le site Natura 2000 Ile de Groix le 05/12/2017, une réunion de concertation a été organisée le 27/01/2018 avec les professionnels pratiquant la drague à coquille St-Jacques sur le site, afin de poursuivre les discussions sur le risque fort de cet engin avec le maërl. A l'issue, les professionnels proposent une fermeture d'une partie du banc pour ce métier de pêche, plutôt qu'une limitation de l'effort de pêche sur tout le banc, portant ainsi à 26% la superficie de maërl qui serait interdite à la drague. La zone proposée à la fermeture est située à la côte dans des petits fonds. On peut supposer que le maërl qui s'y trouve devrait potentiellement être vivant et plus dense car dans un secteur plus abrité, mais cela nécessite d'être étudié. Les pêcheurs témoignent d'une variabilité importante des fonds sur le secteur (observation de butte de sédiment ou de maërl apparaissant et disparaissant selon les périodes) et pensent qu'une amélioration des connaissances sur l'ensemble du banc serait nécessaire (notamment la répartition maërl vivant/maërl mort).

La zone de fermeture proposée a été définie par les professionnels sur la base de traînes de pêche, ce secteur ressortant comme le moins travaillé. Elle n'est pas définie sur des amers mais sur des coordonnées géographiques. Enfin, les professionnels et leurs structures proposent de réfléchir à l'usage de la drague à ressorts sur le secteur.

Principales questions et remarques :

- La proposition de mesure est tout d'abord saluée par la Préfecture maritime, la DIRM, la DREAL et l'AFB. Cependant, au regard de la bathymétrie et de l'intérêt potentiel du maërl dans la partie la plus côtière, ainsi que de la faible activité de pêche, l'administration interroge les comités des pêches sur la possibilité de protéger toute la partie côtière du banc en étendant la zone de fermeture vers l'Est.
- Sophie LECERF et Elouan MEYNIEL confirment que la zone de pêche la plus travaillée selon les enquêtes se situe au nord, mais que la partie côtière reste importante pour les quelques navires qui y pêchent. La proposition est issue d'un compromis avec les professionnels, qui proposent une zone satisfaisante au regard des objectifs de préservation, et du faible effort de pêche exercé par ailleurs sur le reste du banc. Ils ne souhaitent donc pas étendre davantage la zone.
- Bertrand AUGÉ souhaite savoir sur quoi porte la demande d'amélioration de connaissance (ensemble de la zone ou zone fermée uniquement). Il n'est pas sûr qu'un effet de la mesure puisse être observé car la zone proposée en fermeture est déjà peu travaillée. Hugues CASABONNET confirme le besoin de préciser les objectifs (cartographie complémentaire du banc, effet mesure...).
- Sophie LECERF explique que cette action d'amélioration des connaissances reste à définir en partenariat avec l'AFB, mais elle juge nécessaire de savoir si la zone de maërl protégée est une zone de maërl vivant qui a un intérêt pour la fonctionnalité du reste du banc. C'est un point essentiel pour convaincre les professionnels de l'intérêt du sacrifice d'une partie de leur zone de pêche.

- Julien DUBREUIL rappelle que l'acquisition de connaissances sur le maërl est prévue dans le DOCOB. Elle peut être adaptée pour tenir compte de la zone proposée en fermeture.
- Yves LOUIS partage le besoin d'associer un suivi à la mesure, mais trouverait pertinent d'ajouter en complément une zone habituellement travaillée dans le périmètre de la mesure pour une meilleure évaluation de son effet. Un suivi pourrait être réalisé rapidement et renouvelé dans 5 à 6 ans.
- Julien DUBREUIL explique que les travaux du programme DECIDER à Belle-Île ont démontré que les secteurs côtiers de maërl ne sont pas tous intéressants, la bathymétrie n'est donc pas le seul paramètre à considérer (houle, courants...ont une influence). Les études sur le site des Glénan ont également mis en évidence que de faibles efforts de pêche dans le temps et l'espace ont des impacts faiblement mesurables. A Groix, l'effort de pêche est extrêmement limité (2 ou 3 navires durant 3 semaines par an). La mesure doit être proportionnée à la réalité de l'activité de pêche : la proposition faite ici d'une zone fermée, avec une faible activité sur le reste du banc, répond à l'objectif défini lors du précédent COPIL.
- Jacques DOUDET ajoute qu'une délibération du CRPMEM approuvée par arrêté permettrait d'entériner la mesure rapidement, sans attendre la validation du DOCOB pour sa mise en œuvre. Ce moyen juridique laisse aussi de la souplesse pour faire évoluer la mesure au besoin, en fonction des connaissances complémentaires.
- Yves LOUIS note que les comités ont échangé avec les professionnels et sont en mesure de dire si une modification de la proposition est possible. Des suivis seraient aussi utiles pour évaluer l'efficacité de la mesure et échanger sur une base de connaissance commune. Il s'interroge sur la possibilité de faire évoluer la mesure dans quelques années.
- Gilles PAILLAT s'interroge sur le risque que le faible niveau d'activité actuel évolue. Jacques DOUDET confirme cette possibilité, d'où l'intérêt de fermer une zone à cette activité. Mais si le contingent de licences devait augmenter, une nouvelle analyse de risques serait à prévoir. Julien DUBREUIL et Sophie LECERF précisent que la disponibilité de la ressource conditionne l'effort de pêche. Les densités de coquilles sur ce gisement sont faibles et ne permettent pas une exploitation par un grand nombre de navires.
- Hugues CASABONNET demande si la zone d'exclusion concerne tous les engins traînants, et trouve qu'il serait intéressant que ce soit le cas car d'autres activités d'engins traînants (notamment drague à bivalves) ont été identifiées à proximité du banc. Olivier ROITEL considère également qu'il serait opportun de profiter de la création de cette zone pour l'étendre à tous les engins traînants.
- Le CRPMEM rappelle qu'un risque fort a été identifié uniquement pour l'interaction drague à coquille Saint-Jacques/habitat de maërl, les autres engins (drague à bivalves et chalut à lançons) n'étant pas exercés dans cette zone. Les autres risques n'ont pas été retenus lors de la réunion de validation et le COPIL du 5 décembre 2017, et la conclusion de l'absence de mesures a été validée pour ces autres métiers. Cela pose des questions de méthodes, et interpelle sur l'intérêt du diagnostic socio-économique. De plus, la démarche d'analyse de risque et la Loi Biodiversité ne prévoient pas de proposer des mesures par anticipation, mais bien seulement en cas de risque identifié. Le parallèle est fait avec la procédure d'évaluation des incidences : l'étude est menée sur le projet existant, si celui-ci évolue, une nouvelle EI est déposée.
- L'AFB regrette que la fermeture à l'ensemble des arts traînants ne puisse être retenue.

- Yves LOUIS estime que les deux approches se défendent, et que les avis respectifs ont été entendus.
- Olivier ROITEL conclut que si d'autres métiers venaient à s'exercer dans ce secteur, une nouvelle analyse de risques devra être faite.
- Concernant l'incitation à l'usage de la drague à ressort sur la base du volontariat, il est décidé de faire apparaître cette proposition dans le cadre de l'analyse de risques également. Sophie LECERF rappelle toutefois que l'on ne peut pas présumer de la faisabilité technique de l'usage de cette drague par tous les navires, certains peuvent en effet avoir des contraintes liées à leurs zones de pêche puisque cette drague n'est pas opérante sur fond vaseux ou à leur puissance motrice. La question des aides financières potentielles est également essentielle. Le CRPMEM ne peut pas s'engager pour les professionnels, mais s'engage à les rencontrer pour les informer et étudier et tester avec eux la faisabilité de l'usage de cette drague.

Projet de rapport d'analyse de risques

Le projet de rapport ~~co~~-rédigé par l'AFB et le CRPMEM n'ayant pu être transmis en amont du COPIL, il sera envoyé en complément du compte-rendu de la réunion. Il est nécessaire de s'accorder sur la manière de présenter les conclusions des niveaux de risques. Cette discussion aura lieu en même temps que les échanges sur les sites de Bretagne nord dans la suite de la séance.



SYNTHESE DES DECISIONS DU COPIL HARPEGE

- ➔ La zone de fermeture du banc de maërl proposée pour la drague à coquille Saint-Jacques à l'issue des réunions de concertation avec les professionnels est retenue.
- ➔ Seul le métier de la drague à coquille à Saint-Jacques, pour lequel un risque a été identifié, est concerné par cette proposition de mesure.
- ➔ Si le niveau d'activité devait augmenter sur le reste du gisement, ou si d'autres métiers venaient à s'exercer sur le banc de maërl, une nouvelle analyse de risques devrait être réalisée.
- ➔ L'action d'amélioration des connaissances sur le banc de maërl, prévue dans le DOCOB, est jugée nécessaire. Son contenu reste à affiner et adapter en fonction de cette proposition de mesure. Les enseignements tirés de cette action pourront amener à reconsidérer la mesure de fermeture.
- ➔ La proposition d'incitation à l'usage de la drague à ressort est retenue.

2. COTE DE GRANIT ROSE - SEPT ILES / TREGOR-GOËLO

Avancées des travaux sur les enjeux de conservation suite aux échanges avec les ~~co~~-opérateurs

Un travail d'harmonisation des enjeux des ~~DOCOBs~~ a été mené par l'AFB dans le but d'une vision d'ensemble à l'échelle de la façade (responsabilité de chaque site...), et soumis aux opérateurs locaux.

La question de l'habitat de « galets et cailloutis *circa littoraux* » a été soulevée. Au moment de la cartographie du site Côte de granit rose-Sept Îles, l'habitat n'était pas considéré comme habitat Natura 2000, mais peut l'être aujourd'hui en fonction des espèces qui le caractérisent (si les galets et cailloutis sont peu mobiles et permettent l'installation d'une faune caractéristique d'habitats de récifs, ils peuvent correspondre à un habitat d'intérêt communautaire). Actuellement, les connaissances ne permettent pas de savoir quel habitat est présent sur le site, les galets et cailloutis ne feront donc pas l'objet d'analyse de risques pour le moment. Une révision du DOCOB sera nécessaire, une fois les connaissances acquises sur ce type de fond.

- Sophie LECERF alerte sur le fait que les critères du FEAMP ne permettent pas, à ce stade, de financer une révision d'analyse de risque si elle a déjà été réalisée sur un site. Il faudrait que cette possibilité de mise à jour d'une analyse soit prévue dans le FEAMP ou dans les futures programmations.
- Yves LOUIS demande si l'harmonisation des enjeux doit faire l'objet d'une validation en COPIL des sites Natura 2000. Hugues CASABONNET répond que ça ne semble pas utile de mobiliser un COPIL en raison des faibles variations des niveaux d'enjeux retenus. Ces ajustements n'entraînent pas de modification des objectifs de conservation inscrits dans les DOCOBs. Ce point sera présenté et validé en Copil en même temps que l'analyse de risques dans son ensemble.
- En raison de la transmission tardive de ces travaux, le CRPMEM n'a pas pu en prendre connaissance. Ils vont être consultés et les éventuels questionnements seront transmis à l'AFB.

Présentation de la nouvelle méthode transitoire

La mise à jour de la méthode d'analyse de risques est toujours en cours au niveau national. La publication des travaux d'Iframer sur les pressions associées aux engins de pêche est prévue pour mars. L'application de cette méthode a été testée sur les deux sites de Bretagne Nord, et a fait évoluer les résultats de risques présentés lors du précédent COPIL de décembre 2017. Les résultats sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de la finalisation des travaux nationaux.

Une nouvelle nuance de risques « rares » est introduite dans la nouvelle méthode (exemple : dragues sur habitats rocheux), qui renvoie à la notion d'interaction accidentelle. Nolwenn HAMON s'interroge sur la manière de les considérer pour l'analyse et la suite des discussions sur les gestions. Yves LOUIS estime qu'il faut les voir comme des nuances des risques forts ou modérés, et qu'ils sont probablement amenés à disparaître dans la suite de l'analyse car ne faisant pas l'objet d'interaction spatiale avec l'activité de pêche.

Cartes des risques de dégradation

Les cartes de risques après croisement des données habitats et pêche (VALPENA), issues de l'application de la nouvelle méthode sont présentées, sans faire l'objet de remarque particulière.

Bilan des enquêtes complémentaires

Pour répondre aux besoins d'enquêtes identifiés (COPIL du 5 décembre 2017 et consultation écrite), une vingtaine d'entretiens a été réalisée par le CRPMEM auprès des pêcheurs travaillant sur ces sites.

Faute de temps, le bilan de ces enquêtes n'a pu être présenté en séance. La synthèse écrite présente dans le diaporama sera transmise aux membres du COPIL, et le bilan des enquêtes sera présenté en réunion de validation des risques (à programmer).

Tableau des résultats de l'analyse des risques

- Noëlie DEBRAY s'interroge sur la suppression de certaines interactions métiers/habitats par le CRPMEM dans le bilan des risques (ex : drague à coquille Saint-Jacques/herbier ; chalut à lançons banc de maërl)
- Nolwenn HAMON répond que les enquêtes ont permis de mettre en évidence l'absence d'interaction, et donc de risque pour ces cas. Du fait d'une restitution par mailles, certains risques apparaissent sur les cartes relatives aux métiers pratiqués par moins de 5 navires, mais n'existent pas réellement.

Les interactions ayant été écartées suite aux enquêtes seront précisées de cette manière dans le tableau final.

Etude des cas posant problème / choix méthodologiques

Ces échanges sont à mettre en lien avec le projet de rapport d'analyse de risques du site Île de Groix.

Nolwenn HAMON rappelle que certains niveaux de risques de dégradation ont interpellé lors du dernier COPIL (risque fort des engins traînants sur les sables grossiers et graviers par exemple), et posent encore question malgré l'application de la nouvelle méthode. Ces questionnements sur la conclusion des niveaux de risques renvoient de manière générale au débat de fond sur la mise à jour de la méthode au niveau national, qui prévoit le passage du risque de dégradation des habitats (RDD), au risque d'atteinte aux objectifs de conservation (RAO) pour répondre aux termes de la Loi Biodiversité de 2016. Une note d'information à ce sujet a été adressée aux membres du COPIL.

- Jacques DOUDET précise qu'en ne concluant pas sur un risque ou non d'atteinte aux objectifs de conservation, la crainte des comités est de ne pas répondre à la Loi, et de devoir revenir sur l'analyse par la suite. La question de la prise de mesures réglementaires dès la qualification d'un risque faible d'atteinte aux objectifs de conservation, se pose aussi. Il existe deux options : soit on conclut sur les RAO sans disposer du cadre méthodologique définitif, soit on s'arrête uniquement à l'étape du RDD car on ne sait pas comment la méthode devra être appliquée pour qualifier les RAO.
- Bertrand AUGÉ propose de ne pas conclure au RAO, pour ne pas présager de la méthode nationale à venir. Si on conclut arbitrairement, le risque de contentieux juridique semble encore plus important que si on ne conclut pas. Il propose d'argumenter en fonction des enjeux définis dans les DOCOB pour justifier de la prise ou non de mesure.
- Yves LOUIS juge délicat de ne pas conclure, d'autant que l'on sait vers quoi on veut aller en termes de besoins de mesures.
- Bertrand AUGÉ doute que la méthode à venir permette de conclure à une absence de RAO dans certains des cas identifiés. Hugues CASABONNET ajoute qu'il est possible d'avoir un risque fort de dégradation des sables grossiers, et que l'on ne peut pas conclure à l'absence de RAO sans arguments solides.

- Olivier ROITEL juge que l'on ne prend pas un risque inconsidéré en disant que l'on ne sait pas conclure à ce stade. La qualification du RAO sera réalisée lors de la prochaine actualisation du DOCOB, une fois les éléments méthodologiques consolidés.
- Sur la proposition de pouvoir quand même conclure sur le RAO pour les cas qui font consensus, Yves LOUIS estime qu'il ne faut pas s'empêcher de le faire si la conclusion est partagée. Bertrand AUGÉ et Jacques DOUDET pensent qu'il vaut mieux présenter les choses de manière homogène, entre les différents risques et pour les différents sites Natura 2000. Dans ce cas, la terminologie de risque d'atteinte aux « objectifs opérationnels » proposée dans le projet de rapport pour le site Île de Groix est à revoir.

Le cas des exploitations de laminaires au scoubidou sur le site Trégor-Goëlo, et de la manière de traiter le risque (fort ou modéré, à préciser) est évoqué :

- Le CRPME mentionne le faible effort de pêche, l'encadrement réglementaire et les suivis existants.
- L'AFB propose de maintenir le RDD modéré ou fort, la réponse en termes de mesures étant d'assurer la bonne gestion de l'habitat à travers celle de la ressource (ce que font les comités des pêches via la réglementation de cette pêcherie).

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- Dans l'attente de la méthode stabilisée, les membres du COPIL s'accordent sur le fait d'évaluer uniquement les risques de dégradation des habitats, sans aller jusqu'à l'étape suivante de conclusion sur un risque ou non d'atteinte aux objectifs de conservation du site.
- A partir du niveau de RDD, une argumentation basée sur les paramètres contextuels (enjeux de l'habitat, effort de pêche...) permet d'identifier les interactions métiers/habitats nécessitant ou non des propositions de mesures.
- Les rapports d'analyse de risques expliqueront les raisons de ce choix collectif de ne pas conclure aux RAO, pour justifier de ne pas répondre pleinement aux attentes de la Loi Biodiversité.
- Une vigilance sera portée à la terminologie dans les documents écrits, pour préciser systématiquement que l'on parle de « risque de dégradation ».
- Une fois la nouvelle méthode publiée, des conclusions sur les RAO pourront par la suite être apportées, au moment de la révision du DOCOB.

Calendrier

En accord avec le CRPME 22, les réunions de restitution des enquêtes par métier n'ont pas été jugées nécessaires, afin de ne pas solliciter les professionnels. Il est retenu l'organisation d'une réunion de validation de l'analyse de risques, dont l'objectif serait de présenter les résultats, et de statuer sur les interactions pour lesquelles des propositions de mesures seraient à envisager. Elle réunirait les Comités des pêches, l'AFB, la DIRM, la Préfecture maritime, la DML 22 et les opérateurs historiques des sites concernés.

En fonction des conclusions de cette réunion, des discussions sur des propositions de mesures pourront être organisées avec les pêcheurs professionnels.

3. BAIE DE MORLAIX

Une présentation succincte des travaux d'harmonisation des enjeux des habitats est réalisée par l'AFB. L'habitat de maërl est qualifié de deux manières : « banc de maërl », et « présence de maërl ». Cette deuxième mention sera à considérer comme un élément de contexte.

Les 1ers croisements de risques ont été réalisés à partir des données VMS, et seront prochainement effectués avec les données VALPENA. Une première étude des données habitats et pêche permet d'envisager des enjeux sur ce site pour les métiers de la drague à coquille Saint-Jacques et de la récolte des laminaires. Un bilan des risques sera établi rapidement afin de confirmer ces besoins d'enquêtes.

Parmi les métiers pratiqués par moins de 5 navires, les enquêtes auprès des plongeurs ne sont pas jugées nécessaires (risques nuls de la pratique).

4. PENMARC'H-GLENAN-TREVIGNON

L'AFB a bien reçu la cartographie d'habitats des Glénan. Les correspondances de typologies d'habitats Natura 2000 ont été faites malgré plusieurs difficultés (absence de correspondance renseignée pour les roches circalittorales et les habitats sableux notamment).

Un travail de mise en cohérence des habitats Natura 2000 est mené en lien avec le MNHN, l'objectif étant de consolider la cartographie pour la fin février sur la base des retours du MNHN. Une note explicative des correspondances retenues sera produite par l'AFB et envoyée à la DREAL et Ifremer pour validation.

Les nouvelles données sur les herbiers, issues du dernier marché porté par l'AFB doivent également être intégrées.

Les données relatives au maërl acquises par le CRPME sur les Glénan dans le cadre du programme DECIDER pourront également être intégrées en éléments de contexte, et non dans les croisements spatiaux d'analyse de risques. Julien DUBREUIL précise en effet que sur le banc des Moutons, les données acquises sont des données stationnelles sur l'emprise du banc et non surfaciques, et sur les Glénan, il s'agit essentiellement de données sur les biocénoses associées.

Le calendrier de réalisation des travaux sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trevignon est mis à jour sur la base de ces nouveaux éléments :

		2018											
Site Natura 2000	Action	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Penmarc'h / Glénan / Trévénez	Diagnostic - mise à jour volet pêche	■	■						■				
	Disponibilité carte habitats	■	■	■									
	Sensibilité des habitats/ carte des enjeux de conservation			■									
	AR - 1er croisement			■									
	AR - 2ème croisement			■									
	Communication auprès des professionnels			■	■								
	AR - enquêtes complémentaires				■	■							
	AR - 3ème croisement					■							
	AR - niveaux de risques partagés / présentation aux professionnels						■	■					
	Finalisation rapports AR							■					
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
		2018											

5. CALENDRIER

Un prochain COPIL du projet HARPEGE est à prévoir entre la fin avril et la fin mai.

Le COPIL Natura 2000 Île de Groix est prévu pour le 2^{ème} semestre 2018, un groupe de travail « mer » sera programmé au 1^{er} semestre (*post-réunion, la date du 17 mai 2018 a été retenue pour un groupe de travail « mesures marines »*).

En Bretagne Nord, les COPIL des sites sont envisagés pour septembre/octobre 2018.

Yves LOUIS alerte sur le risque que la nouvelle méthode nationale soit publiée avant que les analyses de risques menées dans le cadre d'HARPEGE ne soient validées par les COPIL des sites Natura 2000, ce qui pourrait être problématique au vu de l'argumentaire utilisé pour justifier l'absence de conclusion sur les risques d'atteinte aux objectifs.

Le CRPMEM remercie l'ensemble des participants de leur présence, la séance est levée à 13h.

Annexe 5 : Tableau de synthèse des enjeux de conservation et des objectifs opérationnels liés aux habitats - Ile de Groix FR5300031 (18/11/2016)

Enjeux prioritaires	Herbiers de zostères	<ul style="list-style-type: none"> *Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étauffement sur les habitats prioritaires *preserver les habitats de toutes pressions physiques nouvelles *Compléter la cartographie des habitats et préciser la description de l'état de conservation (NB: hermelles: cartographie étendue à l'extérieur du site) *surveiller l'évolution des habitats après les hivers ou épisodes ponctuels (marée noire, tempêtes, etc.) *surveiller la présence d'espèces exotiques et/ou invasives 	Assurer / veiller à un niveau de qualité des eaux (nutriments, MO, turbidité) compatible avec un bon état des herbiers
	Hermelles cirralittorales		/
	Roches à laminaires et macrolagues		Assurer / veiller à un niveau de qualité des eaux (pollution chimiques) compatible avec un bon état des laminaires
	Bancs de maerl		Assurer / veiller à un niveau de qualité des eaux (température, salinité, turbidité) compatible avec un bon état des bancs de maerl
Enjeux secondaires	Sables moyens, grossiers et mal triés	<ul style="list-style-type: none"> *limiter l'étauffement des sédiments et la modification de la granulométrie *rendre les activités plus compatibles avec les zones de plus fort enjeu *Acquérir de la connaissance sur les zones fonctionnelles des sables 	
	Roches et blocs ciralittoraux à gorgones et échinodermes	<ul style="list-style-type: none"> *Limiter l'arrachage de faune fixée *Compléter la cartographie des habitats rocheux en précisant les zones à faune fixée 	
	Mammifères marins (Grand dauphin et Marsouin commun)	<ul style="list-style-type: none"> *Réduire les atteintes physiques * Limiter les modifications des conditions environnementales (bruit, ressources, pollution) afin d'assurer aux espèces la possibilité de passer au sein du site 	
/	Estran	Etablir un état initial écologique complet: cartographie des habitats intertidaux selon les typologies d'habitats génériques et élémentaires	/

Annexe 6 : Fiches de synthèse de l'ensemble des résultats de l'analyse de risques par engin/ métier de pêche

Dragues à coquilles Saint-Jacques

Métier pratiqué par moins de 5 navires : les résultats d'enquête ne sont pas spatialisés par soucis de confidentialité des zones de pêche. Ci-dessous, une carte des risques potentiels de la drague à coquilles Saint-Jacques, sans présager de l'activité réelle sur le site.

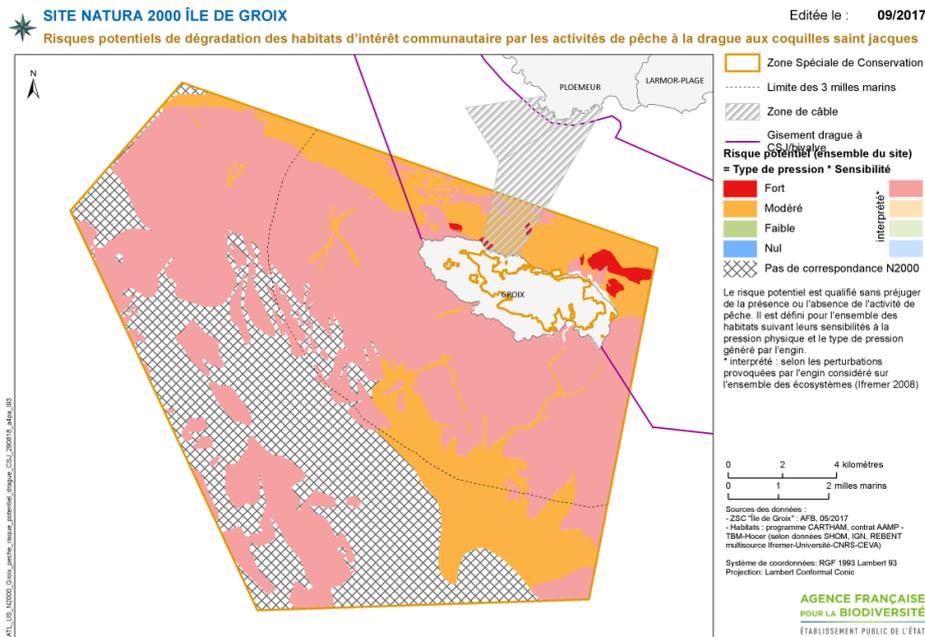


Figure 1 : Carte de risques de dégradation potentiels de la drague à coquilles Saint-Jacques (sans présager de la présence ou non de l'activité) sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000,

Interactions retenues après enquêtes de pratique auprès des pêcheurs :

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	fort	fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : prioritaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : > 90%. Objectifs Long Terme : Maintien bon Etat de Conservation. Objectifs Opérationnels : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les bancs de maerl. Compléter la cartographie des bancs et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : < 2 Effort faible : inférieure à 1 mois à l'intérieur du site. Zone d'abri en cas de mauvais temps. Contingent de licences Coquilles Saint Jacques Ile de Groix : 11 licences, 2 navires ont fréquenté la zone sur l'année de référence, elle est considérée comme une zone de secours par les autres titulaires de la licence. Drague à ressort testée. Périphérie de la zone de maërl travaillée (où le banc est peu dense). Une mise à jour de la cartographie du banc de maërl est nécessaire selon les pêcheurs.</p>	<p>Compte-tenu des paramètres contextuels, l'activité réelle faible (constatée) pourrait être maintenue en l'état en garantissant que l'activité n'augmente pas. D'autres pistes de réflexions sont envisageables (réduction des pressions de l'engin / réduction de l'emprise spatiale du risque). Des réunions avec les professionnels sont organisées.</p> <p style="text-align: right;">> cf. 4.2.</p>
<i>Habitat élémentaire : 1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique)</i>				
faible	fort	modéré	<p>Niveau d'enjeu : secondaire. Cas d'un risque de dégradation modéré lié à un engin sur un habitat communautaire à enjeu de conservation secondaire identifié dans le DOCOB.</p>	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire : 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	fort	modéré	<p>Niveau d'enjeu : secondaire. Cas d'un risque de dégradation modéré lié à un engin sur un habitat communautaire à enjeu de conservation secondaire identifié dans le DOCOB.</p>	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

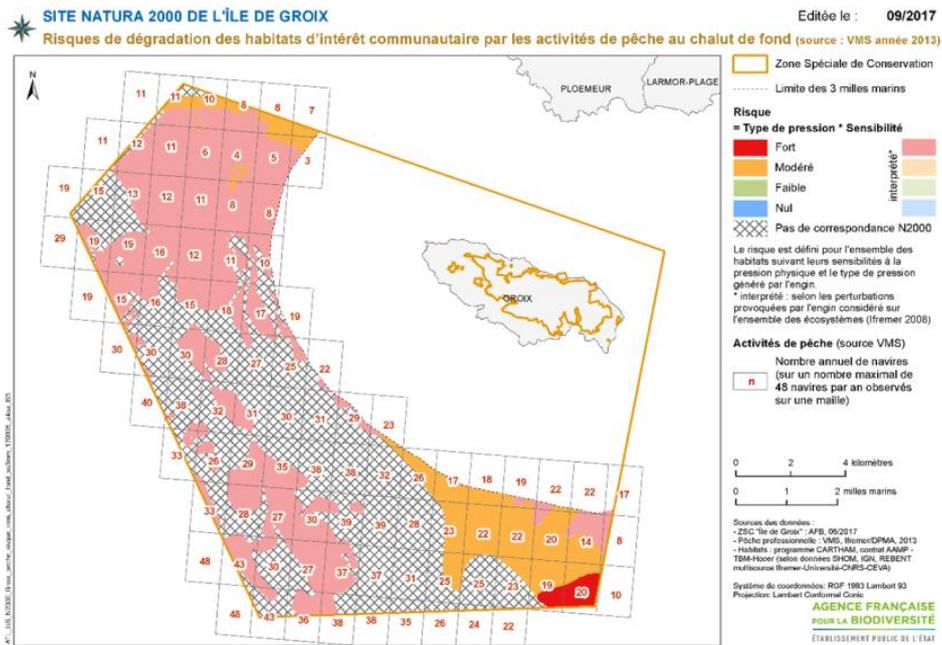


Figure 8: Carte de risques de dégradation liés à la pêche au chalut de fond sur le site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	fort	fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : prioritaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : 100%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif Opérationnel : Compléter la cartographie des récifs (délimiter le récif situé au S-E du site dans sa globalité: dans et hors site) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les récifs d'Hermelles.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (Valpena) : 18 Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé) : 80%. Zone importante pour les petits chalutiers qui ne peuvent pas aller plus au large. Secteur de pêche stratégique pour tous les chalutiers, permet de relier 3 zones de pêche. Beaucoup de chalutiers y font le trait du matin ou du soir. Présence / localisation / étendue du récif d'Hermelles remise en cause par les professionnels.</p>	<p>Mesure d'amélioration des connaissances sur la localisation et l'emprise du récif d'Hermelles prévue par le DOCOB. Elle sera conduite en premier lieu et si la présence du récif est confirmée sur le site, des mesures seront discutées et prises au regard des connaissances acquises.</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid blue; padding: 2px;">> cf. 4.2.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles - Faune dressée</i>				
modérée	ND_fort	ND_fort	<p>Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat : secondaire. Part de l'habitat en interaction au sein du site : > 50%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif Opérationnel : Limiter l'arrachage de faune fixée. Compléter la cartographie des habitats rocheux en précisant les zones à faune fixée (non connue précisément). Moyenne du nombre de navire / maille (VMS) : >22. Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80%. Zone de pêche au chalut très importante dans son ensemble. Pratique de pêche : au bourrelet franc ou diabolo, à l'accroche de la roche. Ils ne passent qu'occasionnellement sur les platiers, les remontées de gorgones sont rares (liées à une mauvaise position du chalut).</p>	<p>Faute de localisation sur la faune dressée, et les enquêtes auprès des pêcheurs ayant montré que les remontés de gorgones étaient rares, il n'est pas envisagé de mesure en l'état actuel des connaissances.</p>
<i>Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	fort	modéré	<p>Niveau d'enjeu : secondaire. Cas d'un risque de dégradation modéré lié à un engin sur un habitat communautaire à enjeu de conservation secondaire identifié dans le DOCOB.</p>	<p>Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.</p>

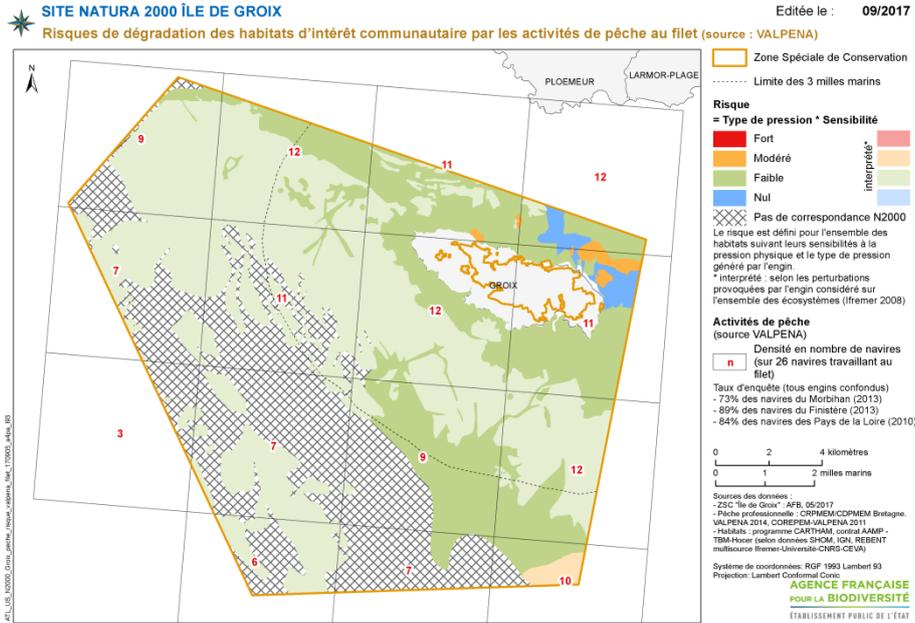


Figure 9: Carte de risques de dégradation liés à la pêche au filet sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina</i> <i>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	Niveaux d'enjeu de conservation des habitats : prioritaires. Part des habitats en interaction : 100%. Objectif Long Terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.	Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures
<i>1170-4 Les récifs d'Hermelles (façade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>			Moyenne du nombre de navires / maille (enquête) : >11 (Hermelles : 10) Taux de dépendance temporelle moyen au site pour les pêcheurs (estimé) : 90% Précision sur la pratique : fonds meubles ou durs, le plus souvent à l'accorde de la roche (de 2 h à 2 nuits). Matériel ramassé en vives-eaux, courant devient trop fort, coup de vent et fortes houles.	
forte	ND-faible	ND-modéré		
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) - Macro-algues subtidales</i> <i>1170-5 La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales</i>				
modérée	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles – Faune dressée</i> <i>1170-R09.01.05 Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux cotiers</i>				
modérée	ND-faible	ND-faible	Cas de risques de dégradation « interprétés » faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires : 1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)</i> <i>1110-4 Sables mal triés (façade atlantique)</i>				
faible	nul	nul	Cas de risques de dégradation nuls.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

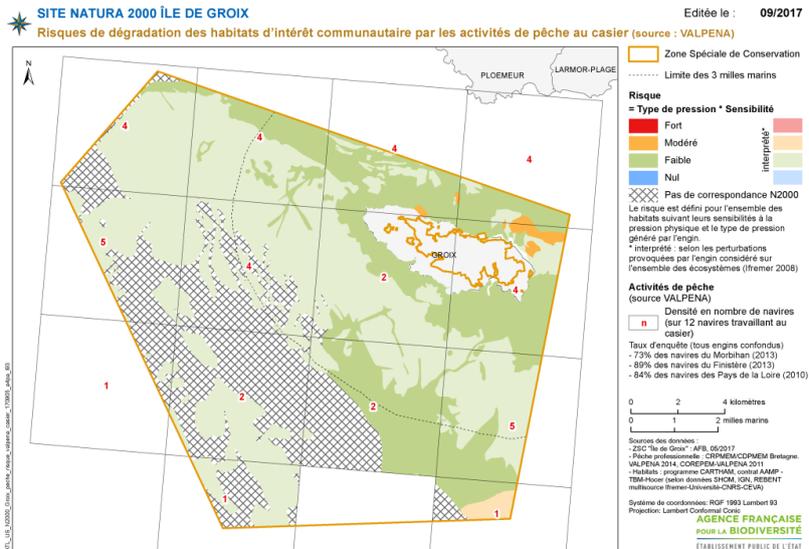


Figure 10: Carte de risques de dégradation liés à la pêche au casier sur le site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina</i> <i>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation des deux habitats: prioritaires. Part des habitats concernés par la pêche au casier : 100%. Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires. Compléter la cartographie.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : >3 Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80% Sur le site, le casier se pratique sur fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accro de la roche est recherché.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (façade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-faible	ND-modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%. Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation. Objectif opérationnel : Compléter la cartographie des habitats (Hermelles en priorité) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille : 1 Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 80% Précision sur la pratique : fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accro de la roche est recherché.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques. Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) - Macro-algues subtidales</i> <i>1170-5 La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales</i>				
modérée	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires : 1110-4 Sables mal triés (façade atlantique)</i> <i>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles – Faune dressée</i> <i>1170-R09.01.05 Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux cotiers</i>				
modérée	ND-faible	ND-faible	Cas de risques de dégradation « interprétés » faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire : 1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)</i>				
faible	ND-faible	ND-faible	Cas de risques de dégradation « interprétés » faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

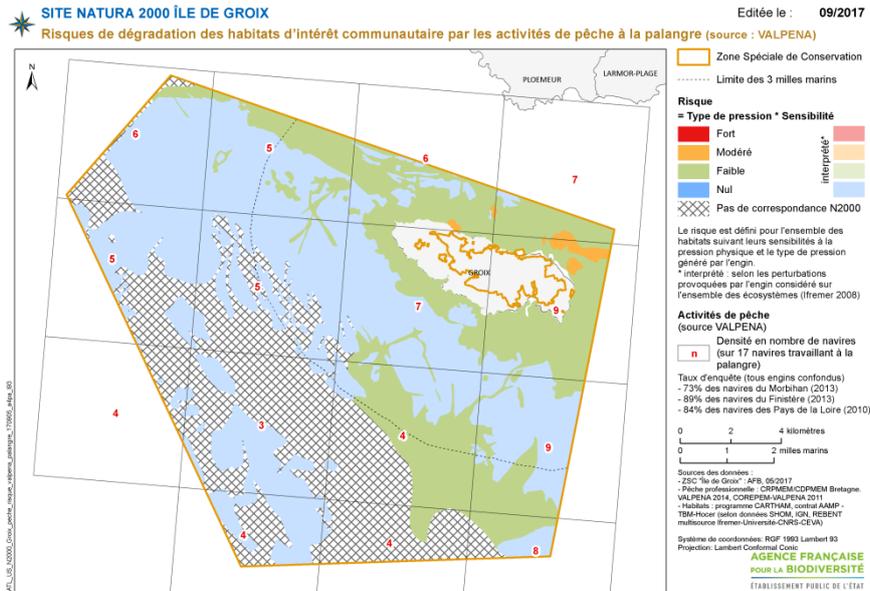


Figure 11: Carte de risques de dégradation liés à la pêche à la palangre sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina</i> <i>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%.</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : >6.</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 76%.</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures</p>
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) - Macro-algues subtidales</i> <i>1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales</i>				
modérée	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires: 1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique)</i> <i>1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i> <i>1110-4 Sables mal triés (façade atlantique)</i>				
faible	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (façade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-nul	ND-nul	Cas de risques de dégradation « interprétés » nuls.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitats élémentaires – particuliers : 1170-R09.01.01 et R05 Roches et blocs circalittoraux côtiers</i> <i>1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles – Faune dressée</i>				
modérée	ND-nul	ND-nul	Cas de risques de dégradation « interprétés » nuls.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

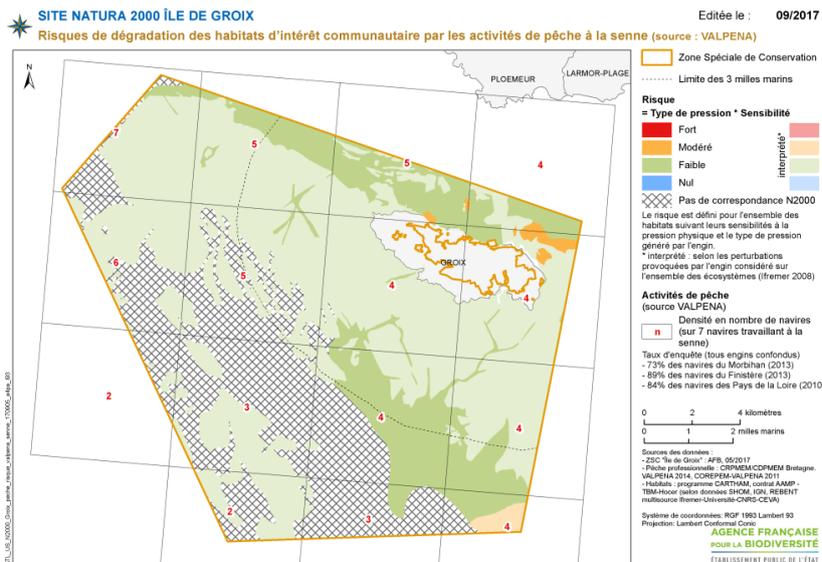


Figure 12: Carte de risques de dégradation liés à la pêche à la senne sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera marina - Herbiers Zostera marina</i> <i>1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl - Bancs de maerl</i>				
forte	faible	modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire. Part de l'habitat concerné : 100%</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Objectif opérationnel : Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les herbiers. Compléter la cartographie des herbiers et préciser la description de l'état de conservation.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : > 4</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 50%</p> <p>Précision sur la pratique : essentiellement sur fonds sédimentaires (10m) parfois fonds rocheux (minimum de 30 m).</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (façade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-faible	ND-modéré	<p>Niveau d'enjeu de conservation : prioritaire.</p> <p>Objectif long terme : Maintien du bon état de conservation.</p> <p>Part de l'habitat concerné : 100%.</p> <p>Objectif opérationnel : Compléter la cartographie des habitats (Hermelles en priorité) et préciser la description de l'état de conservation. Réduire, de façon quantifiée, l'abrasion et l'étouffement sur les habitats prioritaires.</p> <p>Moyenne du nombre de navire / maille (enquête) : > 2</p> <p>Taux de dépendance temporelle moyen au site (estimé) : 50%</p> <p>Précision sur la pratique : essentiellement sur fonds sédimentaires (10 m) parfois fonds rocheux, (minimum de 30 m).</p>	<p>Sensibilisation générale sur les herbiers et le maërl, par exemple, document décrivant les pratiques.</p> <p>Pas de nouvelles mesures.</p>
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique) - Macro-algues subtidales</i>				
modérée	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire : 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	faible	faible	Cas de risques de dégradation faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) - Forêt de laminaires / Macro-algues subtidales</i> <i>1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles – Faune dressée</i> <i>1170-R09.01.05 Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux cotiers</i>				
modérée	ND-faible	ND-faible	Cas de risques de dégradation « interprétés » faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>1110-2 Sables moyens dunaires (façade atlantique) 1110-4 Sables mal triés (façade atlantique)</i>				
faible	ND-faible	ND-faible	Cas de risques de dégradation « interprétés » faibles.	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

Chalut pélagique

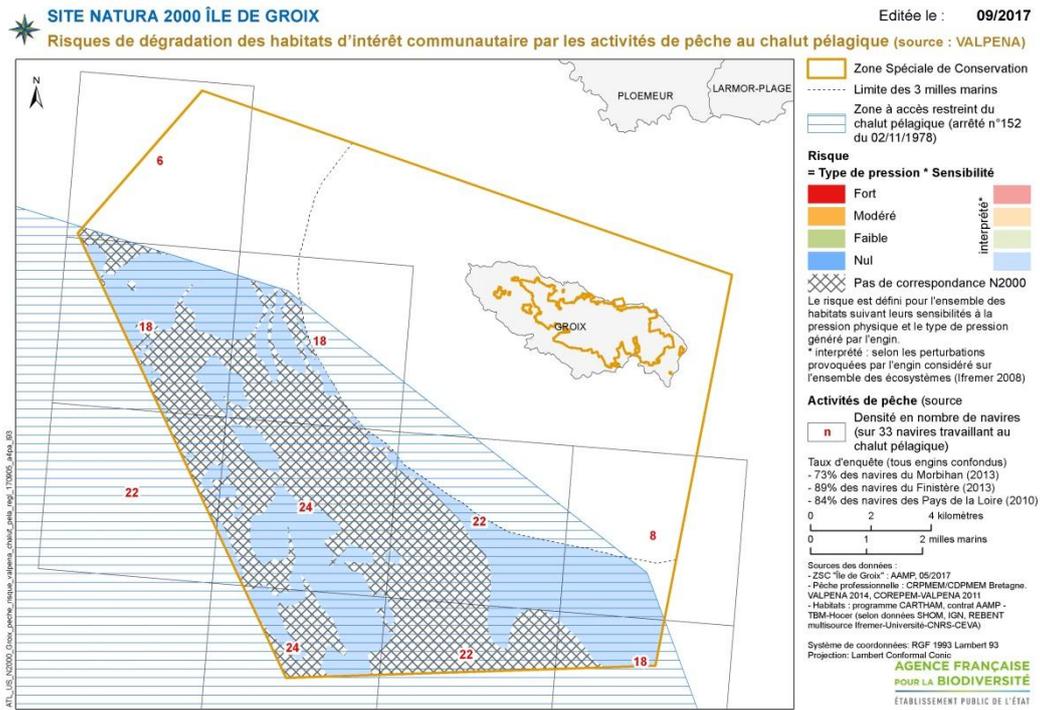


Figure 13: Carte des risques de dégradation liés à la pêche au chalut pélagique sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Habitat élémentaire – particulier : 1170-4 Les récifs d'Hermelles (facade Atlantique) - Hermelles S. Spinulosa</i>				
forte	ND-nul	ND-nul	Risque de dégradation « interprété nul ».	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat particulier : 1170-R09.01.01 Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones Eunicella verrucosa et Roses de mer Pentapora fascialis et algues sciaphiles – Faune dressée</i>				
modérée	ND-nul	ND-nul	Risque de dégradation « interprété nul ».	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.
<i>Habitat particulier : 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)</i>				
faible	ND-nul	ND-nul	Risque de dégradation « interprété nul ».	Cas ne faisant pas l'objet de discussions de mesure.

Carrelet à éperlan

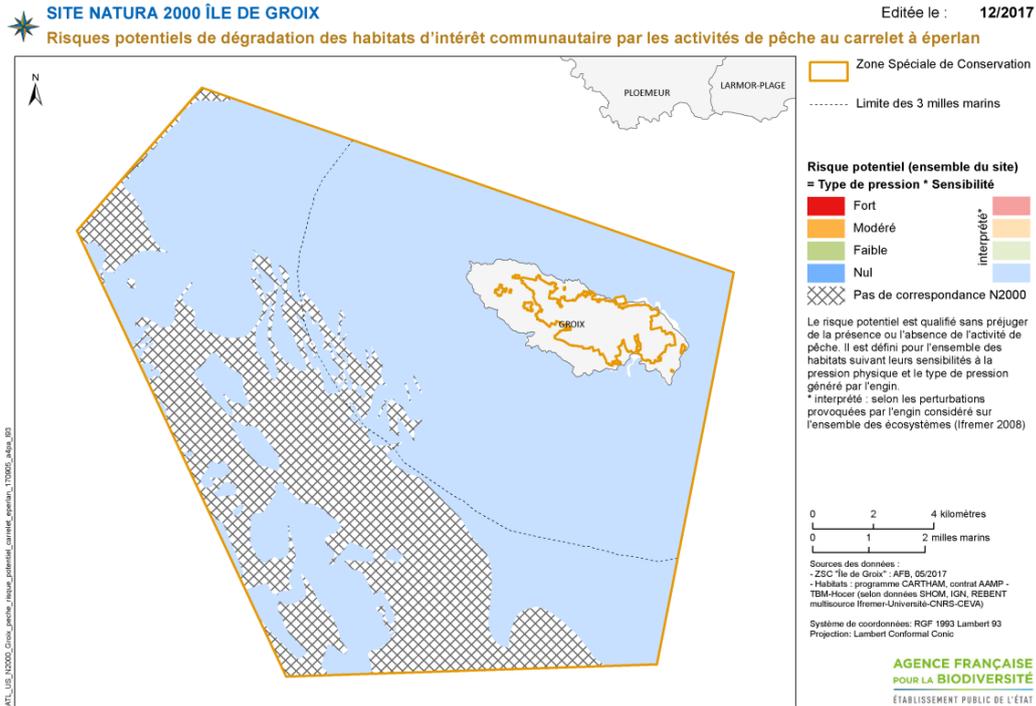


Figure 14: Carte des risques potentiels liés à la pêche au carrelet à éperlan sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de l'île de Groix

Sensibilité	Impact potentiel	Risques potentiels	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Tous les habitats d'intérêt communautaire du site</i>				
	ND_nul	ND_nul	<p>Les risques potentiels de dégradation des habitats par le carrelet à éperlan sont « interprétés nuls ».</p> <p>L'activité est pratiquée par moins de 5 navires sur le site.</p> <p>L'activité ne présentant pas de risques de dégradation, elle n'a pas été spatialisée.</p>	Non

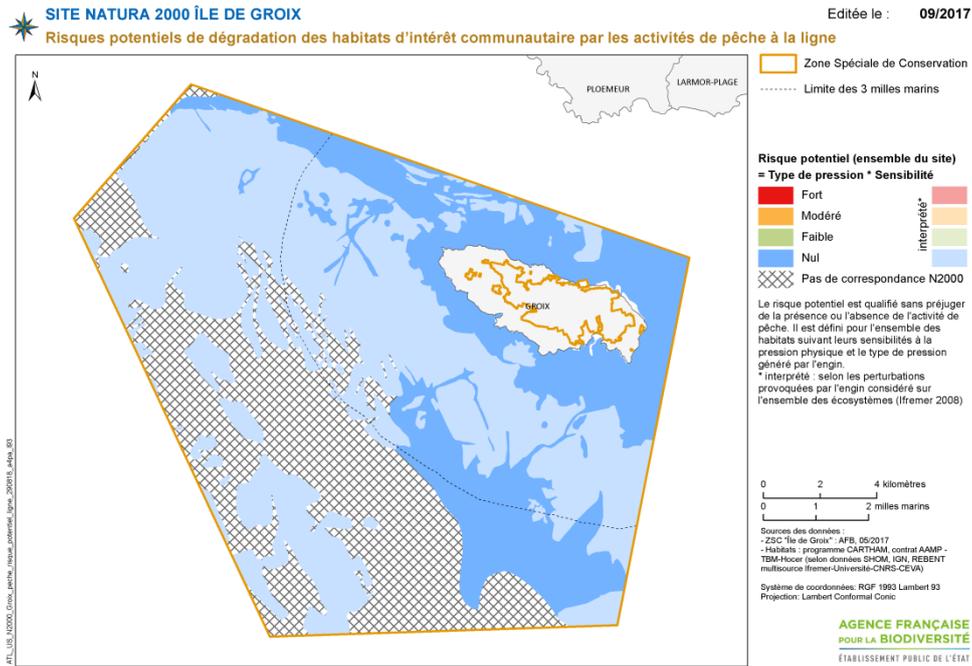


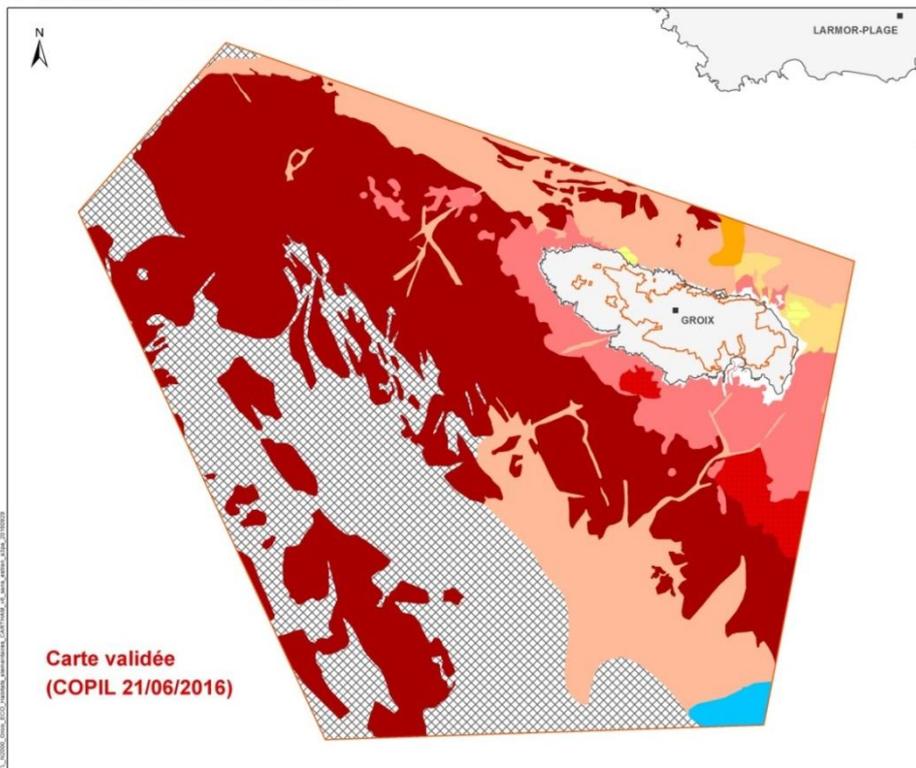
Figure 15: Carte des risques potentiels liés à la pêche à la ligne sur les habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de l'île de Groix, sans présager de la présence ou non de l'activité

Sensibilité	Impact potentiel	Risques potentiels	Paramètres contextuels (synthèse)	Discussions mesures
<i>Tous les habitats d'intérêt communautaire du site</i>				
	Nul et ND_nul	Nul et ND_nul	Les risques potentiels de dégradation de la pêche à la ligne sur l'ensemble des habitats sont « Nuls » ou « Interprétés nuls ». L'activité est pratiquée par moins de 5 navires sur le site. L'activité ne présentant pas de risques de dégradation, elle n'a pas été spatialisée.	Non

1/ Cartographies des habitats d'intérêt communautaire, des enjeux de conservation et de la sensibilité des habitats aux pressions d'abrasion :

★ ZONE SPECIALE DE CONSERVATION : ILE DE GROIX Habitats élémentaires subtidaux

Éditée le : 09/2016



Zone spéciale de conservation (DHFF)
Ile de Groix

Habitats élémentaires selon les cahiers d'habitats (CH2004) et la typologie nationale* (MNH)

- 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina*
- 1110-2 Sables moyens dunaires
- 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl
- 1110-4 Sables mal triés
- 1170-4 Les récifs d'Hermelles
- 1170-5 La roche infiltorale en mode exposé
- 1170-RO0 01 01* Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones *Eurysella verrucosa* et Roses de mer *Pentapora fascialis* et algues scopaphiles
- 1170-RO0 01 05* Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux côtiers
- Pas de correspondance

0 2 4 kilomètres
0 1 2 milles marins

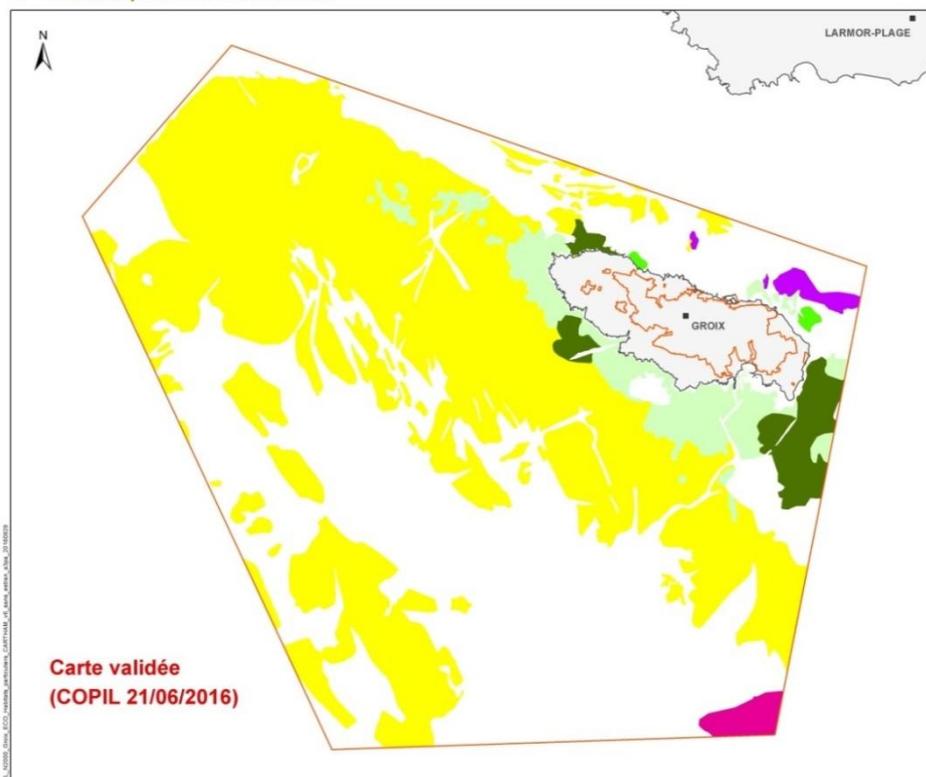
Sources des données :
- ZSC "Ile de Groix" : AAMP, 10/2014
- Habitats élémentaires d'après CARTHAM (version 6) : AAMP, 01/2016
- Emprise terrestre : TCH v1, SHOM/IGN
* ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic
Datum : RGF 1993

Agence des aires marines protégées

★ ZONE SPECIALE DE CONSERVATION : ILE DE GROIX Habitats particuliers subtidaux

Éditée le : 09/2016



Zone spéciale de conservation (DHFF)
Ile de Groix

Habitats particuliers

- Bancs de maërl
- Faune dressée
- Forêt de laminaires
- Herbiers de zostères marines
Zostera marina
- Hermelles
Sabellaria spinulosa
- Macro-algues subtidales

0 2 4 kilomètres
0 1 2 milles marins

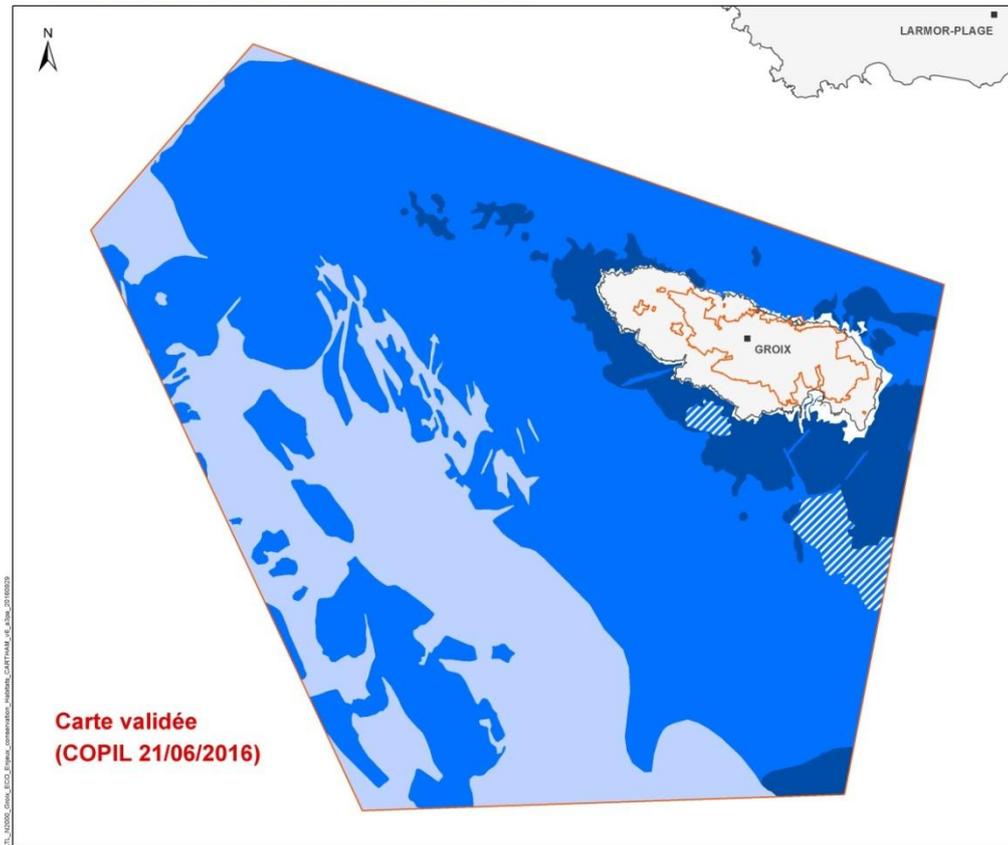
Sources des données :
- ZSC "Ile de Groix" : AAMP, 10/2014
- Habitats particuliers d'après CARTHAM (version 6, sans testeur) : AAMP, 01/2016
- Emprise terrestre : TCH v1, SHOM/IGN
* ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic
Datum : RGF 1993

Agence des aires marines protégées

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION : ILE DE GROIX
Enjeux de conservation des habitats subtidaux

Éditée le : **09/2016**



Zone spéciale de conservation (DHFF)
 Ile de Groix

Enjeux de conservation des habitats marins

Enjeu prioritaire

- 1110-1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina*
- 1110-3 : Bancs de madré
- 1110-4 : Récifs d'Hermines
- 1110-5 : Forêts de laminaires sur roche infralittorale en mode exposé

Enjeu secondaire

- 1110-2 : Sables moyens dunaires
- 1110-3 : Sables grossiers et graviers
- 1110-4 : Sables mal très
- 1110-R09-01-01 : Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones *Eunicella verrucosa*, roses de mer *Pentapora fascialis*, et algues sciaphiles

Enjeu secondaire, à préciser

- 1110-R09-01-05 : Echinodermes sur roches et blocs circalittoraux côtiers

Enjeu non traité

- Habitats sans correspondance entre les typologies EUNIS et Cahier d'Habitats 2004

0 2 4 kilomètres
 0 1 2 milles marins

Sources des données :
 - ZSC "Ile de Groix" : AAMP, 10/2014
 - Enjeux de conservation d'après CARTHAM (version 6) : AAMP, 01/2016
 - Emprise terrestre : TCH v1, SHOM/IGN
 * ne pas utiliser pour la navigation

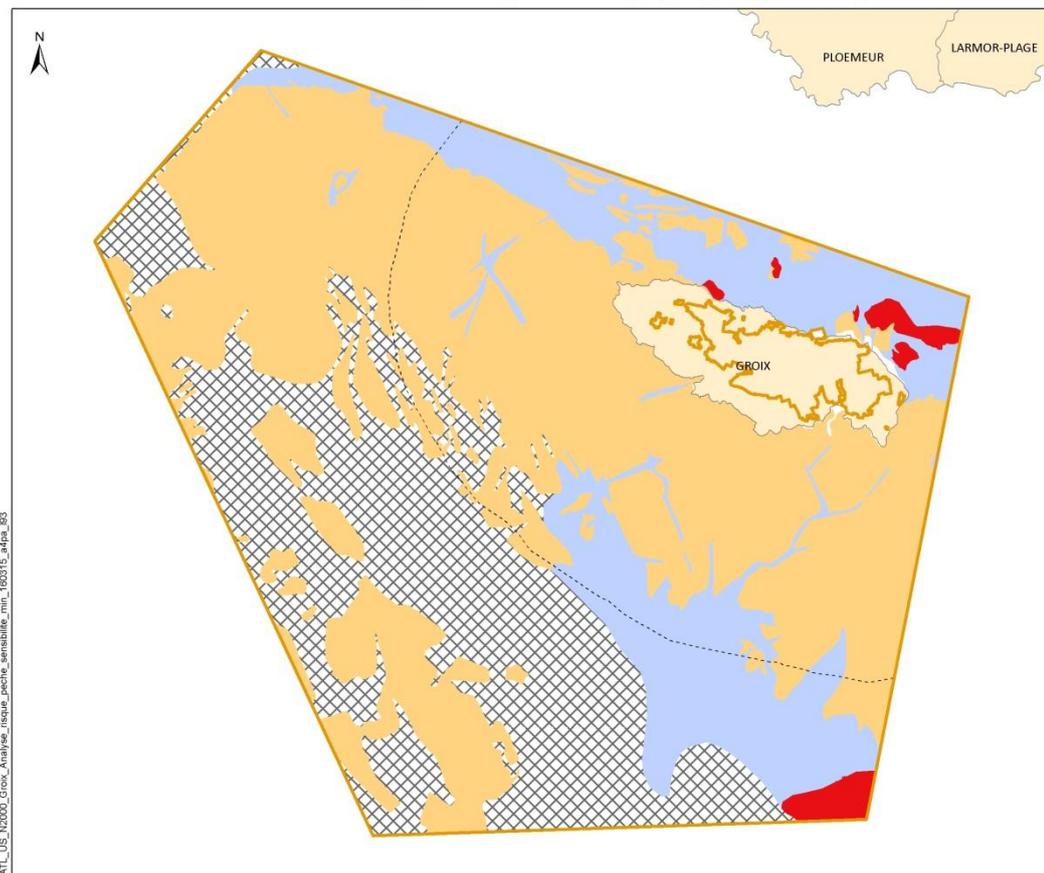
Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
 Projection : Lambert Conformal Conic
 Datum : RGF 1993

Agence des aires marines protégées

Carte validée (COPIL 21/06/2016)

SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX
Sensibilité des habitats benthiques aux pressions physiques (abrasion)

Éditée le : **10/2016**



Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles nautiques

Sensibilité des habitats benthiques aux pressions physiques (abrasion)

- forte**
- modérée**
- faible**
- indéterminable**

0 2 4 kilomètres
 0 1 2 milles nautiques

Sources des données :
 - ZSC "Ile de Groix" : AAMP, 10/2015
 - Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - TBM-Hocer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
 Projection : Lambert Conformal Conic
 Datum : RGF 1993

Agence des aires marines protégées

ATL_US_N0000_Groix_Analyse_risque_peche_sensibilite_min_160315_A4pa_803

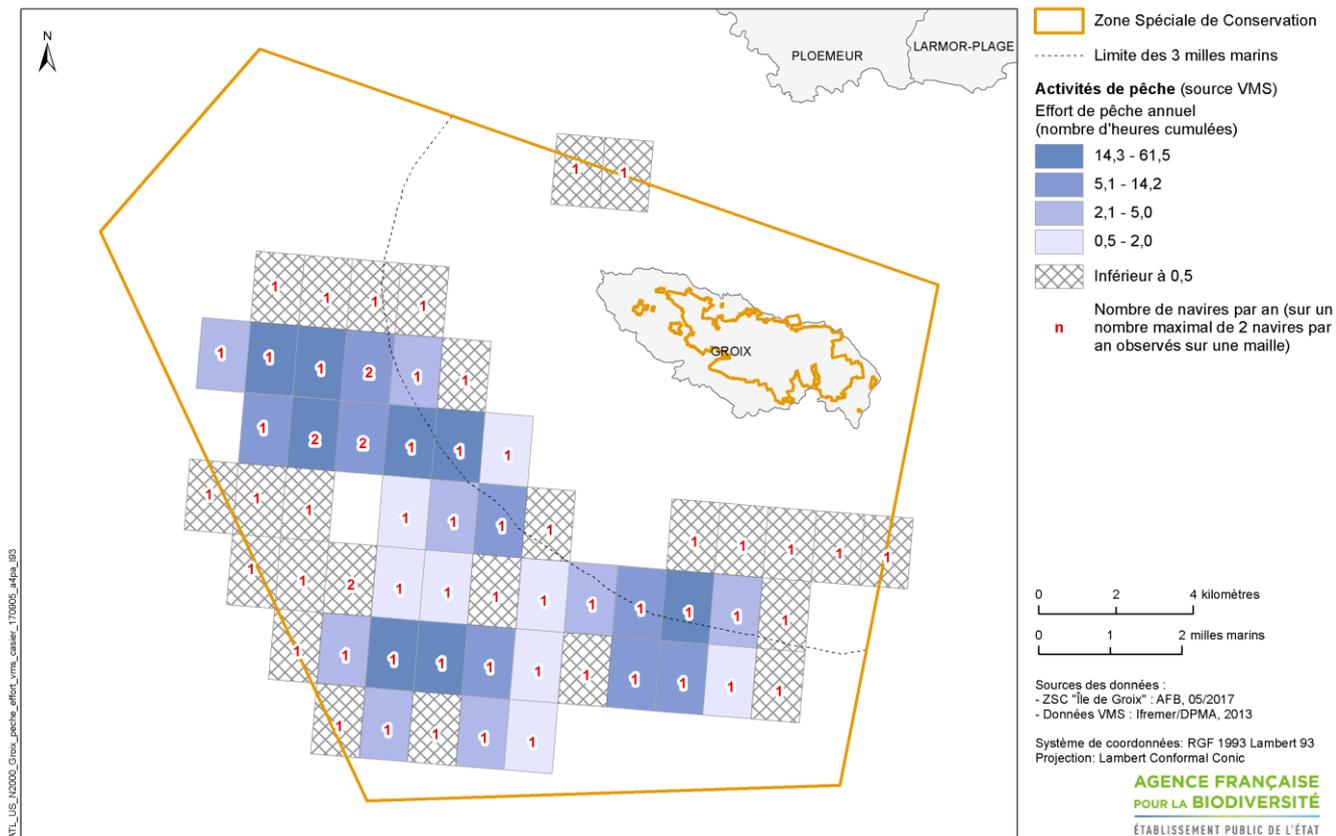
2/ Cartographies des efforts de pêche : sources VMS / VALPENA / enquêtes



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés au casier en 2013 (source : VMS)

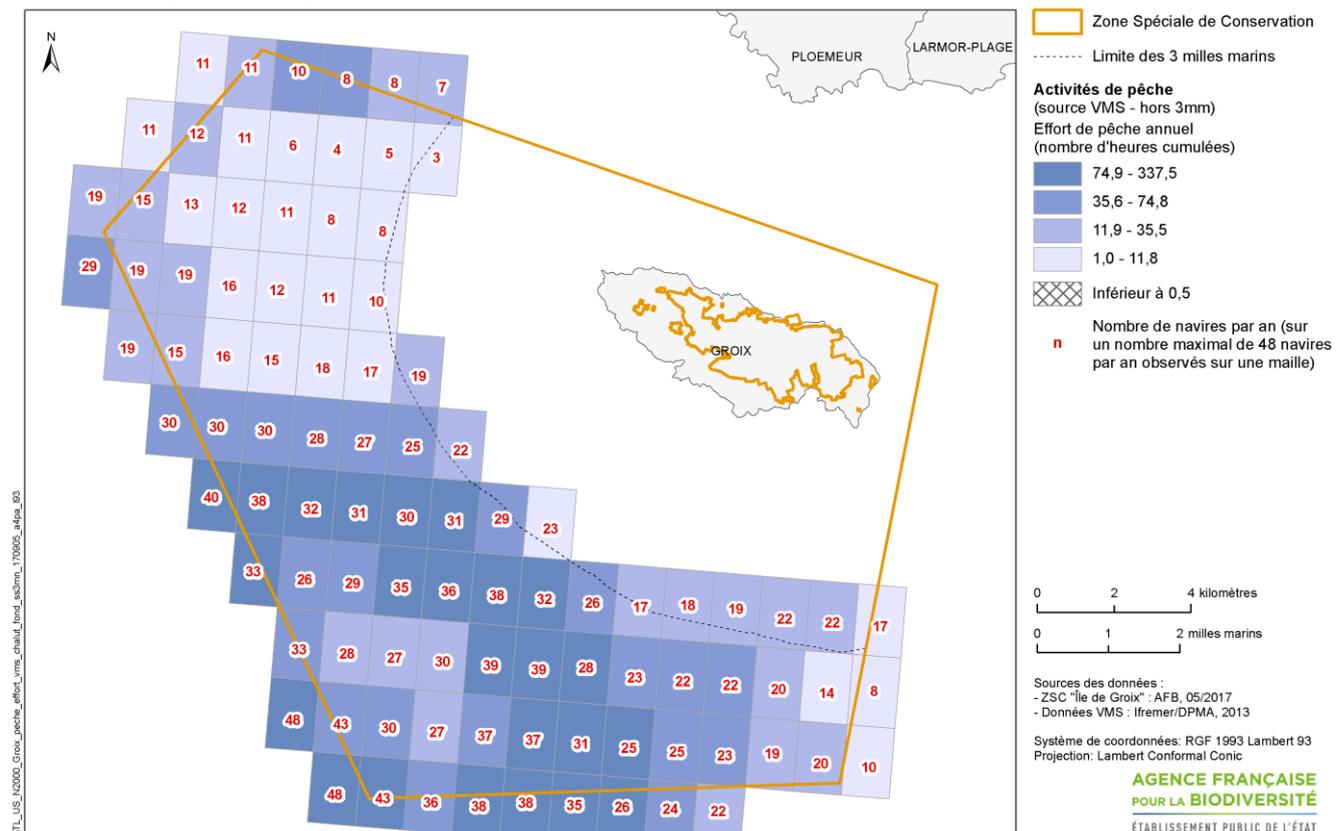
Éditée le : 09/2017



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés au chalut de fond en 2013 (source : VMS)

Éditée le : 09/2017

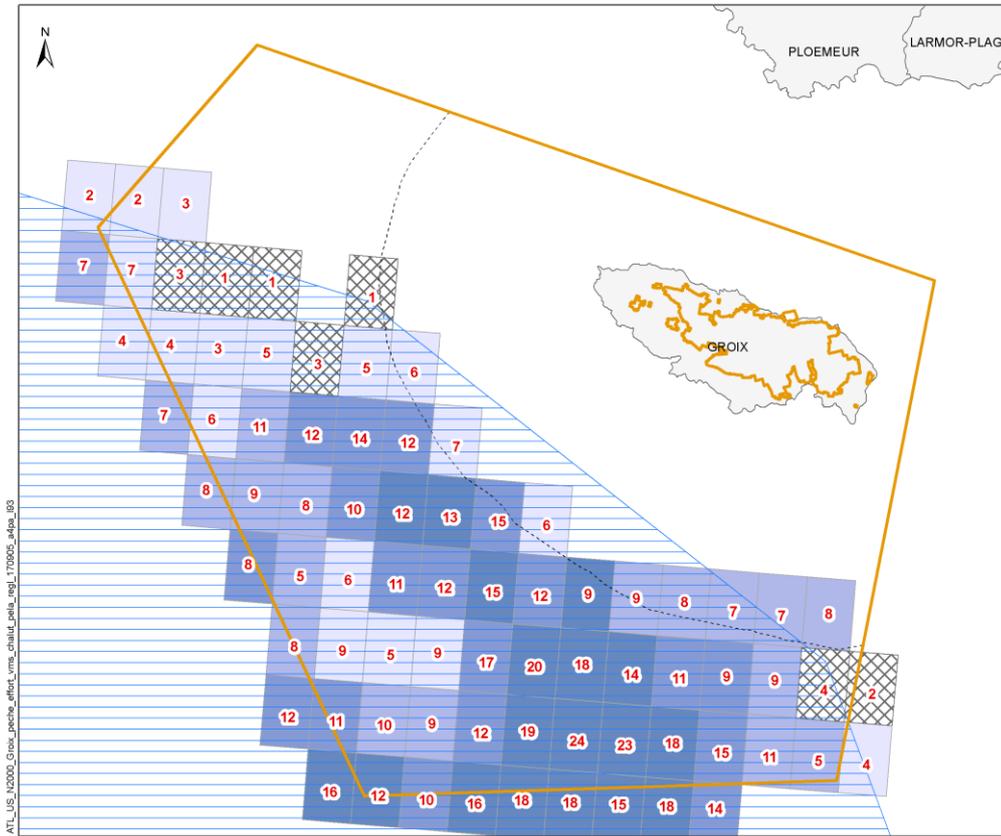




SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés au chalut pélagique en 2013 (source : VMS)

Éditée le : 09/2017



Zone Spéciale de Conservation

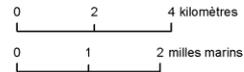
----- Limite des 3 milles marins

Zone à accès restreint du chalut pélagique (arrêté n°152 du 02/11/1978)

Activités de pêche
(source VMS - hors réglementation)
Effort de pêche annuel
(nombre d'heures cumulées)

- 8,2 - 15,8
- 3,7 - 8,1
- 1,8 - 3,6
- 0,5 - 1,7
- Inférieur à 0,5

n Nombre de navires par an (sur un nombre maximal de 24 navires par an observés sur une maille)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Données VMS : Ifremer/DPMA, 2013

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

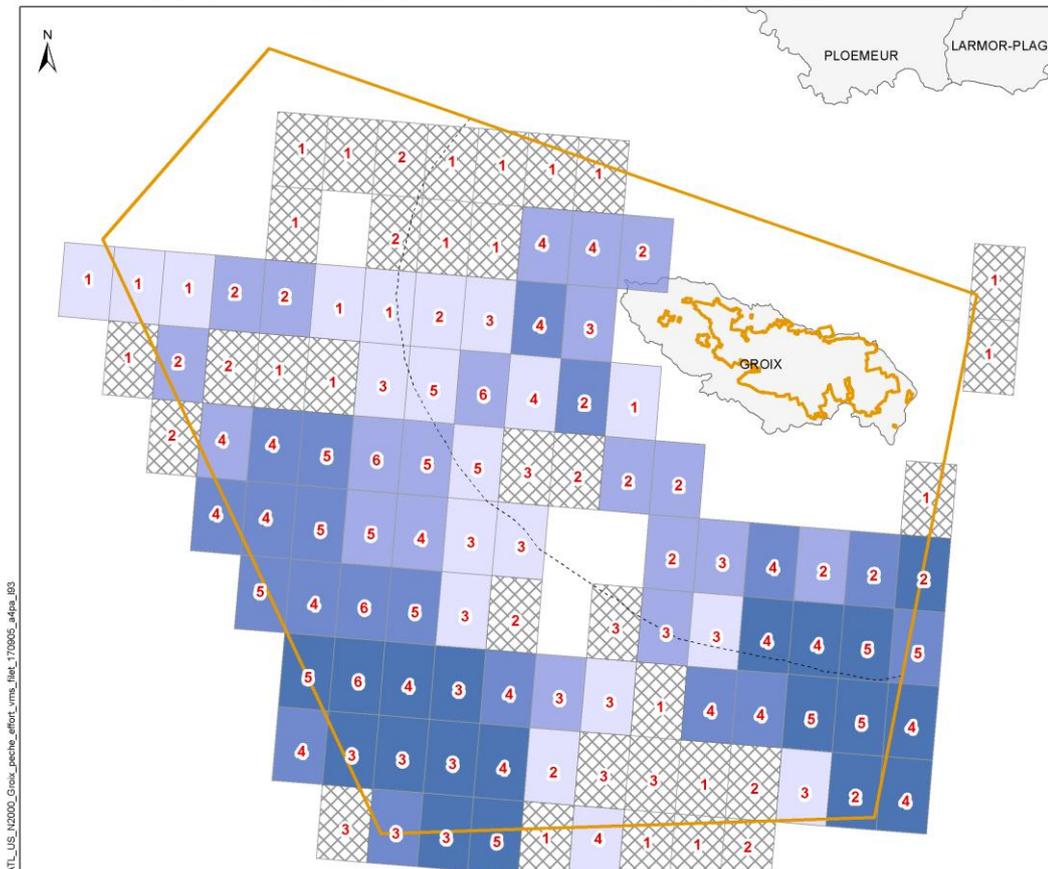
ATL_US_N0000_Groix_pêche_effort_vms_chalut_pelag_170905_m4pa_B03



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés au filet en 2013 (source : VMS)

Éditée le : 09/2017



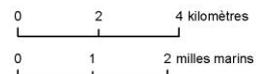
Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche (source VMS)
Effort de pêche annuel
(nombre d'heures cumulées)

- 5,1 - 26,6
- 1,9 - 5,0
- 1,1 - 1,8
- 0,5 - 1,0
- Inférieur à 0,5

n Nombre de navires par an (sur un nombre maximal de 6 navires par an observés sur une maille)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Données VMS : Ifremer/DPMA, 2013

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N0000_Groix_pêche_effort_vms_filet_170905_m4pa_B03

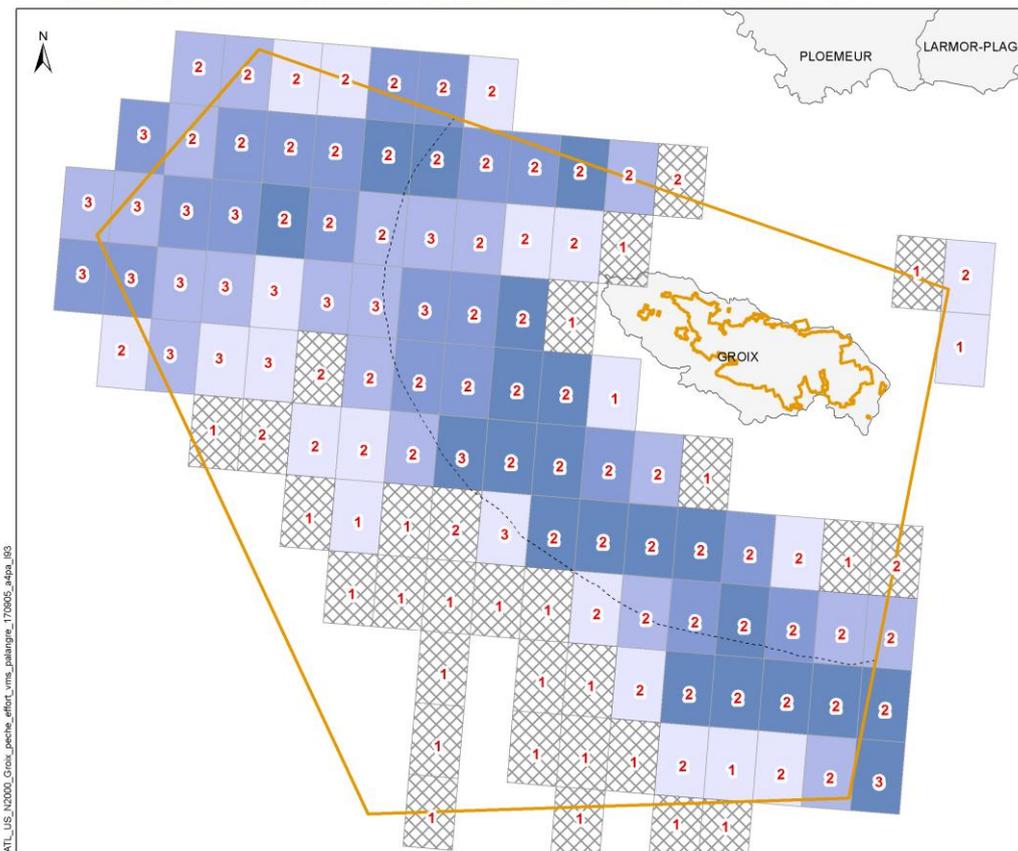


SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés à la palangre en 2013 (source : VMS)

Éditée le :

09/2017



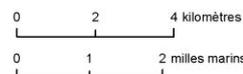
Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche (source VMS)
Effort de pêche annuel (nombre d'heures cumulées)

- 3,6 - 7,9
- 2,3 - 3,5
- 1,4 - 2,2
- 0,5 - 1,3
- Inférieur à 0,5

n Nombre de navires par an (sur un nombre maximal de 3 navires par an observés sur une maille)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Données VMS : Ifremer/DPMA, 2013

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N0000_Groix_pêche_effort_vms_palangre_170605_46pa_03

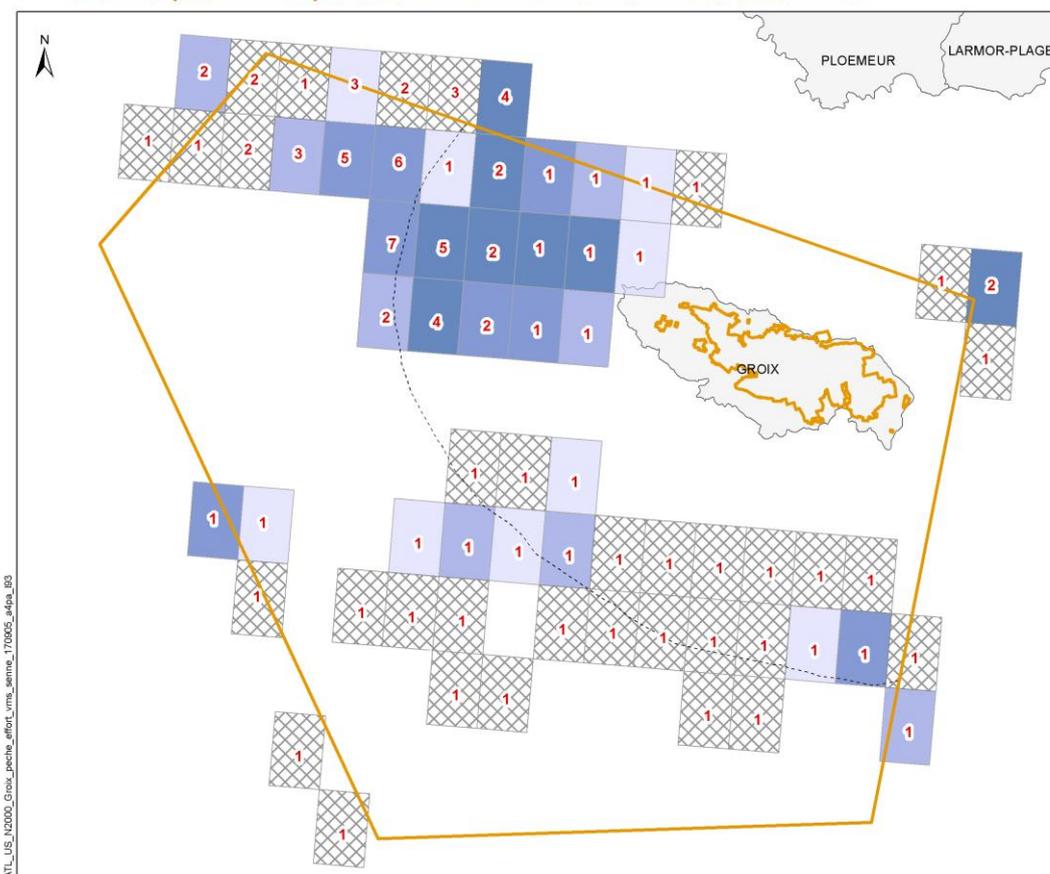


SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Effort de pêche et fréquentation estimés à la senne en 2013 (source : VMS)

Éditée le :

09/2017



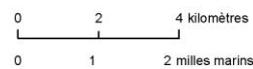
Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche (source VMS)
Effort de pêche annuel (nombre d'heures cumulées)

- 2,7 - 13,2
- 1,1 - 2,6
- 0,9 - 1,0
- 0,5 - 0,8
- Inférieur à 0,5

n Nombre de navires par an (sur un nombre maximal de 7 navires par an observés sur une maille)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Données VMS : Ifremer/DPMA, 2013

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

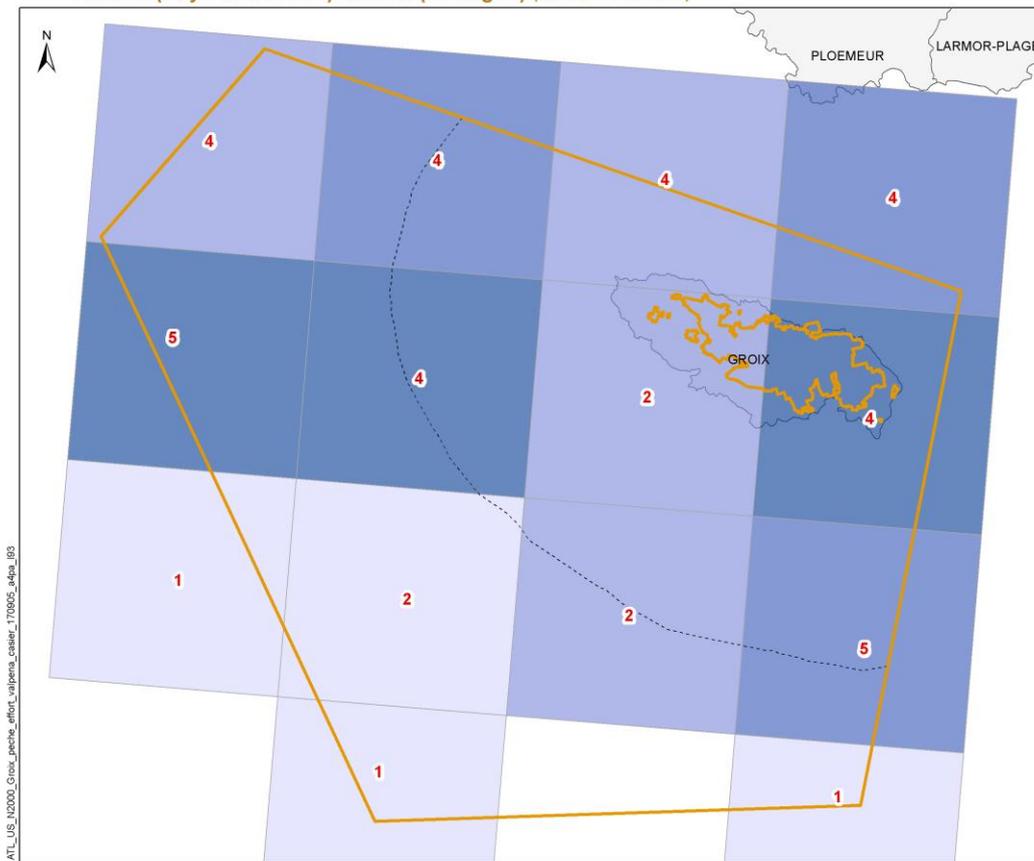
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N0000_Groix_pêche_effort_vms_senne_170605_46pa_03

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Casier : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



Zone Spéciale de Conservation

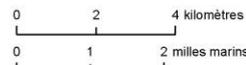
----- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche
(source VALPENA)
Indicateur d'intensité annuel
(nombre de mois cumulés)

- 38 - 45
- 29 - 34
- 19 - 28
- 3 - 18

n Densité annuelle en nombre total de navires (sur 12 navires travaillant au casier)

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne - SIPECHE2014 - VALPENA, COREPEM-VALPENA

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

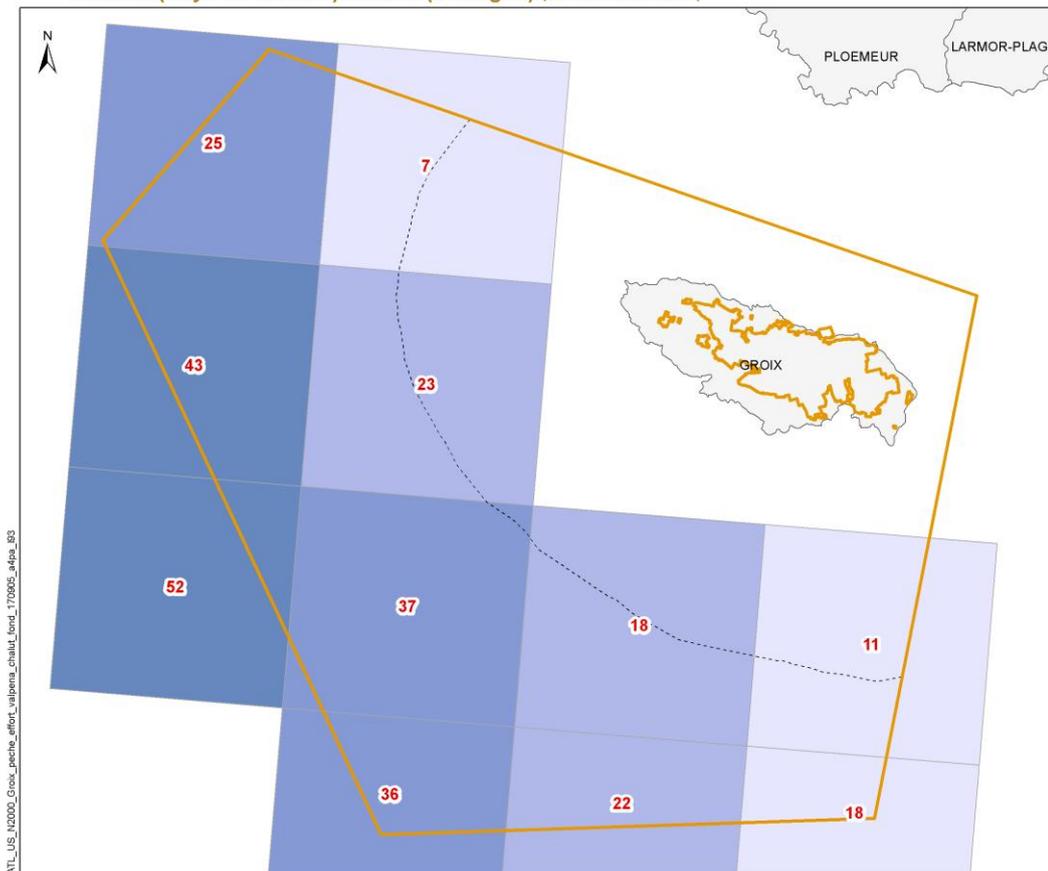
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N2000_Groix_pêche_effort_valpema_casier_T70605_a4pa_B9

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Chalut de fond : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



Zone Spéciale de Conservation

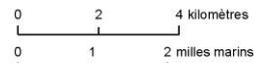
----- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche
(source VALPENA)
Indicateur d'intensité annuel
(nombre de mois cumulés)

- 399 - 473
- 250 - 357
- 192 - 232
- 67 - 170

n Densité annuelle en nombre total de navires (sur 55 navires travaillant au chalut de fond)

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne - SIPECHE2014 - VALPENA, COREPEM-VALPENA

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

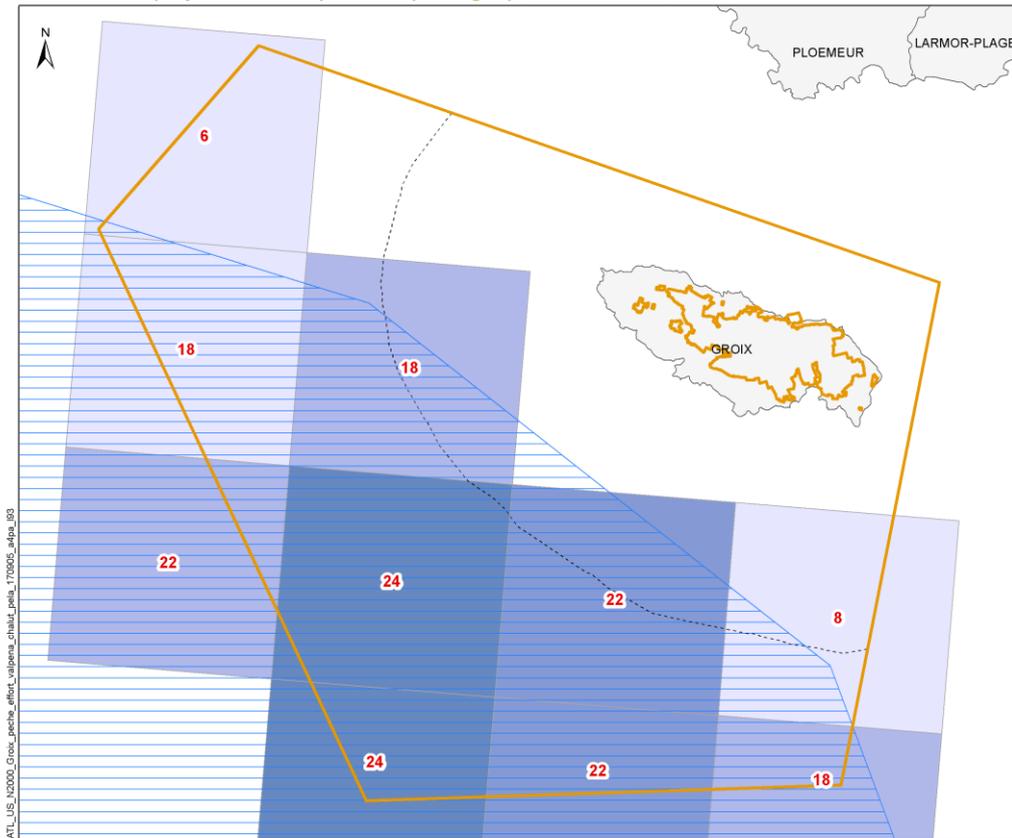
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N2000_Groix_pêche_effort_valpema_chalut_fond_T70605_a4pa_B9

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Chalut pélagique : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : **09/2017**



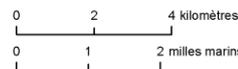
- Zone Spéciale de Conservation
- Limite des 3 milles marins
- Zone à accès restreint du chalut pélagique (arrêté n°152 du 02/11/1978)

Activités de pêche
(source VALPENA)
Indicateur d'intensité annuel (nombre de mois cumulés)

	52 - 53
	50
	42 - 47
	12 - 40

n Densité annuelle en nombre total de navires (sur 33 navires travaillant au chalut pélagique)

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne - SIPECHE2014 - VALPENA, COREPEM-VALPENA

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

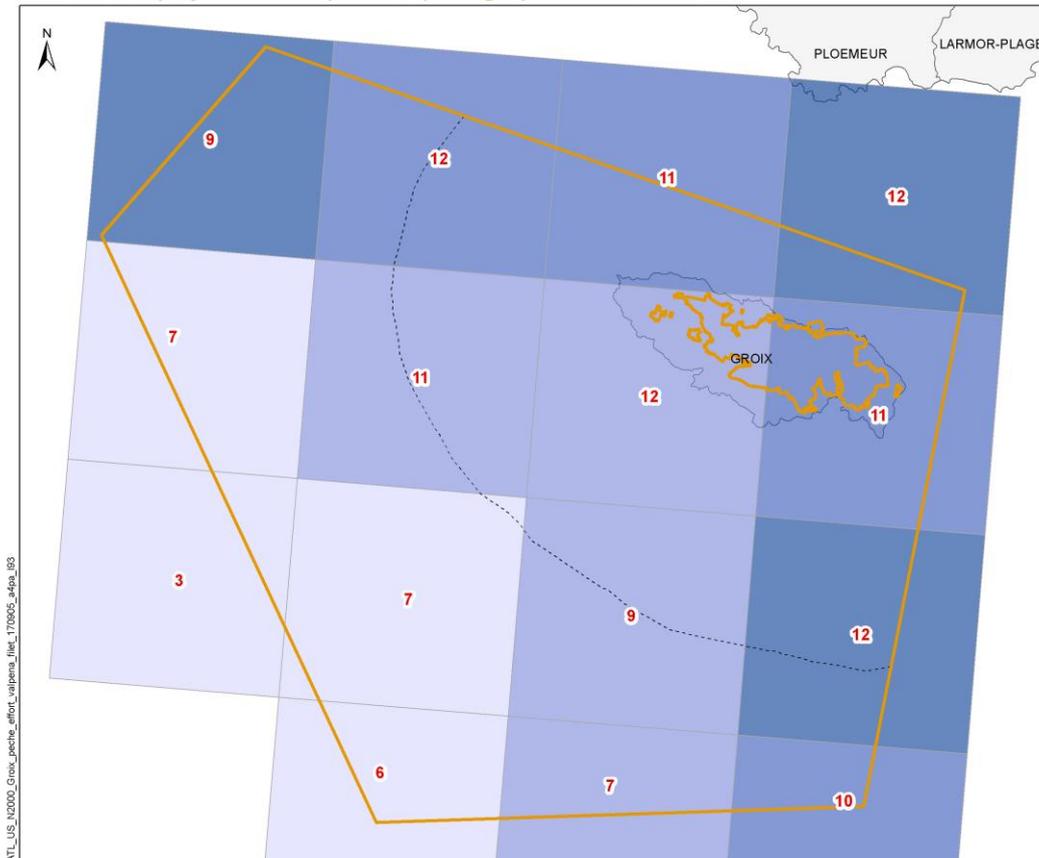
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AT_LUS_N2000_Groix_pêche_effort_valpenna_chalut_peli_170905_4fpn_09

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Filet : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : **09/2017**



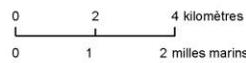
- Zone Spéciale de Conservation
- Limite des 3 milles marins

Activités de pêche
(source VALPENA)
Indicateur d'intensité annuel (nombre de mois cumulés)

	93 - 109
	87 - 92
	60 - 82
	21 - 55

n Densité annuelle en nombre total de navires (sur 26 navires travaillant au filet)

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)



Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne - SIPECHE2014 - VALPENA, COREPEM-VALPENA

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

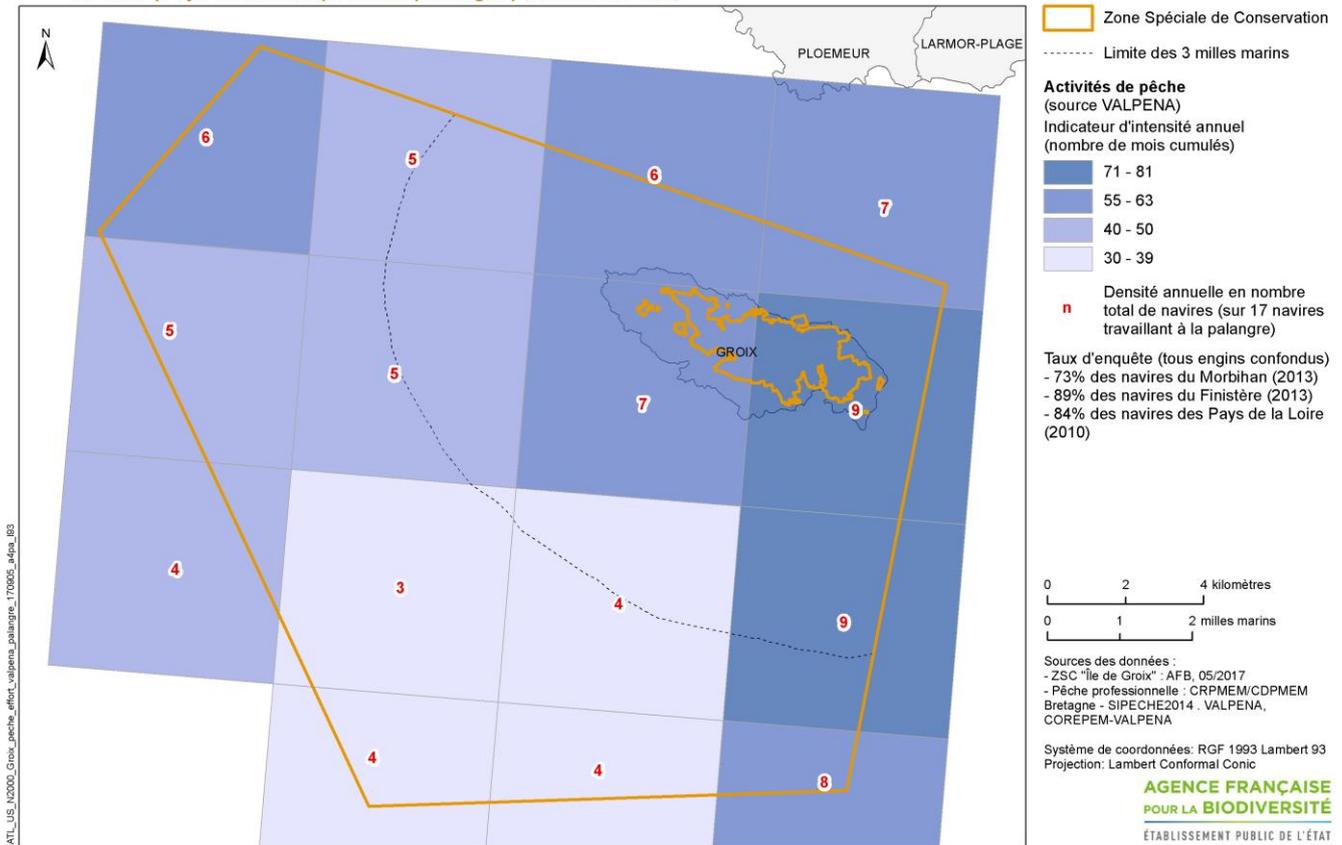
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AT_LUS_N2000_Groix_pêche_effort_valpenna_filet_170905_4fpn_09

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Palangre : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017

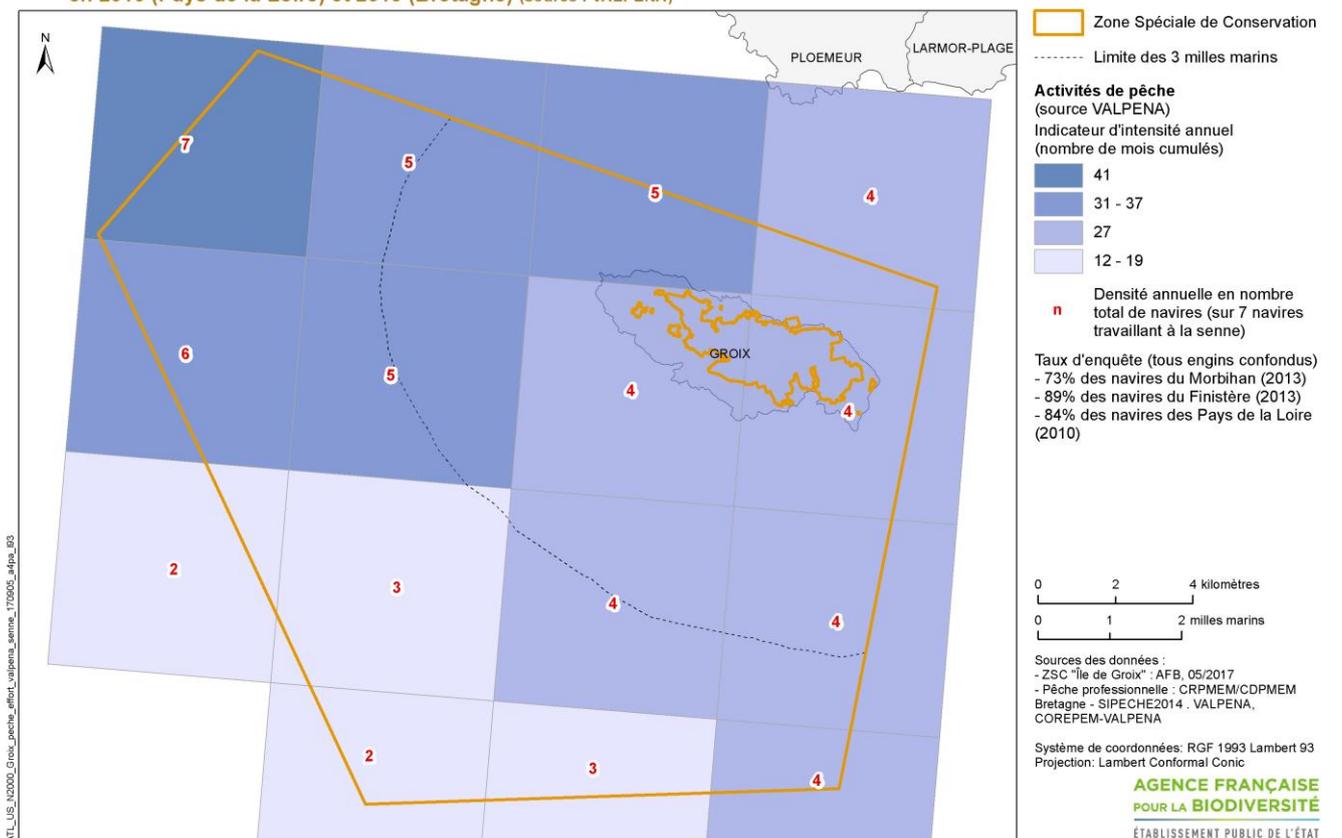


ATL_US_N2000_Groix_peche_effort_valpema_palangre_170905_afpa_B5

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Senne : indicateurs d'intensité et de densité des activités de pêche professionnelle en 2010 (Pays de la Loire) et 2013 (Bretagne) (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



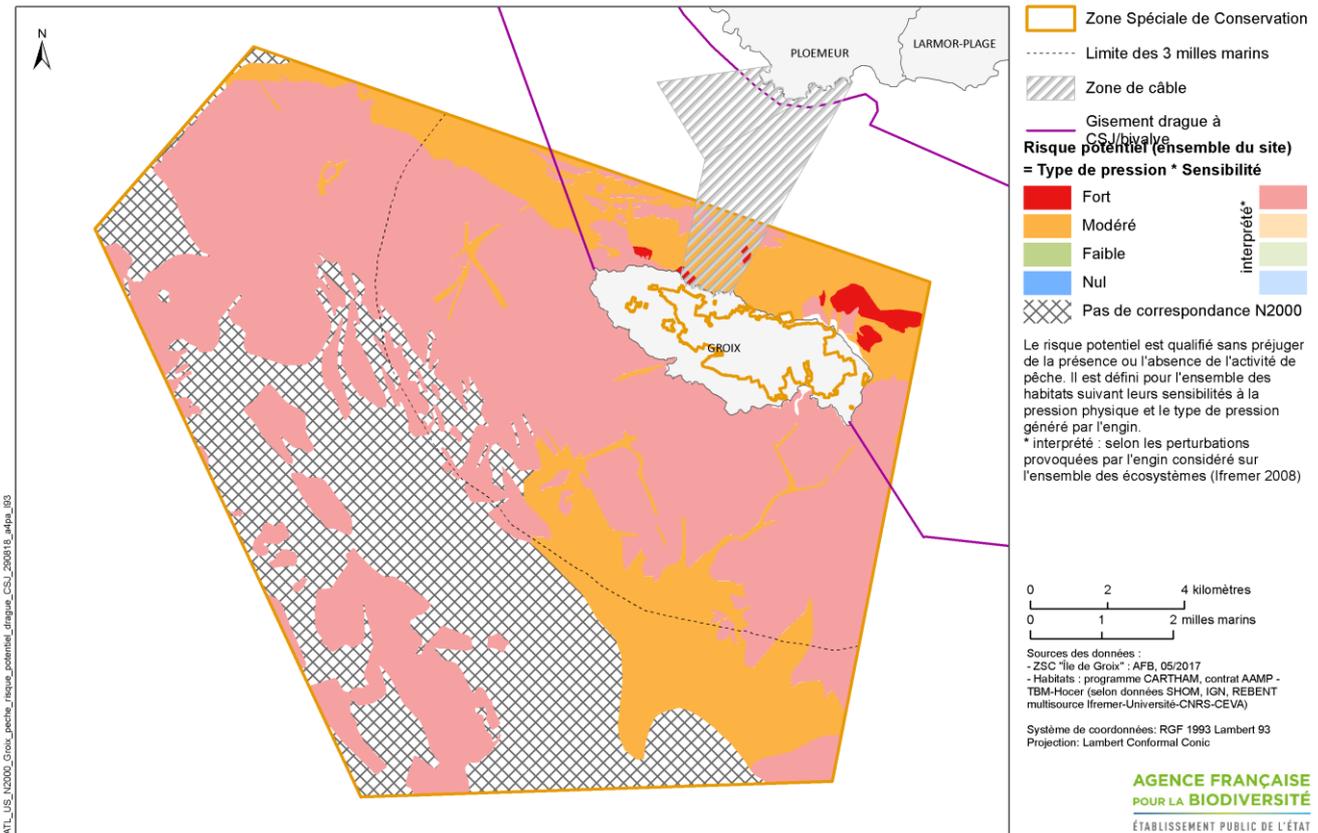
ATL_US_N2000_Groix_peche_effort_valpema_senne_170905_afpa_B5

3/ Cartographies des risques potentiels pour les métiers pratiqués par moins de 5 navires :

SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

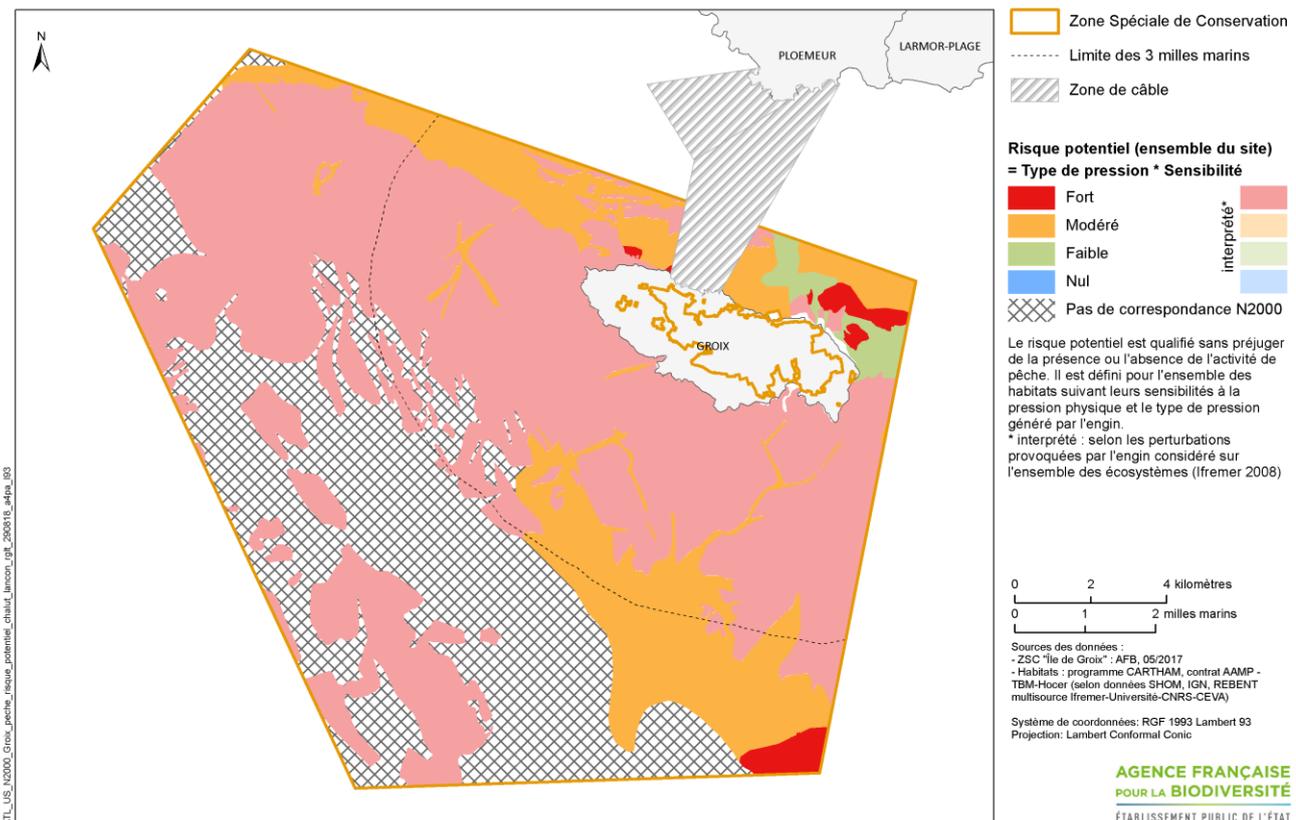
Risques potentiels de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la drague aux coquilles saint jacques



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques potentiels de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au chalut à lançon

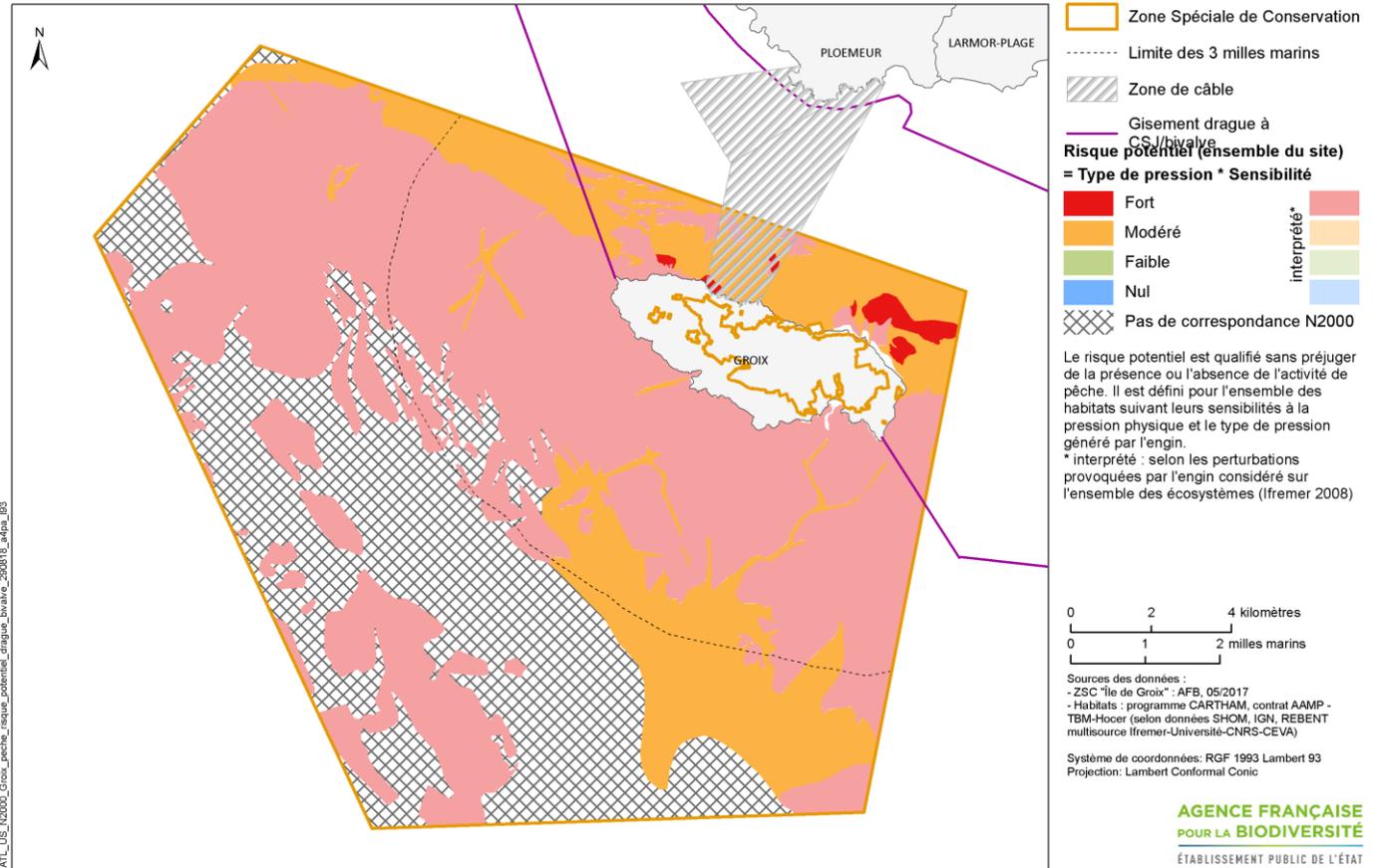




SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques potentiels de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la drague à bivalve



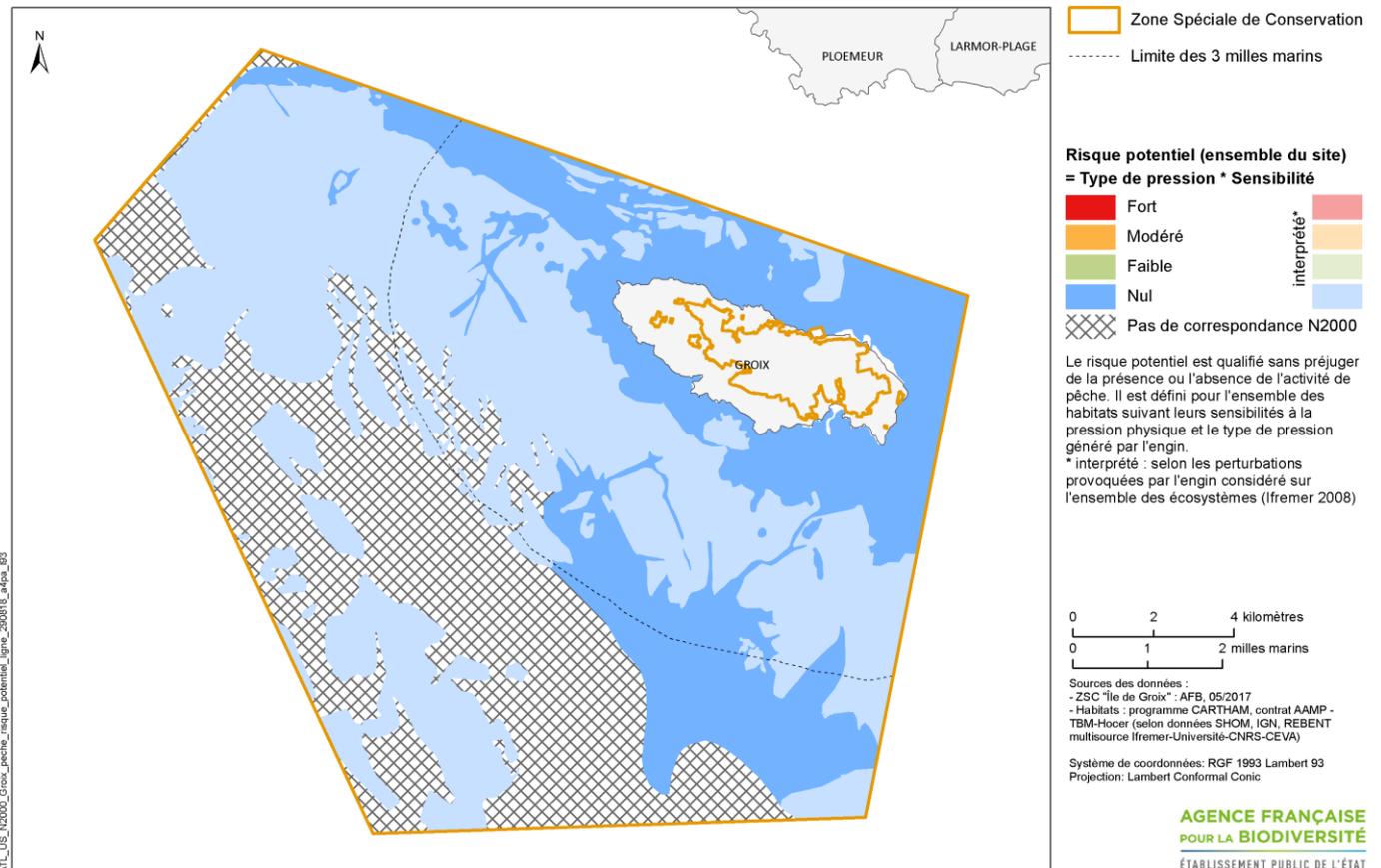
ATL_US_N2000_Groix_pêche_risque_potentiel_drague_bivalve_200818_afpa_B3



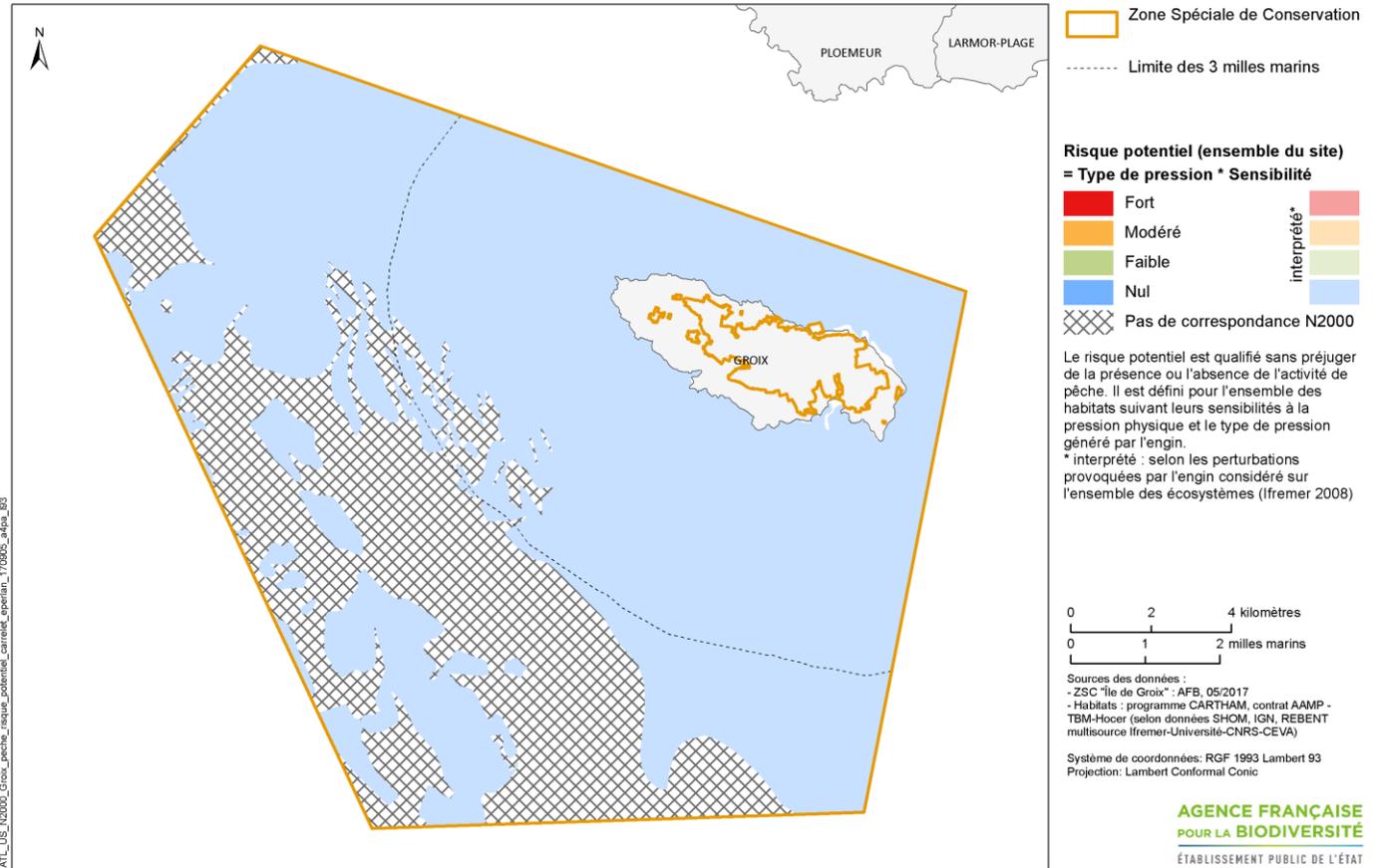
SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques potentiels de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la ligne



ATL_US_N2000_Groix_pêche_risque_potentiel_ligne_200818_afpa_B3

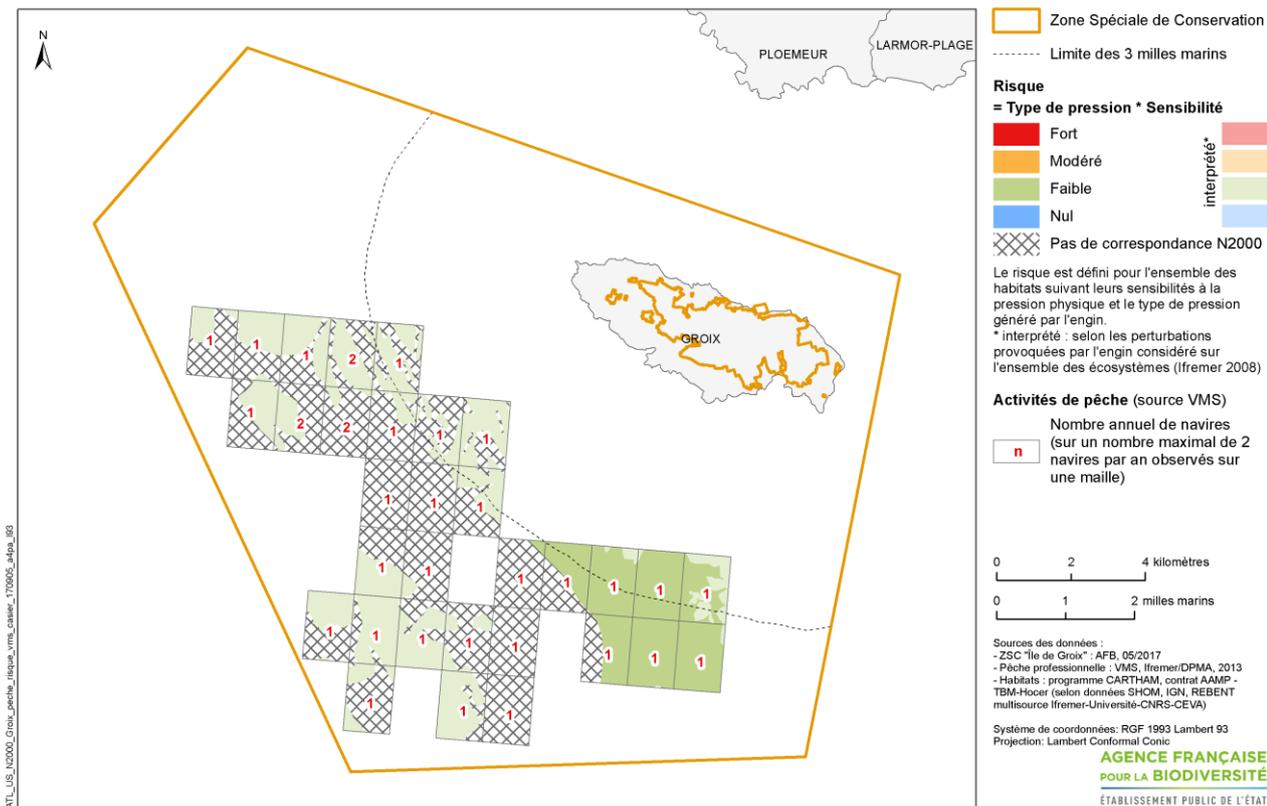


4/ Cartographie des risques de dégradation:

SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

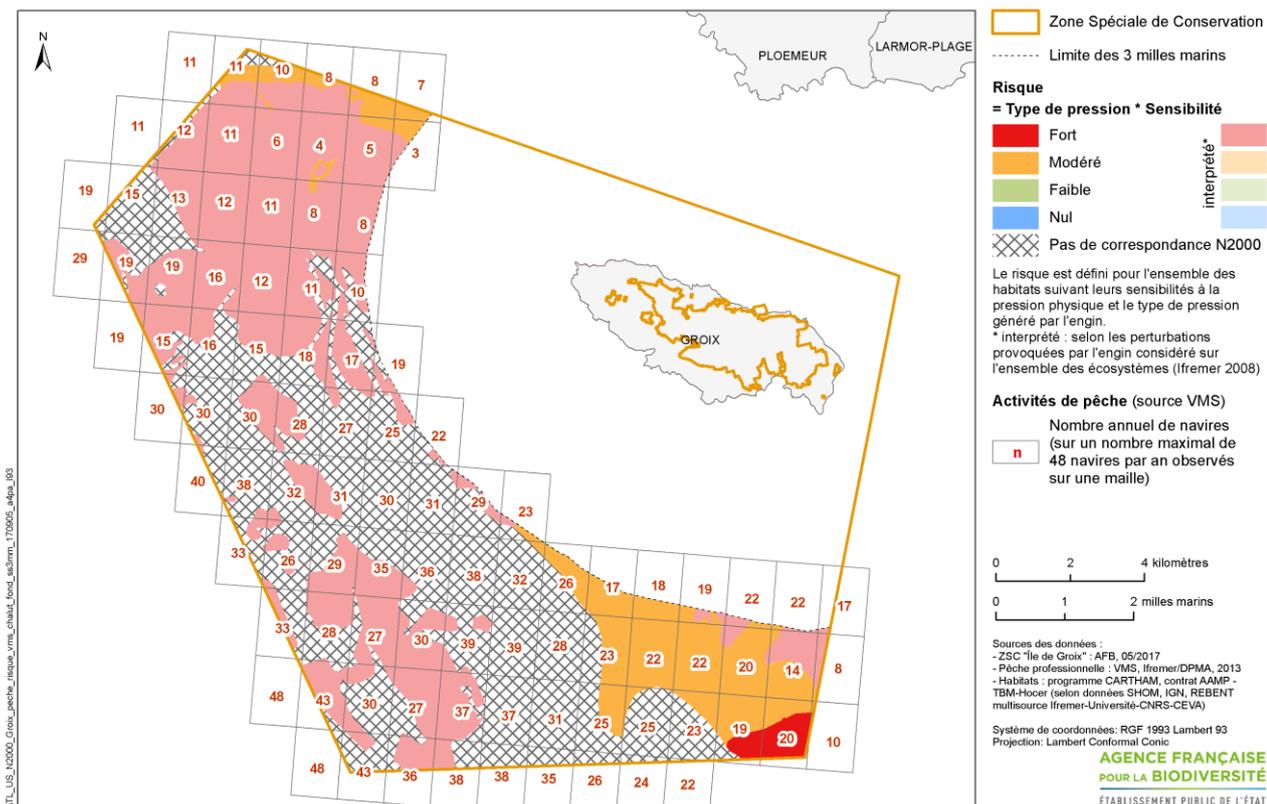
Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au casier (source : VMS année 2013)



SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au chalut de fond (source : VMS année 2013)

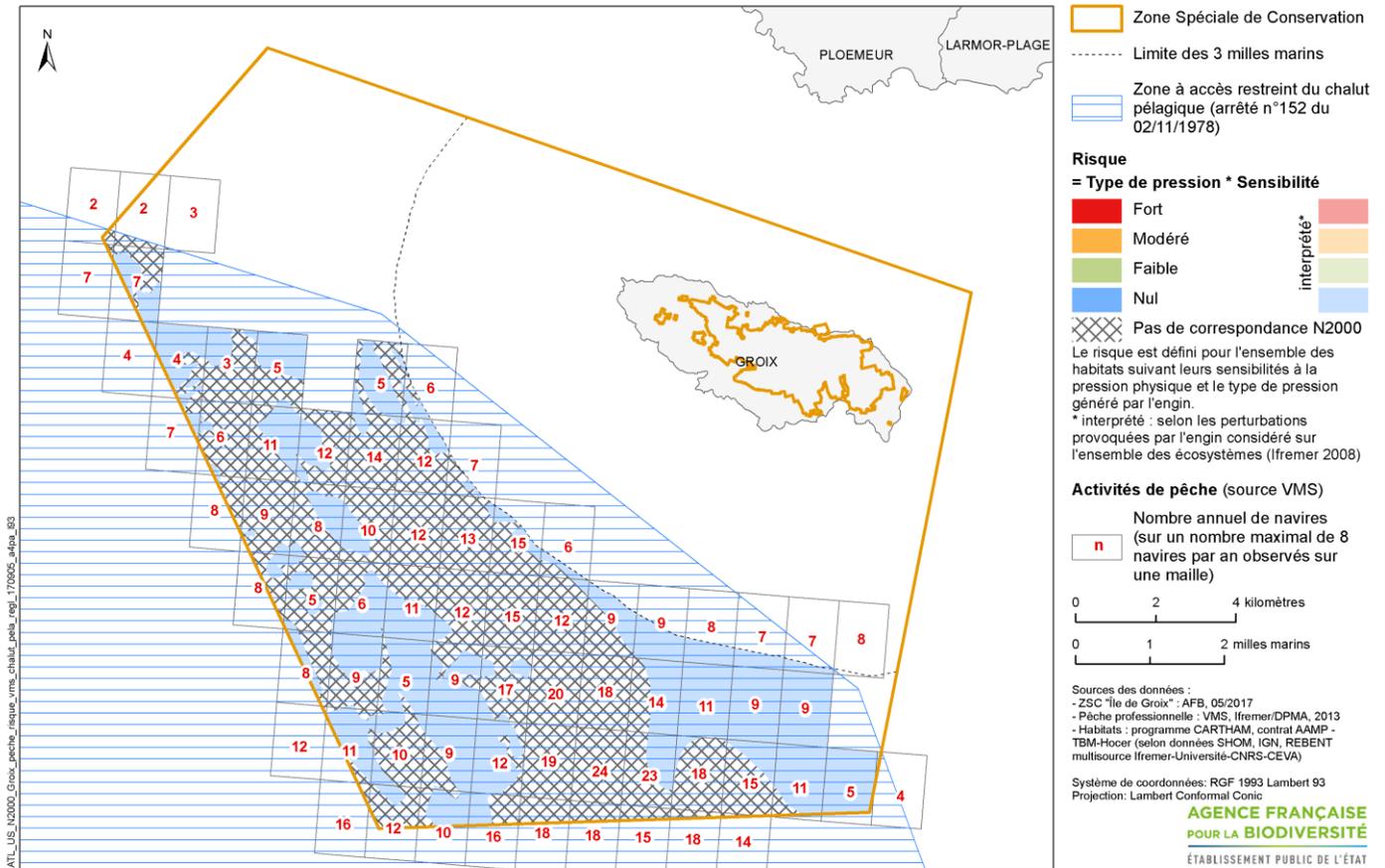




SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au chalut pélagique (source : VMS année 2013)

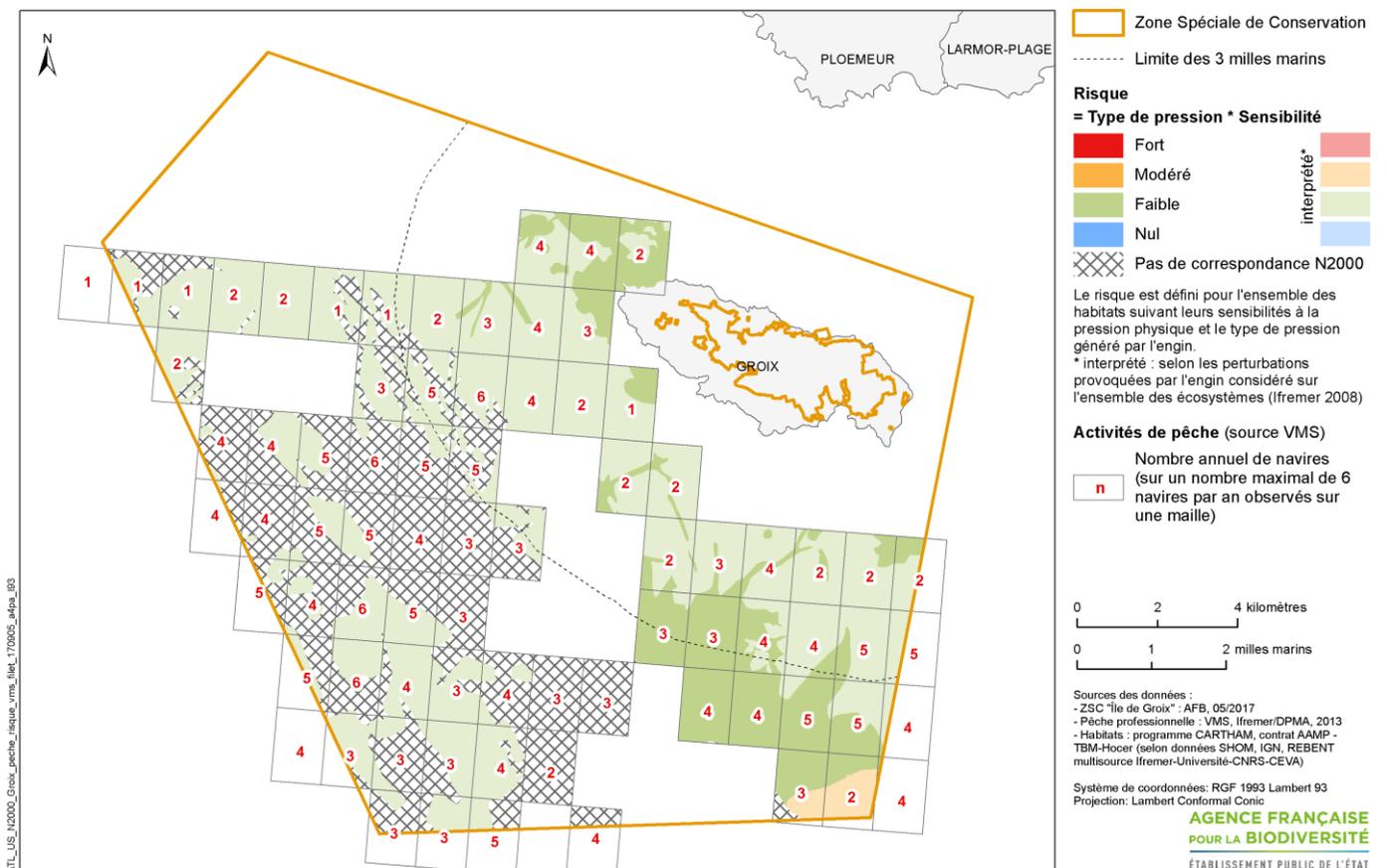
Éditée le : 09/2017



SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au filet (source : VMS année 2013)

Éditée le : 09/2017

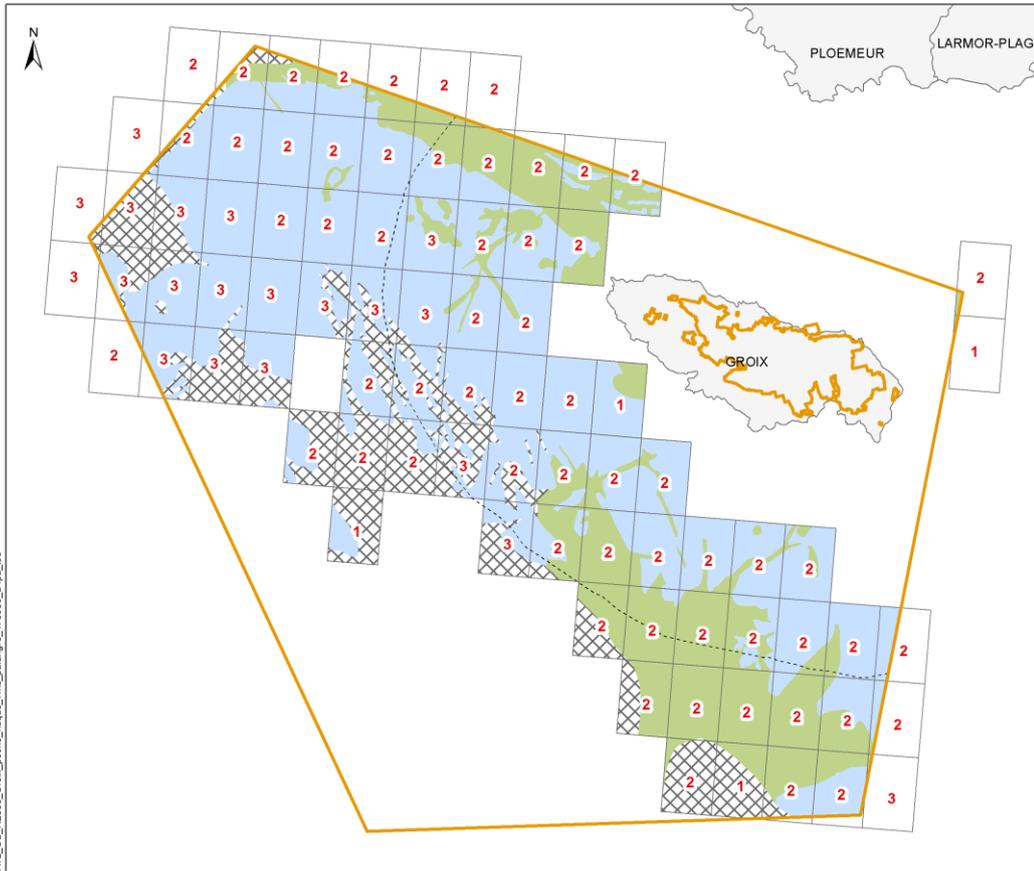




SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la palangre (source : VMS année 2013)

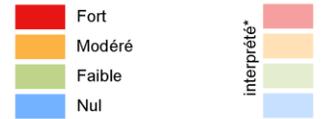


Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Risque

= Type de pression * Sensibilité



⊘ Pas de correspondance N2000

Le risque est défini pour l'ensemble des habitats suivant leurs sensibilités à la pression physique et le type de pression généré par l'engin.

* interprété : selon les perturbations provoquées par l'engin considéré sur l'ensemble des écosystèmes (Ifremer 2008)

Activités de pêche (source VMS)

Nombre annuel de navires (sur un nombre maximal de 3 navires par an observés sur une maille)

n

0 2 4 kilomètres

0 1 2 milles marins

Sources des données :

- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : VMS, Ifremer/DPMA, 2013
- Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - TBM-Hocer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ATL_US_N2000_Groix_pêche_risque_vms_palangre_170605_alpha_03



SITE NATURA 2000 DE L'ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la senne (source : VMS année 2013)

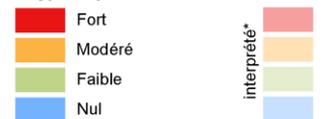


Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Risque

= Type de pression * Sensibilité



⊘ Pas de correspondance N2000

Le risque est défini pour l'ensemble des habitats suivant leurs sensibilités à la pression physique et le type de pression généré par l'engin.

* interprété : selon les perturbations provoquées par l'engin considéré sur l'ensemble des écosystèmes (Ifremer 2008)

Activités de pêche (source VMS)

Nombre annuel de navires (sur un nombre maximal de 7 navires par an observés sur une maille)

n

0 2 4 kilomètres

0 1 2 milles marins

Sources des données :

- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : VMS, Ifremer/DPMA, 2013
- Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - TBM-Hocer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93
Projection : Lambert Conformal Conic

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

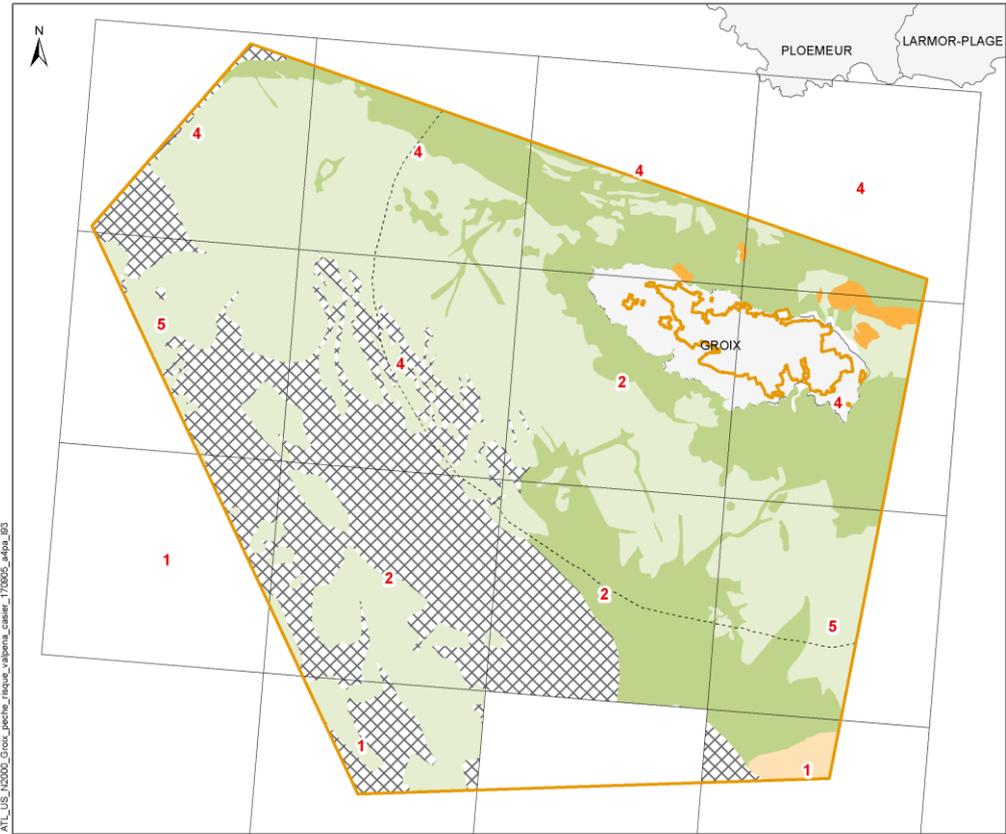
ATL_US_N2000_Groix_pêche_risque_vms_senne_170605_alpha_03



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au casier (source : VALPENA)



Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Risque
= Type de pression * Sensibilité

Fort	interprété*
Modéré	
Faible	
Nul	

⊘ Pas de correspondance N2000

Le risque est défini pour l'ensemble des habitats suivant leurs sensibilités à la pression physique et le type de pression généré par l'engin.
* interprété : selon les perturbations provoquées par l'engin considéré sur l'ensemble des écosystèmes (Ifremer 2008)

Activités de pêche
(source VALPENA)

Densité en nombre de navires (sur 12 navires travaillant au casier)

n

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)

0 2 4 kilomètres
0 1 2 milles marins

Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne, VALPENA 2014, COREPEM-VALPENA 2011
- Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - TBM-Hoer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

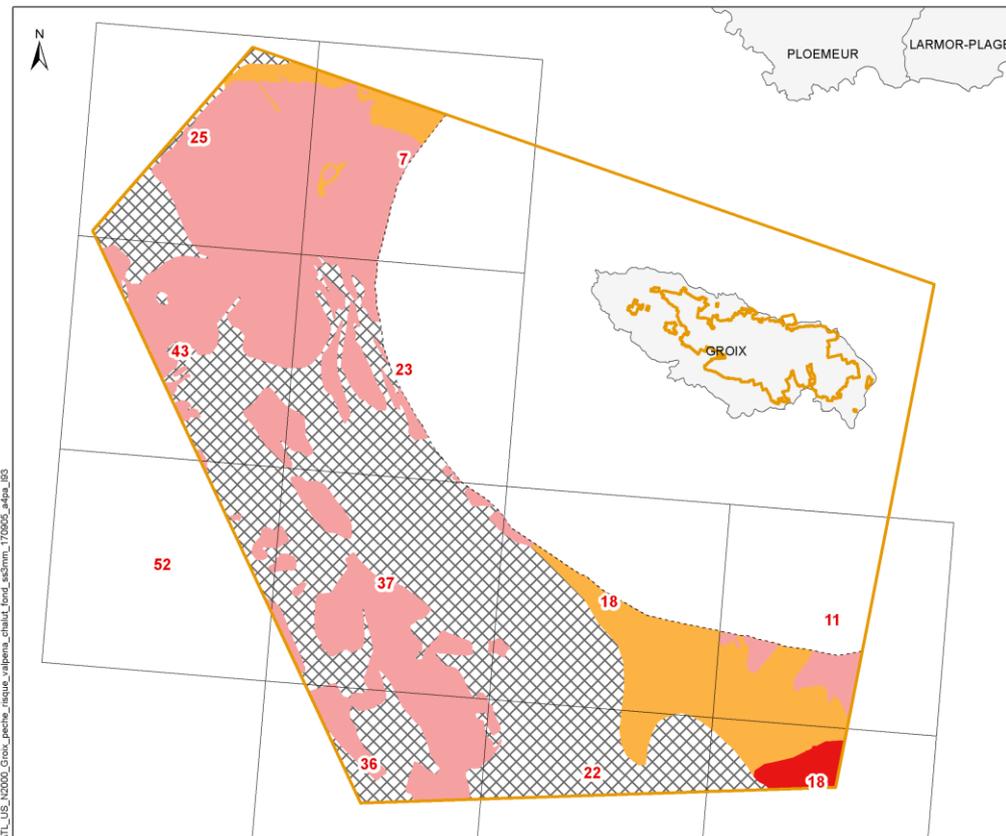
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Éditée le : 09/2017

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au chalut de fond (source : VALPENA)



Zone Spéciale de Conservation

----- Limite des 3 milles marins

Risque
= Type de pression * Sensibilité

Fort	interprété*
Modéré	
Faible	
Nul	

⊘ Pas de correspondance N2000

Le risque est défini pour l'ensemble des habitats suivant leurs sensibilités à la pression physique et le type de pression généré par l'engin.
* interprété : selon les perturbations provoquées par l'engin considéré sur l'ensemble des écosystèmes (Ifremer 2008)

Activités de pêche
(source VALPENA)

Densité en nombre de navires (sur 55 navires travaillant au chalut de fond)

n

Taux d'enquête (tous engins confondus)
- 73% des navires du Morbihan (2013)
- 89% des navires du Finistère (2013)
- 84% des navires des Pays de la Loire (2010)

0 2 4 kilomètres
0 1 2 milles marins

Sources des données :
- ZSC "Île de Groix" : AFB, 05/2017
- Pêche professionnelle : CRPMEM/CDPMEM Bretagne, VALPENA 2014, COREPEM-VALPENA 2011
- Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - TBM-Hoer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource Ifremer-Université-CNRS-CEVA)

Système de coordonnées: RGF 1993 Lambert 93
Projection: Lambert Conformal Conic

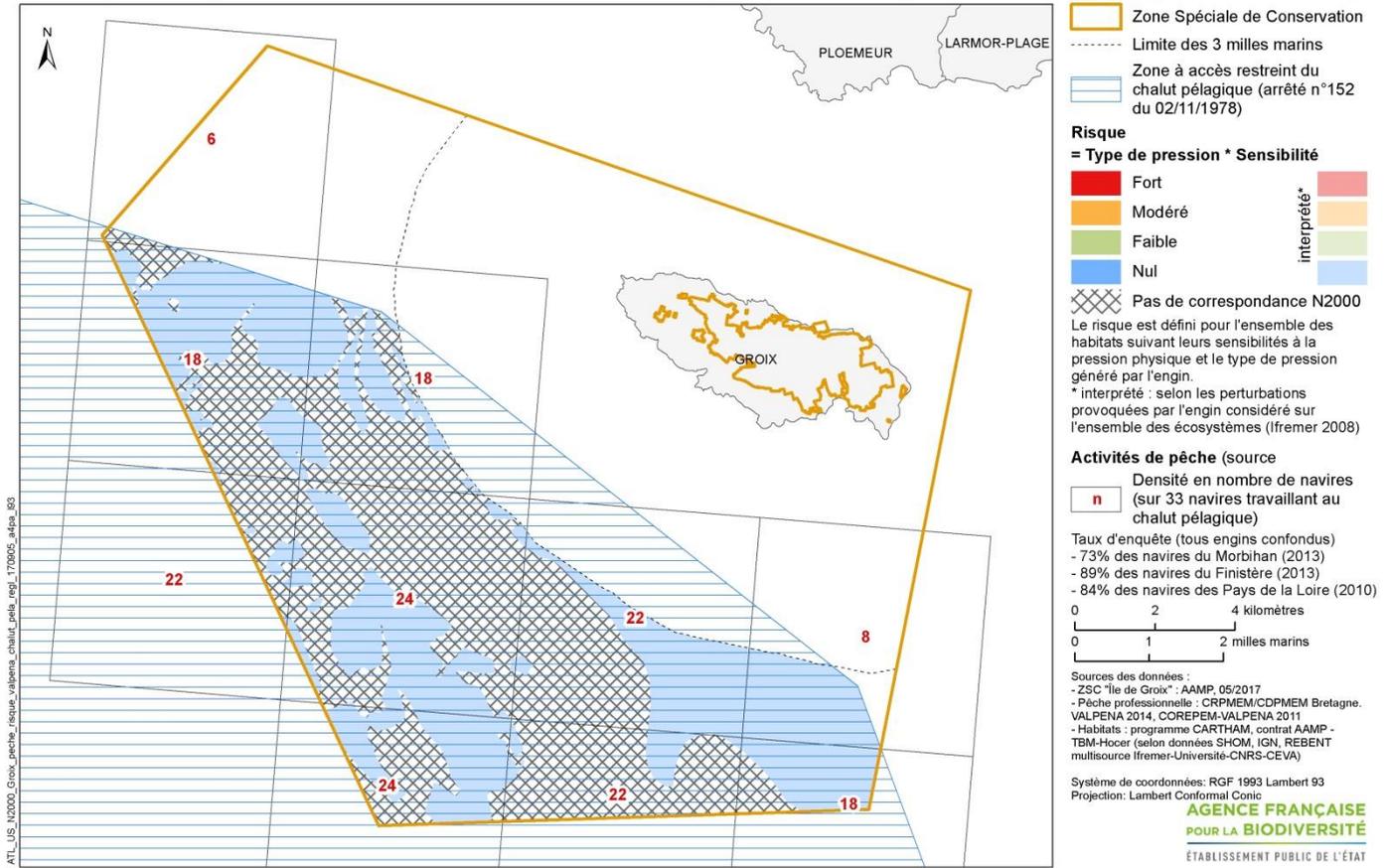
AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au chalut pélagique (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



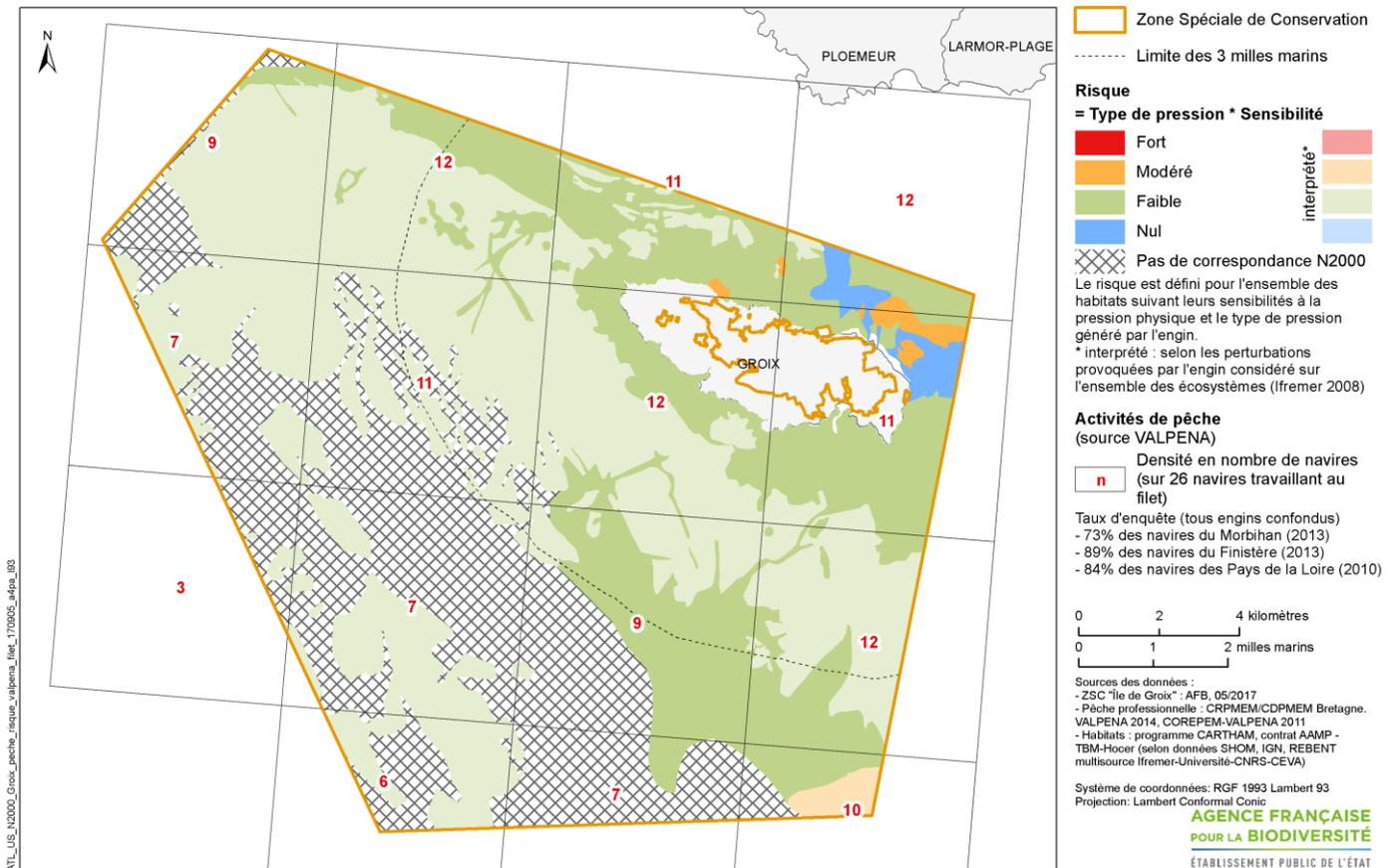
ATI_US_N2000_Groix_pêche_risque_valpenna_chalut_pelu_reg_170905_a4ba_B9



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche au filet (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



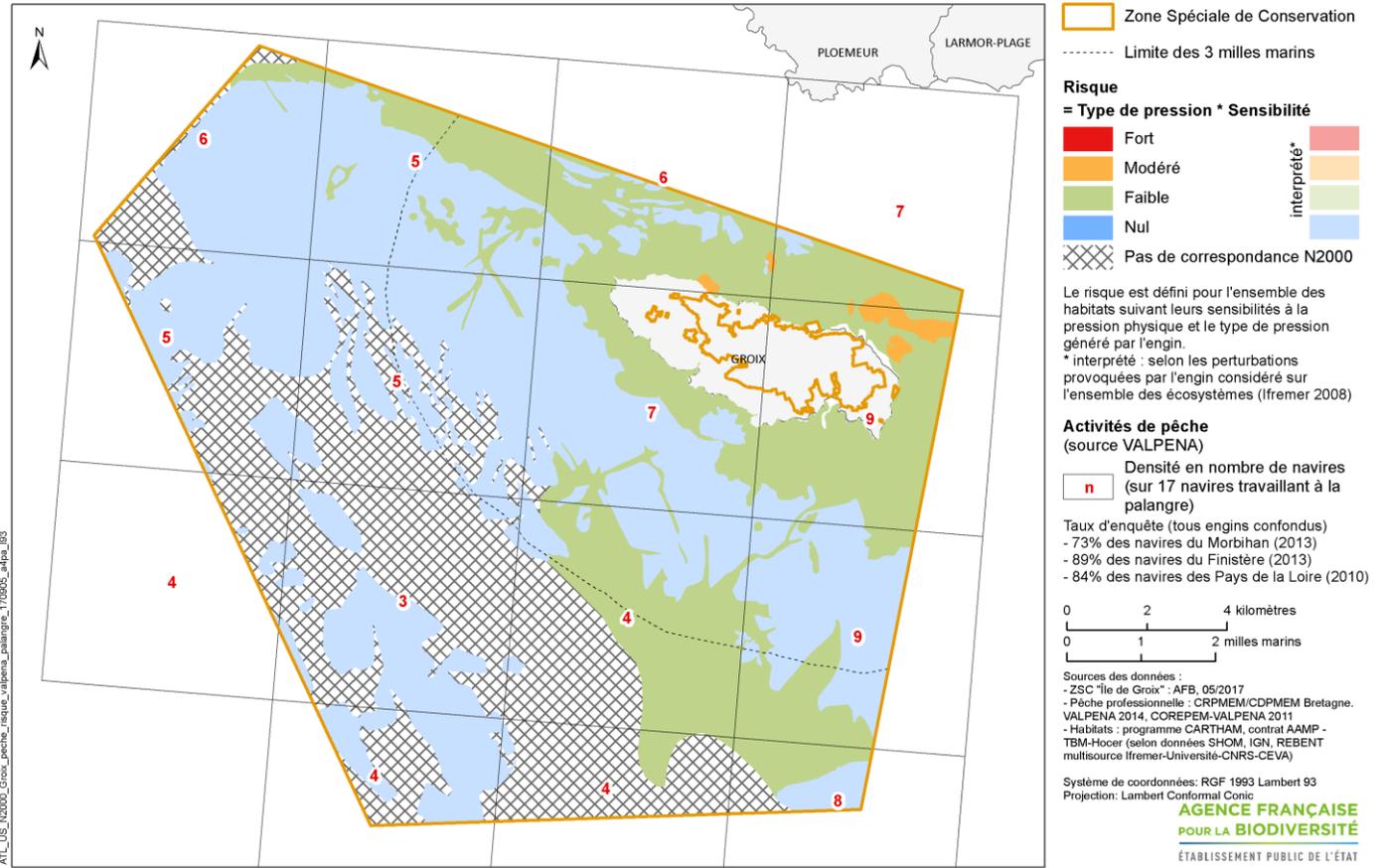
ATI_US_N2000_Groix_pêche_risque_valpenna_filet_170905_a4ba_B9



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la palangre (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017



SITE NATURA 2000 ÎLE DE GROIX

Risques de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche à la senne (source : VALPENA)

Éditée le : 09/2017

